

A

LES DRUIDES

ET

LES DIEUX CELTIQUES A FORME D'ANIMAUX

PAR

envoyé
H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE



485701

15 7 49

PARIS

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

9, QUAI VOLTAIRE, 9

—
1906

Les ouvrages les plus récents de M. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE sont ceux dont les titres suivent ; la librairie Honoré Champion pourra les fournir :

Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande, un volume in-8°, 1883.

Les premiers habitants de l'Europe, d'après les écrivains de l'antiquité et les travaux des linguistes, 2^e édition, deux volumes in-8°, 1889-1894.

Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et période romaine), un volume in-8°, publié avec la collaboration de G. Dottin, 1890.

Les noms gaulois chez César et Hirtius, De bello gallico, un volume in-12, publié avec la collaboration de MM. E. Ernault et G. Dottin, 1891.

Deux manières d'écrire l'histoire, critique de Bossuet, d'Augustin Thierry et de Fustel de Coulanges, un volume in-12, 1896.

Étude sur la langue des Francs à l'époque mérovingienne, un volume in-12, 1900.

Éléments de la grammaire celtique, déclinaison, conjugaison, un volume in-12, 1903.

Les Celtes depuis les temps les plus anciens jusqu'en l'an 100 avant notre ère, un volume in-12, 1904.

La famille celtique, un volume in-12, 1905.

Cours de littérature celtique, publié avec des collaborateurs (le principal est M. J. Loth, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes) : douze volumes in-8°, 1883-1902.

La *Revue Celtique*, fondée par M. H. Gaidoz en 1870 et dont les six premiers volumes (1870-1885) ont paru sous sa direction, a été depuis (1886-1905) dirigée par M. d'Arbois de Jubainville, et la dernière livraison du vingt-sixième volume est sous presse.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

AVERTISSEMENT

La première partie de ce volume et le commencement de la seconde sont le texte de leçons faites par l'auteur pendant le deuxième semestre de l'année scolaire 1904-1905.

De la première partie, LES DRUIDES, une première rédaction, depuis développée, a été rédigée par lui sur le lit où la maladie le retenait. L'Altceitlicher Sprachschatz de M. A. Holder a été le précieux instrument qui a rendu le travail possible dans cette incommode situation ¹.

Le besoin de repos qui s'impose à un convalescent a empêché de composer un index qui

1. Je suis aussi le débiteur de M. Ernault à qui je dois un détail important, le rapprochement entre *gutuatros* et ἀρηνίσις, page 6.

aurait dû être placé à la fin du volume et dont l'auteur regrette vivement l'absence.

Les doctrines qu'on trouvera exposées dans les pages qui suivent sont sur nombre de points différentes de celles qu'on admet généralement. Elles sont fondées sur des textes cités en note. Le désir de les soumettre à l'examen des érudits et en général de tous ceux qui s'intéressent à notre histoire est la cause qui a décidé l'auteur à faire immédiatement la présente publication, peut-être sans l'avoir suffisamment mûrie et sans se préoccuper des critiques dont elle pourra être, soit justement, soit à tort, l'objet et la victime.

Paris, le 15 septembre 1905.

PREMIÈRE PARTIE

LES DRUIDES

CHAPITRE I

Les Druides comparés aux Gutuatri et aux Uātis.

Les Gaulois ont eu deux principales catégories de prêtres : les Druides, *Druides* = *dru-uides* « très savants »¹, dont tout le monde a entendu parler, et les *Gutuatri*, qui sont bien moins connus. Nous ne disons rien en ce moment des *Uātis*, c'est-à-dire des devins de profession, qu'en Irlande saint Patrice n'a pas considérés comme prêtres, et qui ont subsisté officiellement dans cette île pendant le moyen âge, au milieu de la population christianisée, en face et avec la protection du clergé chrétien.

Quand, au premier siècle avant J.-C., Jules César fit la conquête de la partie de la Gaule

1. Sur l'étymologie du mot druide, par M. Thurneysen, voir Holder, *Alteeltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1321, et ci-dessous p. 11, 85.

restée jusque-là indépendante du joug romain, les Druides occupaient dans cette contrée une situation considérable, sur laquelle le futur dictateur s'est considérablement étendu ¹, mais on disait alors que la corporation druidique était originaire de Grande-Bretagne, et que c'était de Grande-Bretagne qu'elle avait été importée dans la Gaule septentrionale, centrale et occidentale, *Gallia comata*. C'est Jules César qui nous l'apprend ².

Avant l'établissement des Druides sur le continent, les Gaulois n'avaient point, à côté des *Uātis*, d'autres prêtres que les *Gutuatri*, ainsi désignés par un dérivé du thème celtique *gutu-*, en irlandais *guth* « voix » ³.

1. *De bello gallico*, livre VI, c. 13 et suivants.

2. « Disciplina in Britannia reperta atque in Galliam translata esse existimatur. » *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 12. Une opinion différente est professée par MM. J. Rhys et David Brenmor-Jones, *The welsh People*, p. 83, mais sans donner aucune preuve.

3. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 2046. Whitley Stokes, *Urkeltscher Sprachschatz*, p. 115. E. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 605.

Le suffixe *-tro-* s'emploie ordinairement au neutre et sert à former des noms d'instruments (Brugmann, *Grundriss*, t. II, p. 112-113). Mais il y a des exceptions, tels sont en grec *δαίτρος* « celui qui partage », *ἰατρος* « celui qui guérit, le médecin », Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 1962; sont à comparer: le nom d'homme irlandais

Leur nom signifiait « les parleurs », « les orateurs », c'est-à-dire ceux qui adressent la parole aux dieux, ceux qui invoquent les dieux. Ce nom peut être considéré comme le pendant du nom germanique de la divinité, *god* en anglais, *gott* en allemand, tenant lieu d'un primitif indo-européen **ghūtóm*, signifiant « ce qu'on invoque ». *Ghūtóm* est le participe passé passif neutre d'une racine *ghu*, en sanscrit *hu* « invoquer », au participe passé passif masculin nominatif *hutás*, dans *puru-hutás* « beaucoup invoqué », surnom du grand dieu Indra dans la littérature védique¹. Le nom gothique du prêtre, *gudja*, paraît dériver de la même racine et signifier « celui qui invoque » ; c'est un synonyme germanique du *gutuatros* gaulois.

Les *Gutuatri*, au nominatif singulier en *Rithar*, Zeuss, *Grammatica celtica*, 2^e édition, p. 782, et surtout le gallois *gwalatr*, *gwaladr* « gouverneur », *ibidem*, p. 830 ; ce mot tient lieu d'un primitif **ualatro-s*, Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 262. *Ualatro-s*, dérivé lui-même d'un thème *uala-*, dérive d'une racine, *VAL* « être puissant », cf. latin *ualere*, *ualidus*, *ualor*. De même *gutua-tro-s* vient d'un thème *gutua-*, développement du thème *gutu-* « voix ».

1. Kluge, *Etymologisches Woerterbuch der deutschen Sprache*, 5^e édition, p. 143. Kluge et Lutz, *English Etymology*, p. 91.

gaulois **gutuatros* et avec l'orthographe latine *gutuator*, auquel Hirtius donne l'accusatif *gutuatrum* et l'ablatif *gutuatro*¹, étaient chacun prêtre d'un temple ou d'un bois sacré. Tels avaient été probablement les prêtres du temple, *antistites templi*, chez les *Boii* d'Italie, en 216 avant J.-C., quand du crâne d'un général romain vaincu, ils avaient fait un vase à boire².

Il y avait des *Gutuatri* en Gaule dans la période de l'indépendance. Jules César, l'ami du druide *Dēviciacos*, condamna à mort et fit exécuter un *gutuatros* ou, comme écrivaient les Romains, un *gutuator* du pays chartrain³.

Les *Gutuatri* subsistèrent en Gaule sous l'empire romain. Une inscription romaine de Mâcon parle d'un Gaulois romanisé nommé *Sulpicius* qui avait été à la fois attaché au culte de l'empereur, comme l'atteste son titre de *flamen Augusti*, et au culte d'une divinité locale, ainsi qu'il résulte de son titre de *gutuator Martis*⁴, c'est-à-dire prêtre d'une

1. *De bello gallico*, l. VIII, c. 38, § 3, 5.

2. Tite-Live, l. XXIII, c. 24, § 12.

3. *De bello gallico*, l. VIII, c. 38.

4. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 2046. Dans la même inscription, *Sulpicius* est dit fils aîné du dieu *Mollinos*, au génitif *primogeniti dei Mollini*.

des nombreuses divinités celtiques assimilées à Mars sous la domination romaine ¹. Deux inscriptions romaines d'Autun contiennent des dédicaces au dieu gaulois *Anualos* ou *Anuallos* chacune émanée d'un *gutuator*; ces deux prêtres sont appelés l'un Gaius Secundius Vitalis Appa, l'autre Norbaneius Thallus; *Appa* semble être le nom gaulois du premier, *Norbaneius* le nom gaulois du second ². Un quatrième *gutuator* est mentionné par une inscription du Puy-en-Velay ³. Plus tard, chez Ausone, l'expression *Beleni aedituus* ⁴ semble être une traduction latine du gaulois *Beleni gutuatros*.

Le *gutuator* ou mieux *gutuatros* de Gaule paraît avoir eu la même fonction que le ἱερεὺς homérique, par exemple : Chrysès, prêtre du temple d'Apollon ⁵ à Chrysa, ville de Troade ⁶. Darès, prêtre du dieu grec *Héphaistos* qui

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 444, 445.

2. Espérandieu, *Revue épigraphique*, livraison d'octobre, novembre, décembre 1902, p. 132, 133, nos 1367, 1368, pl. IX, X. *Revue celtique*, t. XXII, p. 148. Norbaneius est dérivé de Norba, nom d'homme dans une inscription d'Autun, *Corpus inscriptionum latinarum*, XIII, 2747; Holder, t. II, col. 760.

3. Holder, t. I, col. 2046.

4. Ausone, *Professores*, XI, 24, édition Schenkl, p. 64.

5. Χρύσητος δ' ἄϊτ' ἱερεὺς ἐξατηβόλου Ἀπόλλωνος. *Iliade*, I, 370.

6. *Iliade*, I, 37, 451.

fut plus tard assimilé au dieu romain *Uolcanus*¹, Laogonos, prêtre du temple élevé à Zeus, le Jupiter romain, sur le mont Ida². Au début de l'*Iliade*, Chrysès, comme les *Gutuatri*, adresse la parole à son dieu. C'est une prière³, son dieu l'exauce et contraint les Grecs à rendre à Chrysès la fille qu'ils lui avaient enlevée. Ἄρητήρ, surnom de Chrysès dans l'*Iliade*, I, 11, veut dire « celui qui prie » ; ce mot a le même sens que le gaulois *gutuatros*.

Les *Gutuatri* gaulois avaient à Rome leur équivalent ; c'étaient les *flamines*, au singulier *flamen*, chargés chacun du culte d'un dieu, par exemple le *flamen dialis*, prêtre de Jupiter. Les *flamines* ne formaient pas une corporation⁴. De même probablement les *Gutuatri*.

Les Druides au contraire sont une corporation⁵, même, si l'on nous permet cette

1. Ἦν δέ τις ἐν Τρώεσσι Δάρης ἀφνειὸς ἀμόμων,
ἱεὺς Ἰφραίστοιο. (*Iliade*, V, 9, 10).

2. Λαόγονον θρασύν, υἱὸν Ὀνητορος, ὃς Διὸς ἱεὺς
Ἰδαίου ἐτέτυκτο... (*Iliade*, XVI, 604, 605).

3. *Iliade*, I, 37-42.

4. Marquardt, *Roemische Staatsverwaltung*, t. III, 2^e édition, p. 326.

5. *Sodaliciis adstricti consortiis*, Timagène, cité par Ammien Marcellin, I. XV, c. 9, § 8.

expression, une sorte de congrégation religieuse. Si on comparait aux curés ou aux pasteurs protestants les *Gutuatri*, sorte de clergé séculier, sans paroisses il est vrai, on pourrait trouver que les Druides avaient avec les Jésuites une certaine analogie. Les Druides n'avaient pas comme les Jésuites un général, mais ils étaient subordonnés comme eux à des provinciaux, un en Gaule ¹, un en Irlande ², probablement aussi un en Grande-Bretagne. Ils avaient chacun pour mission d'abord le culte de tous les dieux ³, puis l'étude et l'enseignement de la mythologie et de toutes les sciences. Enfin sachant le passé, ils prétendaient connaître aussi l'avenir ⁴.

Les Druides, à ce point de vue, avaient des concurrents, les *Uātis*, appelés οὐάταις par Strabon ⁵, μάντεις, « devins » par Diodore de Sicile ⁶,

1. *De bello gallico*, l. VI, col. 13, § 8.

2. Voir plus bas, chapitre XII.

3. « Rebus divinis intersunt. » *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 4.

4. Cicéron, *De divinatione*, l. 41, 90 ; ci-dessous, p. 58.

5. Οὐάταις δὲ ἱεροποιοὶ καὶ φυσιολόγοι. Strabon, l. IV, c. 4, § 4 ; édition Didot, p. 164, l. 21, 22. Cet auteur les considère comme prêtres. C'est aussi, semble-t-il, l'opinion de Diodore de Sicile.

6. Χρῶνται δὲ καὶ μάντειςιν, ἀποδοκῆς μεγάλῃς ἀξιοῦντες αὐτούς,

qui aussi prédisaient les événements futurs. C'est grâce à l'alliance de saint Patrice avec les *Uātis*, en irlandais *fáthi*, *filid*, que le christianisme en Irlande triompha du druidisme.

Les *Uātis* celtiques avaient leur équivalent à Rome, c'était le collège des augures.

Une autre institution romaine offrait une évidente analogie avec les Druides, c'était le collège des pontifes. Aux pontifes romains appartenait une grande partie des attributions conférées aux Druides celtiques; mais avant d'en parler, constatons d'abord que les chefs placés à la tête des Druides de Gaule et de ceux d'Irlande correspondaient au *pontifex maximus* des Romains ¹.

Quant aux attributions, on sait que souvent en Gaule les Druides étaient pris comme arbitres des procès ²; les pontifes romains

οὗτοι δὲ διὰ τε τῆς οἰωνοσκοπίας καὶ διὰ τῆς τῶν ἱερείων θυσίας τὰ μέλλοντα προλέγουσι. Diodore de Sicile, l. V, c. 31, § 3; éd. Didot, t. I, p. 272, l. 45-48.

1. « His autem omnibus druidibus praeest unus qui summam inter eos habet auctoritatem. » *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 8. Sur les Druides d'Irlande et sur leur chef, voir plus bas, chapitre XII.

2. César exagère quand (*De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 7) il prétend que les Druides jugeaient tous les procès.

furent à l'origine chargés de la conservation du texte des lois, et une de leurs fonctions était de les interpréter. Les Druides enseignaient l'histoire à leurs élèves¹; les pontifes romains ne professaient pas l'histoire, mais ils l'écrivaient; rédiger les annales de Rome, *Annales maximi*, était une des fonctions du *pontifex maximus*. L'enseignement de l'astronomie, une des attributions des Druides², n'était pas donné par les pontifes romains, mais c'étaient eux qui dressaient le calendrier de chaque année³ et certaines connaissances astronomiques étaient nécessaires à l'établissement de ce calendrier.

Il y avait donc une incontestable ressemblance entre la corporation druidique et une institution romaine : le collège des pontifes. On peut aussi, avons-nous dit, comparer les augures romains aux *Uātis* ou devins celtiques. Ainsi, en regard de trois institutions romaines, les flamines, les pontifes et les augures, la Gaule conquise

1. « Drasidae memorant reuera fuisse populi partem indigenam, sed alios quidem ab insulis extimis confluisse et tractibus transrhenanis. » Timagène (1^{er} siècle avant J.-C.) chez Ammien Marcellin, l. XV, c. 9, § 4.

2. *De bello gallico*, l. V, c. 14, § 6.

3. Sur les pontifes voir Marquardt, *Roemische Staatsverwaltung*, t. III, 2^e édition, p. 281-303.

par Jules César, c'est-à-dire la *Gallia comata*, nous offre trois institutions similaires, les *Gutuatri*, les Druides, les *Uatis*.

Une ressemblance analogue se trouve entre la langue latine et celle des Celtes : génitif singulier et nominatif pluriel en *i* pour les thèmes en *o*, passif et déponent en *r*, futur en *bo*, suffixes *tat* et *tion*, etc., etc. ¹. C'est surtout avec le dialecte gôidélisque que la ressemblance est frappante; or, les Druides sont, semble-t-il, d'origine gôidélisque et, autre analogie avec Rome, la couleur de leur vêtement, le blanc, est celle de la toge romaine ².

Mais il y a un point sur lequel les Druides se distinguaient des pontifes romains : ils professaient, comme devaient plus tard professer les Jésuites, comme ont professé jadis Pythagore en Italie dans l'obscur ville de Crotone au vi^e siècle avant notre ère, Socrate au siècle suivant, Platon et Aristote au iv^e siècle, tous trois en Grèce, dans la capitale littéraire de cette contrée illustre, dans la ville d'Athènes. Pytha-

1. Mémoire d'E. Windisch sur les langues celtiques, § IV, chez Groeber, *Grundriss der romanischen Philologie*, t. I, 2^e édition, p. 390-394.

2. Marquardt, *Das Privatleben der Römer*, 2^e édition, p. 554 et suivantes. Cf. ci-dessous, p. 77, 96.

gore, Socrate, Platon, Aristote étaient philosophes ; donc, pensèrent les Grecs, les Druides l'étaient aussi ; voilà pourquoi les Druides sont qualifiés de philosophes avant notre ère, vers l'an 200 par Sotion, dans la seconde moitié du 1^{er} siècle par Diodore de Sicile, puis, après notre ère, dans la première moitié du III^e siècle par Diogène Laerce ¹.

Du reste le mot philosophe, c'est-à-dire « ami de la science et de la sagesse », peut être considéré comme une traduction grecque du celtique *dru-uids* « très savant », littéralement « fortement voyant », en irlandais *drúi*, au génitif *drúad* ². Celui qui se croit et qu'on croit savant aime la science et la confond avec la sagesse. La traduction latine du mot *dru-uids* est *magister sapientiae* « maître de la sagesse ³ ».

1. Voir les textes réunis par A. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1322, 1325, 1329.

2. De *drúi* on peut rapprocher *súi* = *su-uids*, au génitif *súad* = *su-uidos* « savant, sage », littéralement « bien voyant » (Thurneysen) : celui qui a bien vu sait ce qu'il a vu. Cf. ci-dessous, p. 83.

3. « Habent tamen et facundiam suam magistrosque sapientiae druidas. » Mela, l. III, ch. 2, § 18.

CHAPITRE II

Les Druides ont été à l'origine une institution gôidélîque.

Les Druides paraissent avoir été connus des Grecs à partir de l'an 200 environ avant J.-C., où Sotion parle d'eux ¹. Ils étaient donc à cette date établis en Gaule de ce côté-ci du Rhin, région fréquentée par les négociants marseillais. C'était peu après la conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois sur les Gôidels. En effet, cette conquête paraît avoir eu lieu entre les années 300 et 200 ou environ avant J.-C. ². Les Gaulois avaient trouvé les Druides

1. Diogène Laerce, *Proœmium*, § 4, édition Didot, p. 1, l. 11. Le traité de la magie attribué par Diogène Laerce à Aristote est apocryphe, la mention des Druides dans ce traité n'a aucune valeur chronologique. Sur la date à laquelle écrivait Sotion, voyez Christ, *Geschichte der griechischen Litteratur*, 3^e édition, p. 799.

2. Romilly Allen, *Celtic Art in pagan and christian Times*, p. 21 et 61, dit : trois cents ans avant J.-C, mais, p. xvi, il paraît penser que ce peut être deux siècles seulement avant l'occupation romaine de la Grande-Bretagne. Voici comment il s'exprime : *The early iron Age began here two or three Centuries at least before the roman Occu-*

en Grande-Bretagne et ils avaient importé cette institution sur le continent : Jules César nous l'apprend¹. Nous en concluons que les Druides ont été originairement une institution gôidélisque, propre d'abord aux Gôidels à l'exclusion des Gaulois. Les Gôidels sont un groupe celtique qui subsiste encore avec sa langue en

pation. « Le premier âge de fer débuta deux ou trois siècles au moins avant l'occupation romaine. » Or il explique (p. 61) que le premier âge de fer débuta avec l'invasion des P. Celtes, c'est-à-dire des Gaulois. C'est en l'an 43 de notre ère que commença l'occupation romaine, donc la conquête gauloise aurait eu lieu au moins entre l'année 157 et l'année 257 avant J.-C. Cf. J. Rhys, *Early Britain*, 2^e édition, p. 4.

1. « *Disciplina in Britannia reperta atque inde in Galliam translata esse existimatur, et nunc qui diligentius eam rem cognoscere uolunt plerumque illo discendi causa proficiscuntur.* » *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 11 et 12. M. Salomon Reinach paraît avoir deviné l'origine gôidélisque des Druides, *Revue celtique*, t. XXI, p. 175. Je ne vois pas de raison pour croire avec le savant M. J. Rhys (*Studies in early Irish History*, dans les *Proceedings of British Academy*, vol. I, p. 34) que César aurait écrit par erreur *Britannia* pour *Hibernia*. Dans la plus ancienne épopée irlandaise, la Grande-Bretagne apparaît comme le foyer de l'instruction. C'est en Grande-Bretagne que le célèbre héros Cùchulainn a appris le métier des armes; de Grande-Bretagne vient la prophétesse qui annonce à la reine Medb les résultats désastreux du *Táin bó Cúailngi*; dans le *Cophur in dá muccado*, ci-dessous, p. 183, un Druide de Grande-Bretagne prédit en Irlande le triomphe des *síde* de Munster.

Irlande et dans les montagnes de l'Écosse. De ce groupe, longtemps maître de toutes les Iles Britanniques, le druidisme a été importé dans la vaste région qui s'étend au sud de la Manche entre l'océan Atlantique et le Rhin ; mais il a été inconnu dans la Gaule cisalpine et dans les contrées jadis celtiques qui sont situées à l'est du Rhin, tant dans le bassin du Danube qu'en Asie Mineure, où le *dru-nemeton*, c'est-à-dire soit le grand temple, soit le grand bois sacré, n'a aucun rapport avec les Druides : si l'on soutenait le contraire, autant vaudrait dire que grand savant et grand ignorant sont des formules de valeur identique. Il y a en France un synonyme de *dru-nemeton*, c'est *uer-nemeton*, au pluriel *uernemeta* :

Nomine Uernemetis uoluit uocitare uetustas
 Quod quæsi fanum ingens gallica lingua refert¹.

1. Fortunat, l. I, carmen 9, vers 9 ; édition de Frédéric Leo, p. 10.

CHAPITRE III

Quelle différence y a-t-il entre les Gôidels et les Gaulois ?

Les Gôidels, ou, comme on écrit aujourd'hui, les Gaels, sont le rameau le plus septentrional de la famille celtique ; ce rameau s'est établi dans les Iles Britanniques à une date difficile à déterminer, entre l'an 1300 et l'an 800 avant notre ère ¹. Les Gôidels étaient alors à l'âge de bronze. Ils ne sortirent pas de cet âge avant l'an 300 ou 200 avant J.-C., date approximative à laquelle une invasion gauloise apporta le fer dans les Iles Britanniques. Plusieurs siècles, mille ans peut-être avant l'invasion gauloise, les Gôidels armés de lances avec pointes de bronze ², d'épées et de poignards de bronze ³, avaient triomphé de la race anonyme qui les avait précédés dans les Iles Britanniques. Cette

1. Romilly Allen, *Celtic Art in pagan and christian Times*, p. 21.

2. Romilly Allen, *ibidem*, p. 8, 39.

3. Romilly Allen, *ibidem*, p. 10, 24, 240.

race, dont l'archéologie nous apprend l'antique existence mais dont la langue nous est inconnue, ignorait les métaux, quand elle fut subjuguée par les Gôidels. Alors elle était encore à l'âge de la pierre polie, à l'âge néolithique, comme disent les archéologues, qui ainsi s'expriment en grec pour se distinguer du vulgaire ignorant. Les armes de pierre et d'os dont se servait cette race étaient bien inférieures aux armes métalliques des Gôidels.

La conquête des Iles Britanniques par les Gôidels n'y avait pas seulement introduit un métal que les habitants de ces îles n'avaient pas connu jusque-là, elle y avait fait aussi pénétrer une langue qu'on n'y avait pas encore parlée et qui allait y dominer en maîtresse pendant plusieurs siècles. C'était un dialecte celtique.

Puis il s'écoula plusieurs centaines d'années et la conquête gauloise importa dans les Iles Britanniques, avec les armes de fer qui triomphèrent des armes gôidéliques de bronze, un dialecte celtique nouveau, le gaulois, qui vainquit et remplaça le gôidélique en Grande-Bretagne.

Un des caractères qui distinguent le gaulois du gôidélique est la substitution gauloise de la

lettre *p* au *q* et au *ku* indo-européen. Les Gôidels, Irlandais, et Gaëls d'Écosse, ont gardé ces deux lettres depuis longtemps réduites à *k*, *kh* écrits *c*, *ch*. Les Gôidels, en conservant le *q* et le *ku*, sont d'accord avec les Romains qui parlaient la langue du Latium, petite province de l'Italie centrale, tandis que leurs voisins, les Osques et les Ombriens, beaucoup plus nombreux mais dominés par eux, changeaient en *p*, comme les Gaulois, le *ku* et le *q* indo-européens¹.

Pour le *ku* indo-européen nous nous bornerons à un exemple: l'indo-européen **ekwo-s* « cheval », en sanscrit *açvas*, est devenu en latin *equus*, en gôidélisque **equas*, puis *ech*, *each*, mais en gaulois *epo-s*, d'où vient le dérivé gallois *ebol*, en breton *ebeul* « poulain » = **ëpālos*. Le nom propre osque *Epidius*² paraît aussi dérivé d'un nom commun osque, **epos* « cheval »³.

1. Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik*, t. I, 2^e édition, p. 554; cf. p. 604-605.

2. Sur le nom propre osque *Epidius*, voyez Planta, *Grammatik der oskisch-umbrischen Dialekte*, t. II, p. 44, 501, 608. Cf. De Vit, *Onomasticon*, t. II, p. 738.

3. La labialisation paraît s'être produite en osque et en ombrien postérieurement à la date du même phénomène en celtique et d'une façon indépendante. Planta, *Grammatik der oskisch-umbrischen Dialekte*, t. I, p. 331.

Voici également un exemple pour le *q*.

Le nom de nombre cardinal indo-européen qui veut dire quatre a été d'abord certainement **quetuores* ; il est devenu en latin *quatuor*, en vieil irlandais *cethir*, depuis *ceathair*, *ceithre* ; mais en gallois moderne *pedwar*, en breton *pevar* ; les Osques disaient *petora*¹. De ce nom de nombre il y a une variante usitée en composition, c'est en latin *quadru-* qui apparaît dans le français quadrupède venant du latin *quadru-pedi*, *quadru-pede*, *quadru-pedem*. La forme du premier terme de ce composé est en irlandais *ceathar*, mais en gaulois *petru*, comme l'attestent le nom de nombre ordinal *petru-decametos* « quatorzième » et le nom de peuple *Petru-corii* « Périgueux », dont le sens est quatre bataillons². La notation ombrienne est *petur-* dans le composé *petur-pursus* « aux quadrupèdes », dont le correspondant latin est *quadrupedibus*³.

On trouvera des exemples plus nombreux dans la *Grammatica celtica*⁴.

1. Planta, *Grammatik*, t. II, p. 590 ; cf. t. I, p. 37, 332.

2. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 977.

3. Planta, *Grammatik*, t. II, p. 575, l. 11 ; cf. t. I, p. 114, 121, 243, 279, 332 ; t. II, p. 2, 196.

4. 2^e édition, p. 66 ; cf. Brugmann, *Grundriss*, t. I,

Les Gôidels n'avaient donc pas comme les Gaulois changé le *ku* et le *q* indo-européens en *p* ; or ils avaient, comme les Gaulois, perdu le *p* indo-européen avant la date reculée où les deux groupes Gôidels et Gaulois se séparèrent l'un de l'autre. En conséquence, les Gôidels n'avaient plus la lettre *p* dans leur alphabet.

Dans les vingt lettres dont se compose l'alphabet ogamique primitif, c'est-à-dire celui des plus anciennes inscriptions d'Irlande, le *p* fait défaut ¹. Les Gôidels avaient perdu la faculté de prononcer cette lettre. Elle n'apparaît pas dans leur langue avant le milieu du

2^e édition, p. 605. Le nom de fleuve *Sequana* et son dérivé *Sequani*, nom d'un peuple qui habita d'abord sur les bords du fleuve, ne sont pas une preuve que certains Gaulois eussent conservé le *q* indo-européen. *Sequana* est un nom antérieur à la conquête gauloise conservé en Gaule ; on peut le comparer à *Donau*, nom antérieur à la conquête germanique et qui cependant subsiste dans les pays de langue allemande ; *Donau* = *Danuuius*, Danube.

1. Ces lettres se divisent en quatre séries de cinq lettres chacune : 1^o i, e, u, o, a ; 2^o r, s, ng, g, m ; 3^o q, c, t, d, h ; 4^o n, s, f, l, b. Dans le dictionnaire anglais-irlandais de Mac-Curtin, édition de Paris, 1732, p. 714, on trouve à la suite de cet alphabet six lettres supplémentaires dont un *p*. Mais ces six lettres n'ont dans leur forme aucun rapport avec les vingt lettres dont nous venons de parler. Elles forment une addition relativement récente. Cf. Brugmann, *Grundriss*, t. I, 2^e édition, p. 515-518.

v^e siècle après J.-C. où elle leur fut imposée par le triomphe du christianisme. Des missionnaires chrétiens, venus de Grande-Bretagne, eurent à cette époque le talent de leur faire prononcer des mots d'origine latine comme ils les prononçaient eux-mêmes quoique ces mots continssent la lettre *p*. Le plus remarquable est *Patricius*.

Antérieurement, lorsque les Gôidels, alors rejetés en Irlande, empruntaient un mot latin qui contenait un *p*, ils remplaçaient ce *p* par un *c*.

Ainsi des marchands venus de Grande-Bretagne leur firent acheter des pièces de cette étoffe pourpre qui distinguait le vêtement des empereurs de celui des autres citoyens et que durent porter en Grande-Bretagne Hadrien, Septime Sévère au II^e siècle de notre ère, Carausius au III^e. Mais les Gôidels, disons, si vous le désirez, les Irlandais, ne purent prononcer les deux *p* du latin *purpura* qui dans leur langue devint *corcur*.

Leur organe rebelle défigura de même deux mots essentiels de la langue des chrétiens : en Irlande, *pascha* « Pâques » devint *casc* et *presbyter* « prêtre », *cruimther*. Dans ce mot il n'y a pas seulement substitution du *c* au *p*, on y remarque aussi le changement du *b* en *m*

comme dans le français samedi pour *sabbati dies* et dans l'allemand *samstag* d'abord *sambaz-tag*, *sambz-tag*, dont le premier terme est le latin *sabbati* avec la désinence germanique du génitif *s* tenant lieu de l'*i* latin.

Les Irlandais ont d'abord appelé *Cothraige*¹ leur célèbre apôtre *Patricius* (prononcez *Patrikius*). Mais la victoire des doctrines de ce saint personnage a eu un résultat phonétique. La paresse de l'organe vocal des Gôidels a été vaincue. La lettre *p* s'est introduite chez eux ; ils ont prononcé *Patric*. Dans le courant du VII^e siècle, cette révolution linguistique était accomplie. Le christianisme alors était triomphant.

1. L'*o* de *Cothraige* = **Quatricias* = *Patricius* est un *a* primitif déformé par l'influence de l'*u* précédent. Est à comparer l'*e* de **quenque* « cinq », devenu *o* dans l'irlandais *cóic*, même sens. **Quenque* a donné en gaulois *pempe*. L'*a* de *Quatricias* a produit dans *Cothraige*, par action progressive, l'*a* qui suit l'*r*, et l'*e* du même mot résulte de l'action régressive exercée par l'*a* qui suit le second *i* de **Quatricias*.

CHAPITRE IV

Conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois et introduction du druidisme en Gaule.

Outre un dialecte celtique différent de celui que parlaient les Gaulois, les Gôidels possédaient une institution que les Gaulois n'avaient point. C'était le druidisme. Dans le courant du III^e siècle avant notre ère, ceux des Gaulois qui alors habitaient à l'est du Rhin, dans la partie nord-ouest de l'Allemagne actuelle, en furent expulsés par la conquête germanique. Ils se dédommagèrent de cette perte en conquérant une partie de la région située à l'ouest du Rhin, d'où ils chassèrent d'autres Gaulois établis au nord et où ils subjuguèrent des Ligures installés au midi ; puis ils s'emparèrent de la Grande-Bretagne et d'une partie des rivages orientaux de l'Irlande. C'était entre les années 300 et 200 avant J.-C. Ils introduisirent avec leur domination politique et leur langue l'usage des armes et des instruments de fer dans la Grande-Bretagne, où alors on ne se servait que d'armes et d'instruments de bronze

et où l'on parlait gôidélîque. En compensation, ils y trouvèrent les Druides qui, bien qu'appartenant au peuple vaincu, leur imposèrent leur domination dans ce que nous pourrions appeler l'ordre spirituel; ils firent accepter leur maîtrise scientifique et religieuse, non seulement aux Gaulois de Grande-Bretagne ¹, mais à ceux du continent entre le Rhin à l'est et l'océan à l'ouest, région où une partie des Druides se transporta vers l'an 200 avant l'ère chrétienne. Vers le même temps, un événement analogue se produisait dans le monde romain : Rome dont les armes avaient conquis la Grèce fut à son tour conquise par la littérature et la philosophie grecques, par les pédagogues et les artistes de la Grèce :

Gracia capta ferum uictorem cepit et artes
Intulit agresti Latio ².

Tels les Français et les Allemands guerroyant en Italie aux xv^e et xvi^e siècles, et en rap-

1. De là le druide des Brittons, *druid do Bretnuib*, qui apparaît dans le *Cophur in dá muccado*, une des préfaces du *Táin bó Cúailngi*, Windisch, *Irische Texte*, 3^e série, 1^{er} cahier, p. 240, l. 156.

2. Horace, *Epistolæ*, l. II, *epistola* 1, vers 155, 156; cf. Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Literatur*, 5^e édition, 1890, t. I, p. 134.

portant l'architecture italienne, qui bientôt domina en Europe malgré l'effacement politique et militaire des Italiens.

Le succès des Druides, ces professeurs gôidels en Gaule pendant les deux siècles qui ont précédé l'ère chrétienne, peut être comparé à celui d'autres Gôidels, tels que l'Irlandais Clément qui sous Charlemagne devint directeur de l'école du palais et l'Irlandais Scot Érigène qui écrivit des vers grecs, et qui prit une position considérable à la cour de Charles le Chauve ¹. Chassés d'Irlande par l'invasion scandinave, ils apportèrent dans l'empire franc la connaissance du latin classique et du grec que l'invasion barbare en avait expulsée. On doit à eux et à d'autres Irlandais moins connus qui les accompagnèrent la renaissance des études classiques qui se produisit en France au ix^e siècle et dont un des témoins est un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Laon; ce manuscrit, qui date du ix^e siècle, est la copie faite en France d'un dictionnaire grec-latin d'origine irlandaise ².

1. Hauréau, *Histoire de la philosophie scholastique*, première partie, p. 148-175.

2. Ce ms. de Laon porte le n^o 444. E. Miller en a publié une édition dans le tome XXIX, 2^e partie, des *Notices et*

Mais revenons aux Druides.

Sur l'origine du druidisme, et sur son influence en Gaule au milieu du 1^{er} siècle avant J.-C., il y a deux passages importants du *De bello gallico*. Dans celui que nous citerons le premier, Jules César parle de la principale fonction des Druides : leur enseignement dure vingt ans ; il traite de la survivance des âmes après la mort, de l'astronomie, de la géographie, des sciences naturelles, de la théologie ¹. Quelques lignes plus haut il explique d'où vient l'institution druidique. On pense, dit-il, qu'elle a été trouvée en Grande-Bretagne et que de là elle a été transportée en Gaule et en général aujourd'hui ceux qui veulent mieux connaître l'enseignement des Druides se rendent en Grande-Bretagne pour y faire l'étude de cet enseignement ².

extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et des autres bibliothèques, p. 1-230. Voir aussi un article de M. J. Vendryès, dans la *Revue celtique*, t. XXV, p. 377-381.

1. « In primis hoc volunt persuadere non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios, atque hoc maxime ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto. Multa praeterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de deorum immortalium vi ac potestate disputant et iuventuti tradunt.»
De bello gallico, l. VI, c. 14, § 5, 6.

2. « Disciplina in Britannia reperta atque inde in Gal

La conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois du rameau belge est établie par un autre passage du *De bello gallico*. En l'an 57 avant notre ère, Jules César se prépare à la guerre contre les Gaulois du groupe belge, il prend des renseignements sur les ennemis qu'il va attaquer; les *Remi* lui apprennent entre autres choses qu'ils n'ont pas oublié le temps où Deuiciacos, roi des Suessions, était le plus puissant de toute la Gaule et avait soumis à sa domination non seulement une grande partie de la Gaule, mais aussi la Grande-Bretagne ¹. Aux ^e siècle de notre ère, Guillaume le Conquérant ne s'est emparé que d'une partie de la Grande-Bretagne; douze siècles plus tôt, Deuiciacos l'avait soumise tout entière à sa domination.

liam translata existimatur, et nunc qui diligentius eam rem cognoscere volunt plerumque illo discendi causa profiscuntur. » *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 11, 12.

1. « Suessiones suos esse finitimos, fines latissimos, feracissimos agros possidere. Apud eos fuisse regem nostra etiam memoria Deuiciacum, totius Galliae potentissimum, qui cum magnae partis harum regionum tum Britanniae imperium obtinuerit. » *De bello gallico*, l. II, c. 4, § 6, 7; cf. l. V, c. 12, § 2.

CHAPITRE V

Preuves linguistiques de la conquête gauloise en Grande-Bretagne. Première partie. Les noms de peuples qui se retrouvent sur le continent.

L'établissement des Gaulois en Grande-Bretagne est démontré par un certain nombre de preuves outre le texte du *De bello gallico* que nous venons de citer.

Nous signalerons d'abord la présence dans cette grande île de peuples d'origine évidemment gauloise qui l'habitaient au temps de la domination romaine ¹. Ce sont :

1^o Les *Belgae* chez lesquels était située *Uenta Belgarum*, aujourd'hui Winchester, comté de Hampshire ².

2^o Les *Atrebatii*, dont la capitale, *Calleua*, est aujourd'hui Silchester, dans le comté de Southampton. Ils sont incontestablement une colonie des *Atrebates* dont le nom persiste en France dans celui d'Arras, chef-lieu du

1. Cf. *De bello gallico*, l. V, c. 12, § 2, ci-dessous, p. 56.

2. Ptolémée, l. II, c. 3, § 13; édition Didot, t. I, p. 103, l. 1-4.

département du Pas-de-Calais ¹. Le nom des *Atrebates* a eu un dérivé, *Atrebatensis* ², qui est devenu, Artois, nom d'une province de la France ancienne.

3^o Les *Catu-uellauni* de Grande-Bretagne, établis aux environs de Cambridge, au nord de Londres, y étaient venus des environs de Châlons-sur-Marne. Le nom actuel de cette ville est la prononciation française d'un primitif gaulois identique au septentrional *Catu-uellauni* ³. Ce nom sur le continent, sous la domination des rois mérovingiens, est devenu *Catalauni* ⁴, dont les cas indirects *Catalaunis*, *Catalaunos* ont donné d'abord en français *Chaalons* pour aboutir au Châlons moderne.

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 96-99.

2. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 127.

3. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 863-865 ; cf. Longnon qui, *Atlas historique de la France*, p. 3, 14, écrit *Catuellauni*, *Catuellaunorum*, leçon du ms. latin 12097 de la Bibliothèque nationale, vi^e siècle, et du ms. de Cologne 212, vii^e siècle. Les scribes ont supprimé le second *u* de *Catu-uellauni*. Dans le texte d'Ammien Marcellin, tel que nous le possédons, les deux *u* ont disparu ; *Catelauni*, l. XV, c. 11, § 10 ; *Catelaunos*, l. XXVII, c. 2, § 4 ; édition Gardthausen, 1874, t. I, p. 73 ; t. II, p. 96.

4. C'est la leçon qu'a préféré bien à tort Mommsen, *Chronica minora*, t. I, p. 590. Cette leçon est celle du plus grand nombre des mss. Mais il ne faut pas préférer la quantité à la qualité, qui est ici déterminée par la date.

4° Plus au nord en Grande-Bretagne, dans le comté d'York, les *Parisi* portent un nom qui est, quant à la finale, une variante orthographique fréquente en latin, du nom des *Parisi* établis dans le continent sur les bords de la Seine ; c'est de Paris ou des environs que sont venus, probablement au III^e siècle avant notre ère, les *Parisi* qu'on trouve établis sous l'empire romain là où est aujourd'hui le comté d'York ¹.

5° On ne peut guère contester l'origine gauloise des *Smertae*, population dont le territoire doit être cherché dans l'Écosse septentrionale ². Leur nom est la seconde partie de celui de la déesse *Ro-smerta* qui se rencontre si souvent dans les inscriptions romaines du bassin du Rhin ³.

Il y avait en Grande-Bretagne, sous l'empire romain, deux peuples dont le nom n'apparaît pas dans la géographie du continent gaulois, mais qui vers le commencement du VI^e siècle ont été en notable partie s'établir dans la

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 946-947.

2. Ptolémée, t. II, c. 3, § 8 ; édition Didot, t. I, p. 95, l. 1.

3. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 1230-1231 ; cf. col. 1593, 1594.

péninsule armoricaine et y ont porté un dialecte issu du gaulois dont par exemple $p = ku$ et q est un élément caractéristique ; ce sont les *Dumnonii* et les *Cornouii*.

Les *Dumnonii* habitaient la péninsule sud-ouest de la Grande-Bretagne. Sans abandonner complètement cette péninsule, anglaise aujourd'hui, dont une partie, le comté de Devon, porte encore leur nom, ils allèrent occuper tout le nord-ouest de la péninsule armoricaine, c'est-à-dire en France, la partie septentrionale du département d'Ille-et-Vilaine, le département des Côtes-du-Nord en presque totalité et la portion nord de celui du Finistère. Ce pays prit et conserva pendant plusieurs siècles le nom de *Domnonia* ¹.

Le second peuple était les *Cornouii*, divisés dans la Grande-Bretagne en deux rameaux : l'un, à l'extrémité septentrionale de l'Écosse, dans les comtés de Sutherland et de Caithness,

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1370-1371. Notre opinion ici diffère de celle de M. John Khyss, *Early Britain*, 3^e édition, p. 44. Suivant ce savant auteur, les inscriptions gôidéliques en caractères ogamiques trouvées dans la péninsule en question attestent que les *Dumnonii* étaient gôidels. Mais ces inscriptions sont les traces d'une occupation irlandaise temporaire et postérieure à l'abandon de la Grande-Bretagne par les légions romaines.

a disparu sans laisser de trace ; l'autre, plus au sud, dans les comtés anglais de Cheshire et de Shropshire, au nord-est du Pays de Galles, fut expulsé de cette région par la conquête saxonne et alla prendre en partie la place des *Dumnonii* dans la péninsule sud-ouest de la Grande-Bretagne, puis, non content de ce domaine nouveau, envoya une colonie sur le continent, près des *Dumnonii*, dans la portion méridionale de ce qui est aujourd'hui le département du Finistère. Le territoire occupé par les *Cornouii* dans la péninsule sud-ouest de la Grande-Bretagne s'appelle aujourd'hui en anglais Cornwall, en gallois Cernyw ; la région dont s'est emparé le même peuple sur le continent a reçu au moyen âge le nom de *Cornubia* (prononcez *Cornuvia*) ; aujourd'hui on dit en français Cornouaille, en breton *Kerné* ¹.

La langue apportée sur le continent par les *Dumnonii* et par les *Cornouii* établit clairement l'origine gauloise de ces deux peuples, c'est

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1130, 1131. Cf J. Loth, *L'émigration bretonne en Armorique*, p. 157-191, et la troisième des cartes placées par Le Moyne de la Borderie à la fin du tome I^{er} de son *Histoire de Bretagne*. Sur les *Cornouii* de Grande-Bretagne, voir John Rhys, *Early Britain*, 3^e édition, p. 293.

un dialecte celtique, le breton, où, comme en gaulois, le *ku* et le *q* se changent en *p*. La même observation s'applique au cornique, langue des *Cornouii* restés en Grande-Bretagne.

CHAPITRE VI

Preuves linguistiques de la conquête gauloise en Grande-Bretagne. Seconde partie. Le p en Grande-Bretagne dans les noms de peuples autres que celui des Parisii, dans ceux d'hommes et de lieux.

1^o Les *Picti*, qui sous l'empire romain furent de si redoutables ennemis pour les Bretons romanisés ¹, portent un nom qui veut dire « ceux qui tatouent » ; c'est la forme gauloise du gôidélisque *cicht* ² aujourd'hui *ciocht* ³ « graveur ». Le nom des *Pictavi*, mieux *Pichtoui*, *Pichtoues* de Gaule, a été défiguré en *Pictones* sous l'empire romain mais se retrouve dans les noms modernes de *Poi-*

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 994-999.

2. Whitley Stokes, *O'Davoren Glossary*, n^o 367, dans *Archiv für celtische Lexicographie*, t. II, p. 255 ; Kuno Meyer, *Contributions to irish Lexicography*, *ibid.*, p. 367 ; Glossaire de Cormac dans deux publications de Whitley Stokes, *Three irish Glossaries*, p. 13 ; *Sanas Chormaic, Cormac's Glossary*, p. 40.

3. Glossaire d'O'Clery publié par Arthur W. K. Miller, *Revue celtique*, t. IV, p. 385. Dinneen, *An irish-english Dictionary*, p. 139.

tiers = *Pictauros*, de Poitou = *Pictouom*, sous-entendu *pagum*; c'est un dérivé du thème *pichto-* d'où *Picti*; il signifie probablement aussi « ceux qui tatouent »; ceux-là sont tatoués eux-mêmes ¹.

On peut rapprocher de ces noms de peuples un dérivé, le nom d'homme *Pichtillos* ou *Pichtilos*, écrit *Pictillos*, *Pictilos* par des graveurs à l'alphabet desquels le *ch* faisait défaut ². Il a été même déformé en *Pistillus* ³ sous l'influence du nom commun latin *pistillus* « pilon ». Il signifie probablement « petit tatoué ».

Les Pictes appelaient, dit Bède (l. I, c. 12), *Pean fahel* (restitutions *pennos ualli*, littéralement « tête », c'est-à-dire « bout du rempart »), l'extrémité occidentale du *vallum Antonini*, sis en Écosse, entre le Firth of Forth à l'est, et l'embouchure de la Clyde, Firth of Clyde, à l'ouest. L'*f* initial de *fahel* = *uallum*, en gallois *gwawl* ⁴, tient lieu d'un *u* consonne initial,

1. Sur la forme *Pictavi* voir Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, c. 987-993. Sur la variante *Pictones*, *ibidem*, col. 1000, 1001.

2. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 999, 1000.

3. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, col. 1009, 1010.

4. *Grammatica cellica*, 2^e édition, p. 1069; cf. Robert William, *Lexicon cornu-britannicum*, p. 153; Davies, *Antiquae linguae britannicae dictionarium duplex*, Londres,

comme dans le cornique *freg* = **uiracis* « femme mariée », variante de *grueg*, en gallois *gwraig*, comme dans le breton *fal* « mauvais »¹, variante de *gwall*, qui se trouve aussi sous cette seconde forme en gallois²; on trouve aussi *f* = *u* consonne en breton dans la variante *derf*, de *derv* « chêne »³, en gallois *derw*, thème *deruos*. Le même phénomène se produit dans le français fois de *uicem*, fade de *uapidum*, quoiqu'en règle générale le français représente par *v* ou *g* l'*u* consonne initial latin, vin de *uinum*, gaine de *uagina*.

La chronique picte, bien que de fabrication irlandaise, comme le prouve le nom de l'imaginaire premier roi *Cruidne*⁴, variante de *Cruithne*, nom irlandais des Pictes⁵, donne

1632, partie galloise au mot *gwawl* et partie latine au mot *vallum*. William Owen, *A Dictionary of the welsh Language*, Londres, 1803, au mot *gwawl*. Cf. Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 275, 276.

1. Troude, *Nouveau dictionnaire pratique breton-français du dialecte de Léon*, p. 200. Maunoir, *Le Sacré Collège de Jésus*, 2^e partie, p. 77, 147.

2. Victor Henry, *Dictionnaire étymologique du breton moderne*, p. 140.

3. Troude, *Nouveau dictionnaire pratique breton-français*, p. 108.

4. William F. Skene, *Chronicles of the Picts, Chronicles of the Scots*, p. 4.

5. J. Rhys, *Early Britain*, 3^e édition, p. 156, 241. Étymo-

une liste de rois pictes où plusieurs noms sont évidemment brittoniques. Tels sont :

1^o *Ur-gust*, au génitif *Ur-guist* ¹, nom d'homme identique à *Gwrgwst* chez les Gallois dans les *Mabinogion* ², en vieux breton *Uuorgost*, *Uurgost*, *Gurgost* ³, le même mot que l'irlandais *Fergus* dont l'*f* initial caractérise la prononciation gôidélisque.

2^o *Un-ust*, au génitif *Un-uist* ⁴, en irlandais *Oen-gus*, *Oen-gusa*. L'*U* initial opposé au gôidélisque *Oe* est évidemment brittonique.

Ur-gust signifie « choix supérieur », *Un-ust* « choix unique ».

Nous citerons encore : 3^o *Taran* ⁵, qui, comme nom commun, veut dire en gallois et en breton « tonnerre » ; on le rencontre deux fois en Galles comme nom d'homme dans les *Mabinogion* ⁶.

logiquement parlant, *Cruithne* est le même mot que Πριτανία le nom que prit la Grande-Bretagne avant de s'appeler Ηβερτανία et Britannia ; cf. Whitley Stokes, *Urkeltscher Sprachschatz*, p. 63.

1. William F. Skene, *Chronicles*, p. 7 et 8.

2. John Rhys et J. Gwenogvryn Evans, *The Text of the Mabinogion*, p. 134, l. 9 ; J. Loth, *Cours de littérature celtique*, t. III, p. 270.

3. J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 178 ; cf. p. 133.

4. William F. Skene, *Chronicles*, p. 8.

5. William F. Skene, *Chronicles*, p. 7.

6. John Rhys et Gwenogvryn Evans, *The Text of the*

4^o C'est du nom d'homme picte *Drust*¹, écrit aussi *Drest*², que dérive *Drystan*, nom gallois d'un personnage des *Mabinogion*, devenu célèbre sous une forme un peu altérée, *Tristan*, dans les romans français de la Table ronde³.

5^o Nous terminerons par *Mailcon*⁴ qui porte un nom identique à celui des Gallois *Mailcun*, *Mailgon*, dans les *Annales Cambriae*, vi^e, xii^e et xiii^e siècles⁵. Donc les Pictes sont d'origine gauloise ou si l'on veut appartiennent au rameau brittonique. Un savant éminent croit le contraire et les considère comme étrangers à la race indo-européenne par la raison qu'au vi^e siècle saint Columba n'a pu s'entretenir avec eux que par interprète⁶; mais la différence qui

Mabinogion, p. 40, l. 7, p. 134, l. 9; J. Loth, *Cours de littérature celtique*, t. III, p. 270.

1. William F. Skene, *Chronicles*, p. 6.

2. William F. Skene, *Chronicles*, p. 7, 8.

3. J. Loth, *Cours de littérature celtique*, t. III, p. 310-311, note; cf. John Rhys et Gwenogvryn Evans, *The text of the Mabinogion*, p. 159, l. 27; p. 303, l. 5; p. 304, l. 24; p. 307, l. 13.

4. William F. Skene, *Chronicles*, p. 7.

5. Édition de J. Williams ab Ithel, p. 4, 57, 81.

6. Vie de saint Columba par Adamnán, l. I, c. 33; l. II, c. 32, édition Pinkerton-Metcalf, t. I, p. 107, 153; édition Reeves, p. 62, 145. La doctrine opposée à la nôtre est exposée par John Rhys, *Early Britain*, 3^e édition, p. 272, 273.

existe entre l'irlandais et les dialectes brittoniques suffit pour expliquer l'impossibilité où les Pictes et leur apôtre irlandais étaient de se comprendre sans l'intervention d'un intermédiaire bilingue ¹.

2^o *Epidii* est le nom d'un peuple gaulois établi en Écosse dans le comté d'Argyle, au nord du *uallum Antonini* ². Ce nom, dérivé d'*epos* « cheval » en gaulois, est par conséquent d'origine gauloise ³. On peut en rapprocher *Epidius*, gentilice et nom de cours d'eau latin d'origine osque ⁴. L'équivalent d'origine latine paraît être le gentilice *Equitius* ⁵. Comme le nom des *Cornouii*, comme celui des *Smertae*, dont nous avons déjà parlé, comme celui

1. On peut savoir le français et ne comprendre ni l'espagnol ni l'italien qui cependant sont comme le français des langues néo-latines.

2. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 443; Ptolémée, l. II, c. 3, § 8; cf. c. 2, § 10, édition Didot, t. I, p. 81, p. 6.

3. Cette doctrine est révoquée en doute par M. J. Rhys, *Early Britain*, 3^e édition, p. 223, qui suppose que ce nom a été donné par des voisins gaulois à une population qui n'était pas celtique. Mais de cette assertion il ne produit aucune preuve.

4. Planta, *Grammatik der oskisch-umbrischen Dialekte*, t. II, p. 44, 608, 609.

5. De Vit, *Onomasticon*, t. II, p. 746.

d'*Alauna*, dont il sera question page 49, on le trouve au nord du *uallum Antonini*. Ces trois noms, comme celui des *Epidii* attestent l'établissement des Gaulois dans la portion la plus septentrionale de la Grande-Bretagne, région où les Romains ne purent jamais établir leur domination ¹.

3^o *Eppillos*, nom familier ou abrégé, tient lieu d'un composé tel qu'*Epo-manduos*, *Epo-meduos* *Epo-redi-rix*. Il ne faut pas s'étonner du double *p*; un doublement de consonne apparaît fréquemment dans les noms familiers ². *Eppillos* est le nom d'un roi qui régnait dans la région sud-est de la Grande-Bretagne ³. La

1. Mommsen, *Roemische Geschichte*, t. V, 2^e édition, p. 169, prétend qu'au II^e siècle de notre ère la langue des habitants de la Grande-Bretagne, au nord du *uallum Hadriani*, était gôidélifique; nous croyons avoir démontré le contraire.*C'est beaucoup plus tard que les Highlanders sont arrivés d'Irlande en Écosse. A comparer la conclusion du mémoire de M. Alexander Macbain, *Ptolemy's geography of Scotland* dans les *Transactions of the gaelic Society of Inverness*, t. XVIII, p. 388.

2. Stark, *Die Kosenamen der Germanen*, p. 19 et suivantes. Cf. Zimmer dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXXII, p. 158 et suivantes, et *Revue celtique*, t. XIII, p. 294.

3. Holder, t. I, col. 1455. J. Rhys, *Lectures on welsh Philology*, 2^e édition, p. 190-192; *Early Britain*, 3^e édition, p. 23, 24, 26, 28, 31, 33, 302.

variante *Epillos* par un seul *p* nous est offerte par des monnaies recueillies en France dans les départements de la Vienne et des Bouches-du-Rhône. *Eppillos*, comme *Epidii*, dérive du gaulois *epo-s* « cheval » dont un diminutif *ebeul* « poulain » = **ĕpālōs* existe encore en breton ; le gallois *ebol* « cheval » est le même mot qu'*ebeul*.

4° Environ à moitié chemin entre les *Epidii* et les domaines du roi *Eppillos* nous trouvons près d'York, chez les *Parisi*, la station romaine de *Petuaria*, pour parler clairement *Petuaria uilla*, propriété rurale de *Petuarios*, c'est-à-dire du quatrième fils. *Quartus* « quatrième » en latin était prénom et surnom ¹. Le gaulois *petuarios* est la forme primitive du gallois *pedwerydd* et du breton *pévaré* « quatrième ».

On trouve le même mot employé comme nom de lieu en Gaule. Pithiviers, Loiret, s'appelait au XII^e siècle *Pedveris* à l'ablatif pluriel, ce qui suppose un nominatif du même nombre *Peduarii* ou *Peduariae* tenant lieu d'un plus ancien *Petuarii* ou *Petuariae* avec un *t* au lieu de *d* comme l'établit le dérivé

1. Voir par exemple *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, p. 899.

Petuarensis dans une charte de l'année 1025 ; on pourrait corriger *Petuariensis*. Les *Petuarii fundi* ou *Petuariae uillae* de Gaule étaient à l'origine la propriété d'un Gallo-Romain appelé *Petuaris*, homonyme de celui qui en Grande-Bretagne donna son nom à la *uilla Petuaria* ¹.

5° Au sud-ouest de *Petuaria*, à Penkrige, en Angleterre, dans le comté de Stafford, se trouvait la station romaine de *Pennocrucium*, mot dérivé de *penno-crouci* « tête de la butte », en irlandais *Cenn-cruaich* ². Le premier terme de ce nom composé est le gaulois *penno-s*, en vieil irlandais *cenn* = **quennos* ³.

6° Dans une partie non déterminée de la Grande-Bretagne, le géographe de Ravenne met une localité appelée *Maponi* ⁴. On suppose

1. Holder, t. II, col. 981 ; cf. *Revue celtique*, t. XVIII, p. 246 ; J. Rhys, *Lectures on welsh Philology*, 2^e édition, p. 22, 23 ; Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 58, 59.

2. *Betha Patraic* chez Whitley Stokes, *The tripartite Life of st. Patrick*, t. I, p. 90, l. 18. Le *Dinnsenchus* offre la variante *Crom-cruaich*, édition Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVI, p. 15, 16 ; cf. Todd, *Saint Patrick, apostle of Ireland*, p. 128, note ; Holder, t. II, col. 966 ; J. Rhys, *Lectures on welsh Philology*, 2^e édition, p. 184 ; *Early Britain*, 3^e édition, p. 230, 310.

3. Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprachschatz*, p. 59.

4. Édition Parthey et Pinder, 436, 20.

qu'il faut sous-entendre *fanum* et traduire « temple du dieu *Maponos* ». En effet, on a trouvé dans le nord de l'Angleterre, dans les comtés de Durham, Cumberland et Northumberland, des dédicaces au dieu *Maponus*, assimilé par les Romains à leur Apollon. On corrige en *fons Maponus* le *fons Mabonus*, nom d'une source dédiée à ce dieu et située près de Lyon au XI^e siècle ¹. *Maponus* dérive du gaulois *mapos* « fils », en gallois et en breton *map* et *mab*, en gôidélisque **maquas* ², génitif singulier *maqui* dans les inscriptions ogamiques ³, plus tard *macc*, au génitif *maicc*, enfin *mac*, au génitif *meic*, puis *mic*.

1. Holder, t. II, col. 414 ; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, nos 218, 332, 1345.

2. R. A. Stewart Macalister, *Studies in irish Epigraphy*, 1^{re} partie, p. 6.

3. R. A. Stewart Macalister, *Studies in irish Epigraphy*, 1^{re} partie, p. 21, 23, 25, 26, 27, 28, 29, 34, 35, 36, 39, 41, 46, 47, 48, 49, 51, 53, 55, 59, 60, 67, 71, 72, 79 ; 2^e partie, p. 16, 20, 51, 64, 74, 78, 83, 84, 91, 94, 95, 98, 100, 103, 105, 108, 110, 116, 121, 122, 124, 128, 136 ; cf. Rhys. *Lectures on welsh Philology*, 2^e édition, p. 388, 394, 395, 401.

CHAPITRE VII

Preuves linguistiques de la conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois. Troisième partie. Noms de villes, de stations romaines et de cours d'eau qu'on trouve à la fois en Grande-Bretagne et sur le continent gaulois.

La liste des noms des villes ou des stations situées sur les routes de la Grande-Bretagne au temps de l'empire romain porte la trace de la conquête gauloise antérieure : plusieurs de ces noms se rencontrent dans la partie du continent dont les Gaulois furent maîtres et ils paraissent en provenir.

1° Un des faits les plus connus de la guerre faite en Gaule par Jules César est le siège d'*Uxello-dunum*, mieux *Ouxello-dunon* « Haute forteresse », dans le voisinage de Cahors (Lot) ¹ ; c'était en l'an 51 avant J.-C. Or il y avait sous l'empire romain un autre *Uxello-*

1. Sur l'emplacement de l' *Uxellodunum* de Jules César, voir E. Desjardins, *Géographie... de la Gaule romaine*, t. II, p. 422, note 9.

dunum qui était situé en Grande-Bretagne ¹. Kiepert (*Atlas Antiquus*) met cet *Uxellodunum* dans l'Angleterre septentrionale, au comté de Cumberland, en l'identifiant avec la petite ville de Maryport.

2° Les textes géographiques du temps de l'empire romain placent en Gaule dix *Nouiomagus* « champ neuf ». Ce nom composé fut porté en Angleterre, dans le comté de Kent ²: une station de ce nom était située sur la voie romaine qui du port de *Rutupiae*, aujourd'hui Richborough, au nord-est de Douvres, menait au rempart construit par ordre de l'empereur Hadrien (117-138) et qu'on appelait *uallum Hadriani* ³.

3° Outre le fameux *Mediolanum*, aujourd'hui

1. C'est la localité dont le nom a été écrit *Axeloduno* à l'ablatif dans la *Noticia dignitatum*, édition Böcking, t. II, p. 114 ; cf. Petrie, *Monumenta historica britannica*, p. xxiv, col. 2. On lit *Uxelludamo* chez le géographe de Ravenne, édition Pinder et Parthey, p. 433. La notation *Uxellodunum* au nominatif a été adoptée par Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. III (1848), p. 300 ; cf. Kiepert, *Atlas antiquus*, pl. XI ; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VII, n° 1291.

2. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 790-792.

3. Itinéraire d'Antonin, édition Parthey et Pinder, 472, 1.

en français Milan, fondé par les Gaulois dans l'Italie septentrionale, il y en avait dans l'empire romain plusieurs autres. Les documents contemporains de cet empire en mentionnent quatre en Gaule et un en Grande-Bretagne ; celui-ci paraît être aujourd'hui Clawddcoch « fossé rouge », dans le comté appelé Shropshire, voisin du pays de Galles et situé à l'est de cette contrée néo-celtique ¹.

4° Sur la route de Londres, au *uallum Hadriani*, se trouvait une station appelée, *Cambo-ritum* ² « gué courbe ». C'est le nom primitif de Chambourg (Indre-et-Loire), de Chambord (Loir-et-Cher), et peut-être encore de deux localités homonymes situées en France ³.

5° Un nom de lieu fréquent dans la Gaule romaine est *Condate* « confluent » ; il y avait un *Condate* en Grande-Bretagne sous l'empire

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 518-521.

2. C'est la leçon de deux manuscrits que citent Parthey et Pinder dans leur édition de l'itinéraire d'Antonin, 474, 7, note. Cette leçon a été adoptée par Kiepert, *Atlas antiquus*, XI, et par Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 715.

3. Holder, *ibid.*, col. 715, 716 ; Longnon, *Atlas historique*, p. 172.

romain : c'est, pense-t-on, aujourd'hui, Northwich, au comté de Chester ¹.

6° Le second terme *durus* « forteresse », si fréquent dans la Gaule romaine ², se retrouve en Grande-Bretagne, sous l'empire romain, dans le composé *Lacto-durus*, aujourd'hui Towcester, comté de Northampton ³.

7° *Briua* « pont », expression si connue de ceux qui ont étudié la géographie de la Gaule romaine ⁴, est le second terme du composé *Duro-brivae* « ponts de la forteresse », nom de deux stations sur les voies romaines de Grande-Bretagne. Elles appartiennent, l'une à l'itinéraire de Londres à Douvres, l'autre à celui qui de Londres menait au rempart d'Hadrien, *uallum Hadriani*. La première paraît être Rochester, comté de Kent, la seconde Castor, comté de Northampton ⁵.

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1902-1904 ; Itinéraire d'Antonin, édition Parthey et Pinder, 469, 1 ; 482, 3 ; cf. Whitley Stokes, *Urkeltscher Sprachschatz*, p. 139.

2. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1383.

3. Holder, *ibid.*, t. II, col. 117. Kiepert, *Atlas antiquus* croit que c'est Kinderton ; cf. Whitley Stokes, *Urkeltscher Sprachschatz*, p. 150.

4. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 610-611.

5. Holder, *ibid.*, t. I, col. 1384 ; Rhys, *Early Britain*,

8° *Uernemetum*, sur l'itinéraire d'York à Londres, est le nominatif-accusatif singulier d'un nom de lieu qui apparaît à l'ablatif pluriel en Gaule dans un poème de Fortunat :

Nomine Uernemetis uoluit uocitare uetustas
 Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert ¹.

Vernantes (Maine-et-Loire), appelé *Vernimp-tas* à l'époque carolingienne ², est un antique *Vernemeta*.

9° Le thème gaulois *mandu*, qui est l'élément fondamental du nom des *Mandubii*, peuple gaulois si connu grâce au siège par Jules César d'Alesia, leur forteresse, se retrouve aussi en Gaule dans le dérivé *manduo* qui forme le second terme du nom de peuple *Ueromandui* et du nom d'homme *Epo-manduos*, conservé par le nom de lieu *Epo-manduo-durum* ³. Ce

3^e édition, p. 300; cf. Whitley Stokes, *Urkeltischer Sprach-schatz*, p. 184.

1. Carmina, l. I, c. 9, vers 9-10; édition de Frédéric Leo, p. 12. Cf. Itinéraire d'Antonin, édition Parthey et Pinder, 477, 3.

2. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 297, col. 2; cf. C. Port, *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, t. III, p. 691.

3. *Epamanduodurum* dans l'itinéraire d'Antonin, édition Parthey et Pinder, 386, 4; cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1446.

thème *mandu-* apparaît en Grande-Bretagne dans le composé *Mandu-essedum*, nom d'une station sur l'itinéraire allant du rempart d'Hadrien, *uallum Hadriani*, à *Rutupiae* aujourd'hui Richborough, dans le comté de Kent ; *Mandu-essedum* paraît être aujourd'hui Manchester, dans le comté de Kent ¹.

10° *Sego-dunum* est, au temps de l'empire, romain, le nom de la ville de Rodez (Aveyron). On doit corriger en *Segodunum* le *Segedunum* de l'itinéraire d'Antonin, aujourd'hui Wallsend au comté de Northumberland. Un autre *Segodunum* se trouvait dans la partie de la Germanie jadis occupée par les Gaulois près du Main ; son emplacement est aujourd'hui compris dans le royaume de Bavière ².

11° Également à l'est du Rhin, les Gaulois ont possédé une ville appelée *Cambo-dunum*, « forteresse courbe » ; c'est aujourd'hui Kempten, en Bavière. Il y avait en Grande-Bretagne, sous l'empire romain, un autre *Cambo-dunum*,

1. Itinéraire d'Antonin, édition Parthey et Pinder, 470, 3 ; Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 405.

2. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 1446-1447.

son emplacement était situé dans le comté d'York ¹.

12^o Les Gaulois avaient une divinité masculine appelée *Alounos* ou, avec l'orthographe romaine, *Alaunus*, que sur le continent gaulois on trouve identifiée à Mercure par une inscription de Mannheim sur la rive droite du Rhin, dans le grand-duché de Bade ². Au féminin *Alounae* ou *Alaunae*, était le nom de déesses adorées aux environs de Salzburg ³, l'antique *Iuuauum* dans un pays gaulois le *Noricum*. Ce nom de divinités était aussi le nom d'un peuple : les *Alauni*, mieux *Alouni*, étaient une population du *Noricum*. Comme nom de lieu ce vocable fut porté en Gaule : Alleaume-les-Valognes (Manche) et Allonne (Sarthe) sont d'antiques *Alauna* ⁴. Les Gaulois introduisirent ce nom en Grande-Bretagne. Le petit fleuve Aln, dans le comté de Northumberland, s'appelle *Alaunos* chez Ptolémée. Ce géographe nomme *Alauna* une ville située à l'embouchure du même cours d'eau

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I. col. 714-715.

2. Holder, *ibidem*, t. I, col. 78.

3. Holder, *ibidem*, t. I, col. 107.

4. Longnon, *Atlas historique de la France*, p. 25, 165; Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 76.

et appelée aujourd'hui Alnwick¹. Une autre ville appelée *Alauna* paraît avoir été située en Écosse au nord du rempart d'Antonin, *uallum Antonini*², dans une partie de la Grande-Bretagne dont les Romains n'ont jamais pu faire la conquête, mais dont les Gaulois s'étaient emparés au temps de leur grande puissance.

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 76, 77.

2. Holder, *ibidem*, t. I, col. 76 ; cf. Kiepert, *Atlas antiquus*, Tab. XI.

CHAPITRE VIII

Preuves linguistiques de la conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois. Quatrième partie. Le roi belge et gaulois Commios en Grande-Bretagne. Les Belges sont des Gaulois.

Un fait dont nous n'avons rien dit jusqu'ici suffirait pour démontrer que la langue parlée en Grande-Bretagne en l'an 55 avant notre ère était identique à la langue dont les Gaulois faisaient usage à la même date. Un passage du *De bello gallico* nous montre Commios, roi des *Atrebates* de Gaule, envoyé par Jules César en Grande-Bretagne. Cet ambassadeur expose aux habitants, dans un discours, *oratoris modo*, les communications que le général romain l'avait chargé de transmettre. Jules César ne dit pas qu'en cette circonstance Commios ait eu besoin d'un interprète ¹, quoique dans d'autres circonstances il parle des interprètes employés par

1. « Commius Atrebas, quem supra demonstraeram a Caesare in Britanniam praemisum. Hunc illi e naui egressum, cum ad eos oratoris modo Caesaris mandata deferret..... » *De bello gallico*, l. IV, c. 27, § 2, 3.

lui-même ¹ et par son lieutenant Titurius Sabinus ².

On dira peut-être que *Commios* était belge et que, suivant Jules César, il paraît y avoir eu entre la langue et les institutions politiques des Belges et celles des habitants de la Gaule celtique, séparés d'eux par la Seine et la Marne, autant de différence qu'entre la langue et les institutions des habitants de la Gaule celtique et celles des Aquitains ³. C'est l'assertion d'un homme qui ne connaissait pas plus la langue des Belges que celle des autres Gaulois. Les Ibères d'Aquitaine parlaient une langue qui n'était pas indo-européenne et qui n'avait avec les langues celtiques aucune affinité. Entre la langue des Belges et celles des autres Gaulois, il ne pouvait exister que des diffé-

1. « Deuiciacum ad se uocari iubet, cotidianis interpretibus remotis, per C. Valerium Troucillum... cum eo conloquitur. » *De bello gallico*, l. I, c. 19, § 3.

2. « Quintus Titurius Sabinus, cum procul Ambiorigem suos cohortantem conspexisset, interpretem sum Gnaeum Pompeium ad eum mittit. » *De bello gallico*, l. V, c. 36, § 1.

3. « Gallia est omnis diuisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtae nostra Galli appellantur. Hi omnes LINGUA, institutis, legibus inter se differunt. » *De bello gallico*, l. I, c. 1, § 1, 2.

rences dialectales insignifiantes ; nous ne pouvons les saisir ¹. Entre eux, la seule différence importante consistait dans les institutions politiques ; au nord-est de la Seine et de la Marne, la royauté subsistait au temps où Jules César conquiert la partie de la Gaule située à l'ouest du Rhin (58-50 avant J.-C.) ; au sud-ouest de la Seine et de la Marne, les monarchies étaient alors, quoique depuis peu de temps, remplacées par des républiques. Du reste, Jules César après avoir, au début de son livre I^{er}, distingué les Belges des *Galli* ou Gaulois, a supprimé cette distinction dans la dernière partie de son ouvrage.

Ainsi, par exemple, dans son livre V, il qualifie de Gaulois les Éburons, que précédemment il avait classés parmi les Belges ² ; les *Carnutes* ont tué le roi que Jules César leur avait imposé ³ ; de concert avec les *Treueri*, ils ont organisé un soulèvement général de la Gaule, et les Éburons, étant Gaulois, n'ont pu

1. Strabon est moins affirmatif que Jules César. Suivant lui, il ne faut pas dire que les Κέλταις soient tous ὁμογλώττους, mais ἐνίοις μικρὸν παραλλάττοντας ταῖς γλώτταις, l. IV, c. 1, § 1, édition Didot, p. 176, l. 28, 29.

2. *De bello gallico*, l. II, c. 4, § 10.

3. *De bello gallico*, l. V, c. 25.

opposer aux Gaulois un refus ¹. Le nom des Belges apparaît de temps en temps dans les livres I à IV du *De bello gallico* ; à partir du cinquième inclus qui raconte les événements de l'année 54 avant notre ère, César, en Gaule depuis quatre ans, connaît mieux le pays : les peuples du *Belgium* sont Gaulois, *Galli*, comme ceux qui habitent au sud-ouest de la Seine et de la Marne ; de *Belgae* il n'est plus question. Les *Belgae* reparaissent chez Hirtius, esclave des premières lignes écrites par son chef et « plus royaliste que le roi », comme c'est l'habitude des subordonnés.

Ainsi les conquérants venus en Grande-Bretagne étaient Gaulois, comme nous l'avons dit.

La langue que parlaient les Gaulois de Grande-Bretagne ne pouvait différer de celle des Gaulois continentaux que par de légères variétés dialectales.

Les bras de mer qui les séparait de leurs compatriotes établis au sud de la Manche n'avait pas dû produire plus d'effet linguistique que l'océan Atlantique qui sépare des

1. « Non facile Gallos Gallis negare potuisse. » *De bello gallico*, l. V, c. 27, § 6. Sur les *Neruii*, belges au l. II, c. 4, § 8, cf. l. V, c. 43, § 2, 4, où un *Neruius* devient *Gallus*.

Iles Britanniques les États-Unis d'Amérique. Je reçois l'*American Journal of Philology*, qui paraît à Baltimore, et la *Classical Review*, dont l'éditeur habite Londres, et je ne m'aperçois pas que la langue de l'un diffère de celle de l'autre. A Paris, on comprend sans difficulté la langue que parlent les Français de la Guadeloupe et de la Martinique, même ceux de la Nouvelle-Orléans et du Canada qui ont depuis longtemps changé de nationalité.

Évidemment les Gaulois dominant en Grande-Bretagne n'avaient ni exterminé ni expulsé les populations qui les avaient précédés dans le pays. Il y avait encore en Grande-Bretagne, au milieu du 1^{er} siècle avant notre ère, d'importants débris de la population gôidélisque sur laquelle les Gaulois avaient conquis cette île, et même de la population antérieure à l'arrivée des premiers Indo-Européens, c'est-à-dire des Gôidels; mais cette population avait eu rapidement le sort qu'ont eu sur le continent les Gaulois après la conquête romaine¹; comme les Gôidels, elles s'étaient assimilée aux conquérants.

1. Jules César est assez mal informé, cependant on ne peut rejeter complètement son témoignage: « Britanniae

pars interior ab his incolitur, quos natos in insula ipsi memoria proditum dicunt, maritima pars ab iis qui praedae ac belli inferendi causa ex Belgio transierunt (qui omnes fere iis nominibus civitatum appellantur, quibus orti ex ciuitatibus eo peruenerunt) et bello inlato ibi permanserunt atque agros colere coeperunt. » *De bello gallico*, l. V, c. 12, § 1. 2. Jules César connaît fort mal la partie de la Grande-Bretagne qui s'éloigne de la Manche et il se trompe quand il avance que les conquérants belges ont introduit l'agriculture en Grande-Bretagne.

CHAPITRE IX

Les Druides dans la Gaule indépendante, pendant la guerre faite par Jules César.

La conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois n'est pas seulement affirmée par Jules César, elle résulte des preuves réunies dans nos chapitres V à VIII. Les Druides gôidels de Grande-Bretagne parvinrent, malgré la défaite de leurs compatriotes, à se faire accepter comme savants et comme prêtres par les vainqueurs. Les Juifs et les Chrétiens ont un livre, la Bible; les Mahométans ont un livre, le Coran; les Druides avaient aussi un livre, seulement il n'était pas écrit, c'était un recueil de vers, et ce recueil avait un tel développement que pour arriver à le bien savoir, peut-être à le comprendre plus ou moins, il fallait vingt ans d'étude à un certain nombre d'élèves¹, seulement

1. « Multi in disciplinam conueniunt et a parentibus propinquisque mittuntur. Magnum ibi numerum uersuum ediscere dicuntur. Itaque annos nonnulli uicenos in disciplina permanent, neque fas esse existimant ea litteris mandare. » *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 2, 3.

nous ignorons si ces élèves étaient les meilleurs ou les moins intelligents. Peu importe.

Le livre des Druides avait une puissance analogue à celle de la Bible et du Coran. Comme la Bible et le Coran, il s'est imposé aux populations.

Jules César, pendant la guerre des Gaules, eut le talent de se ménager l'appui du druide *Deuiciacos* dont il vante le zèle pour les intérêts du peuple romain, la bonne volonté à l'égard du conquérant lui-même¹. En effet, *Deuiciacos* tenait sincèrement à l'alliance des *Aedui*, ses compatriotes, avec les Romains².

Jules César ne dit pas que *Deuiciacos* fût druide, nous le savons par Cicéron qui avait connu à Rome l'Éduen *Deuiciacos*³, envoyé en

1. « Summum in populum Romanum studium, summam in se voluntatem. » *De bello gallico*, l. I, c. 49, § 2. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1260-1262, a réuni les textes du *De bello gallico*, concernant *Deuiciacos*.

2. « Aeduos, fratres consanguineosque sepe numero a senatu appellatos. » *De bello gallico*, l. I, c. 33, § 2. Cf. Cicéron, *Ad Atticum*, I, 19, 2. (60 ans avant J.-C.). Sous l'empire romain, les *Aedui* eurent le titre de *foederati*.

3. « In Gallia druidae sunt e quibus ipse Deuiciacum Aeduum... cognovi, qui et naturae rationem, quam φυσιο-λογίαν Graeci appellant, notam esse sibi profitebatur, et partim auguriis partim coniectura, quae essent futura, dicebat. » *De divinatione*, I, 41, 90.

ambassade près du Sénat par ses concitoyens ¹.

En conséquence de ses bonnes relations avec *Deuiciacos*, on vit vers la fin de la guerre, en l'an 52 avant notre ère, Jules César, s'érigeant en juge entre les deux magistrats suprêmes élus concurremment par les *Aedui*, déclarer valable celle des deux élections qui avait été faite avec le concours des prêtres ², évidemment des Druides, comme un texte épique irlandais nous en montre intervenant au nombre de quatre dans l'élection d'un roi suprême d'Irlande ³. La bonne volonté du druide *Deuiciacos* et la puissance des Druides facilita les succès de Jules César en Gaule.

1. « Deuiciacus auxilii petendi causa Romam ad senatum profectus. » *De bello gallico*, l. VI, c. 12, § 5.

2. « Conuictolitauem, qui per sacerdotes more civitatis intermissis magistratibus esset creatus, potestatem optinere iussit. » *De bello gallico*, l. VII, c. 33, § 3.

3. *Serglige Conculainn*, § 23. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 213.

CHAPITRE X

Les Druides en Gaule sous l'empire romain.

Quand l'empereur Auguste eut organisé en Gaule le gouvernement romain, tout changea. La prétention des magistrats envoyés de Rome en Gaule fut de transformer les Gaulois en Romains et ils y réussirent. La preuve en est notre langue qui est un dialecte du latin. Sur notre sol, cinq siècles de domination romaine ont suffi pour assurer à la langue latine un triomphe que n'ont pu lui obtenir en Grande-Bretagne environ trois siècles et demi d'une occupation incomplète et alternativement interrompue par les révoltes des sujets ou troublée par les incursions des peuples voisins du territoire romain, par les incursions des Pictes et des Irlandais.

Les Druides, par leur enseignement indépendant de la tradition gréco-romaine et par leur juridiction arbitrale, étaient le principal obstacle à la romanisation de la Gaule. La lutte contre eux apparaît déjà sous Auguste. Le 1^{er} août de l'an 12 avant J.-C., Drusus réunit

dans la ville de Lyon, près de l'autel de Rome et d'Auguste, une assemblée des députés de la Gaule ¹; cette assemblée se tint depuis tous les ans à la même date et fut une des institutions principales de l'empire romain ². C'était une concurrence redoutable à l'assemblée annuelle réunie par les Druides aux environs de Chartres et dans laquelle, au temps de l'indépendance gauloise, ils jugeaient les procès que la bonne volonté des parties soumettait à leur arbitrage ³. Si on prenait à la lettre le texte de Jules César, *tous* les procès auraient été jugés par les Druides. Il y a là une évidente exagération. Les *Commentaires* de Jules César mentionnent bien des contestations entre Gaulois et ne donnent aucun exemple de jugement, ou, plus exactement, de sentence arbitrale qui ait été l'œuvre des Druides.

1. Voir les textes réunis par M. Hirschfeld, *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XIII, p. 237; cf. Ernest Desjardins, *Géographie historique... de la Gaule romaine*, t. III, p. 186 et suivantes.

2. Mommsen, *Roemische Geschichte*, t. V, 2^e édition, p. 84-89.

3. « Hi certo anni tempore in finibus Carnutum, quae regio totius Galliae media habetur, considunt in loco consecrato. Huc OMNES, qui controuersias habent, conueniunt eorumque decretis iudiciisque parent. » *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 10. Cf. Mommsen, *Roemische Geschichte*, t. V, 2^e édition, p. 95, 96.

Mais cette juridiction arbitrale indépendante du gouvernement romain ne pouvait, quelle qu'en fût l'importance, se concilier avec la conquête. Les magistrats impériaux ne pouvaient pas l'admettre.

Les plus importants des procès soumis à l'arbitrage des Druides étaient ceux que des crimes, surtout des meurtres, faisaient entreprendre ¹. Le rôle des Druides comme arbitres était de fixer le montant, de la composition que le coupable serait tenu de payer, faute de quoi il devait subir la loi du talion, à moins qu'il n'eût l'heureuse chance de s'y soustraire par la fuite. Mais la loi romaine n'admettait ni le droit pour les familles de tuer les meurtriers de leurs membres, ni le droit pour le meurtrier d'échapper à la peine capitale en payant à la famille du mort la composition fixée par arbitre conformément à la coutume locale.

La juridiction sur les sujets de Rome qui n'étaient pas citoyens appartenait aux légats impériaux. Quant aux citoyens romains, Auguste leur avait interdit la religion des Druides ², par conséquent aussi les accessoires

1. « Si quod admissum facinus, si caedes facta. » *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 3.

2. « Druidarum religionem... tantum ciuibus ab Augusto interdictam ». Suétone, *Divus Claudius*, 23.

de cette religion, parmi lesquels était compris l'arbitrage druidique. Les Gaulois qui n'avaient pas obtenu le droit de cité pouvaient alors conserver leur ancien culte, mais n'avaient pas plus d'indépendance que les citoyens romains quand il s'agissait de procès criminels.

S'ils s'étaient obstinés à porter leurs procès criminels devant la juridiction arbitrale exercée par les Druides, une des conséquences aurait été la condamnation à mort et l'exécution des hommes coupables de meurtre ou de vol et qui n'auraient pu payer la composition fixée par la sentence arbitrale. Ces hommes auraient été mis à mort par le feu et leurs supplices auraient été considérés comme un sacrifice agréable aux dieux ¹. Les sacrifices humains sont d'un usage général à un certain degré de civilisation ².

1. « Immani magnitudine simulacra habent quorum contexta uiminibus membra uiuis hominibus impleant, quibus succensis circumuenti flamma exanimantur homines. Supplicia eorum, qui in furto aut latrocinio aut in aliqua noxa comprehensi, gratiora diis immortalibus esse arbitrantur; sed, cum eius generis copia deficit, etiam ad innocentium supplicia descendunt. » *De bello gallico*, l. VI, c. 16, § 4, 5. Le supplice des innocents qu'on faisait périr par le feu était seul, à proprement parler, un sacrifice humain (cf. ci-dessous, p. 100-103). Le supplice des condamnés était une exécution agréable aux dieux.

2. Sur les sacrifices humains chez les Germains, voir Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3^e édition, p. 38 et suivantes; cf. L. Léger, *La mythologie slave*, p. 184 et suivantes.

Mais un sénatus-consulte de l'année 97 avant J.-C. avait interdit les sacrifices humains ¹. Une autre loi de la république romaine, la *lex Cornelia de sicariis*, punissait le meurtre de la peine de mort ². Cette loi aurait été appliquée aux Druides sous l'empire romain, s'ils avaient osé faire périr par le feu, non seulement des innocents, mais des coupables condamnés par eux à mort faute d'avoir pu payer la composition.

Il y avait donc, au point de vue du droit criminel, incompatibilité entre le druidisme et la civilisation romaine. Ce n'était pas tout : les Druides étaient professeurs, ils enseignaient la théologie et toutes les autres sciences : astronomie, géographie, sciences naturelles ³, his-

1. « DCLVII demum anno Urbis, Cn. Cornelio Lentulo, P. Licinio Casso consulibus, senatus consultum factum est, ne homo immolaretur. » Pline, l. XXX, § 12.

2. Digeste, l. XLVIII, titre 8, loi 1. Lege Cornelia de sicariis et ueneficiis tenetur qui hominem occiderit. En l'an 66 avant notre ère cette loi est citée par Cicéron, *Pro Cluentio*, XX, 55. On l'attribue à Sylla.

3. « In primis hoc uolunt persuadere, non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios... Multa praeterea de sideribus atque eorum motu, de mundi ac terrarum magnitudine, de rerum natura, de deorum immortalium ui ac potestate disputant et iuuentuti tra-

toire ¹. Cet enseignement n'était pas celui que donnaient aux jeunes Romains les pédagogues grecs et leurs élèves.

Prenons comme exemple la mythologie. Jules César pose en principe l'identité du panthéon celtique et du panthéon romain, sauf cette seule différence que, chez les Gaulois, Mercure, dit-il, tenait le premier rang et qu'après lui venaient Apollon, Mars, Jupiter et Minerve ². Mais ces noms divins étaient inconnus aux Gaulois. Il y avait évidemment autant de différence entre la mythologie celtique et celle des Romains qu'entre

dunt. » *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 3, 6; cf. Méla, l. III, c. 2, § 19; Mommsen, *Roemische Geschichte*, t. V, 2^e édition, p. 102.

1. « Drasidae memorant reuera fuisse populi partem indigenam, sed alios quoque ab insulis extimis confluisse et tractibus transrhenanis crebritate bellorum et alluione feruidi maris sedibus suis expulsos. » Timagène chez Ammien Marcellin, l. XV, c. 9, § 4.

2. « Deum maxime Mercurium colunt. Huius sunt plurima simulacra, hunc omnium inventorem artium ferunt, hunc uiarum atque itinerum ducem, hunc ad quaestus pecuniae mercaturasque habere uim maximam arbitrantur. Post hunc Apollinem et Martem et Iouem et Mineruam. De his eandem fere quam reliquae gentes habent opinionem: Apollinem morbos depellere, Mineruam operum atque artificiorum initia tradere, Iouem imperium caelestium tenere, Martem bella regere. » *De bello gallico*, l. VI, c. 17, § 1, 2, 3.

celle-ci et celle des Germains, qu'entre la mythologie romaine primitive et celle des Grecs avant le triomphe de la littérature des Grecs et par conséquent de leur mythologie à Rome, triomphe d'où vint, par exemple, la confusion de Mars avec Arès, de Diane avec Artémis, de Mercure avec Hermès.

Du moment où l'on admettait la réalité objective de conceptions mythologiques subjectives, il fallait arriver à une série d'identifications qui en Gaule commence chez Jules César et qui après lui est devenue la loi du monde gallo-romain. Mars, identifié avec le dieu grec Arès, l'a été aussi avec le dieu gaulois *Toutatis*; Minerve, confondue avec la déesse grecque Athéna, l'a été aussi avec la déesse gauloise *Belisama*¹, etc. Mais, comme ces identifications étaient arbitraires, elles ont pu être contradictoires; ainsi *Esus* et *Toutatis* sont chacun, tantôt un Mars, tantôt un Mercure², les *Suleviae* sont des *Iunones* dans une inscription, des *Mineruae* dans une autre³.

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 386.

2. Voyez les textes réunis par Holder, à l'article *Esus*, t. I, col. 1479, à l'article *Belisama* t. I, col. 386, aux articles *Teutates*, *Toutatis*, *Totatis*, *Tutatis*, t. II, col. 1805, 1806, 1895, 1896, 1897, 2022.

3. Holder, *ibidem*, t. II, col. 1664.

Enfin, laissant de côté les croyances religieuses, passons à l'aspect politique des questions. Les Gaulois devenus Romains devaient être désignés par les trois dénominations usitées à Rome, prénom, gentilice et surnom : ainsi *Trogos* était devenu Cn. Pompeius Trogus ¹ ; *Camulatos*, C. Valerius Camulatus ² ; *Licinos*, C. Iulius Licinus ³ ; *Sagro-uiros*, C. (?) Iulius Sacrouir ⁴. Les *Burros*, prirent des gentilices divers, C. Varius Burrus, L. Valerius Burrus, L. Antistius Burrus ⁵. Le nom d'homme gaulois fut par là réduit à l'état de surnom. Les noms des dieux gaulois eurent le même sort, de là les dédicaces *deo Apollini Boruoni* ⁶ et *Apollini Granno* ⁷, qui des noms de deux divinités gauloises d'eaux thermales font de simples surnoms d'une divinité gréco-romaine. Tel a été aussi sous l'empire romain le nom du dieu gaulois de la lumière, *Belenos* ou *Belinos*, qui devient un surnom du même Apollon dans les dédicaces *Apollini Beleno* ⁸.

1. Holder, *Altceltischer Sprachsaetz*, t. II, col. 1967, 1968.

2. Holder, *ibidem*, t. I, col. 724.

3. Holder, *ibidem*, t. II, col. 209.

4. Holder, *ibidem*, t. II, col. 1282.

5. Holder, *ibidem*, t. I, col. 642.

6. Holder, *ibidem*, t. I, col. 494.

7. Holder, *ibidem*, t. I, col. 2037-2039.

8. Holder, *ibidem*, 3. I, col. 71, 372.

On se tromperait grandement si l'on croyait qu'il y eut entre le dieu gaulois *Belenos* d'une part, et les dieux gaulois *Grannos* et *Boruo* d'autre part, une analogie quelconque, même superficielle.

Les Gaulois avaient un dieu, *Moccus*, c'est-à-dire « cochon », et un dieu ourson, *Artaios*; pour les romaniser, on a imaginé de dire *Mercurius Moccus*¹, *Mercurius Artaios*²; il ne s'en suit pas de là que les Gaulois considérassent le cochon et le petit ours comme la même espèce d'animaux. Le dieu *Maponus* « jeune fils » n'avait probablement de commun avec Apollon que la jeunesse éternelle; cela a suffi pour faire imaginer un *Apollo Maponus*³. Il n'y avait pas du reste plus de ressemblance entre le dieu *Maponos* et Apollon qu'entre *Cn. Pompeius Trogus* et le grand Pompée, *Cn. Pompeius Magnus*, ou qu'entre *C. Iulius Licinus* et *C. Iulius Caesar*, le conquérant de la Gaule. La confusion des dieux gaulois avec les dieux de l'empire romain est un des procédés par l'em-

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 603.

2. Holder, *ibid.*, t. I, col. 224.

3. Holder, *ibid.*, t. II, col. 414; cf. Roscher, *Ausführliches Lexicon der griechischen und römischen Mythologie*, t. I, col. 442.

ploi desquels s'est accomplie l'assimilation des populations gauloises vaincues avec les Romains conquérants.

Cependant la mythologie enseignée par les Druides et dont la plus vieille littérature épique de l'Irlande nous conserve des débris était évidemment tout autre que la mythologie gréco-romaine. Les doctrines des Druides, en fait d'astronomie, de sciences naturelles, de géographie et d'histoire, devaient aussi différer beaucoup de l'enseignement donné tant à Rome qu'en Grèce aux jeunes Romains.

En tous cas, les élèves des Druides sortaient de l'école sans rien savoir ni de la langue latine, ni de la langue grecque.

Nous avons déjà parlé de l'assemblée politique annuelle de Lyon créée en l'an 12 avant notre ère et opposée à l'assemblée également politique que les Druides tenaient chaque année aux environs de Chartres. Vers le même temps ou peu après les Romains opposèrent à l'enseignement celtique des Druides un enseignement rival dont le siège fut d'abord Autun, *Augusto-dunum* « fort d'Auguste », « de l'empereur Auguste », construit pour remplacer la vieille forteresse gauloise de *Bibracte*, capi-

tale des *Aedui*. Cette rivalité pédagogique amena une révolte en l'an 21 de notre ère. Un passage de Tacite nous apprend deux faits corrélatifs : l'un est l'existence de l'école d'Autun où les jeunes gens des plus nobles familles de la Gaule recevaient, probablement malgré eux, l'enseignement gréco-romain ; l'autre fait, conséquence du premier, est l'occupation d'Autun par l'Éduen *Iulius Sagrouiros*, le *Sacrouir* des textes latins, auquel le gouvernement impérial avait donné le titre de citoyen romain, mais qui considérait ce titre, soi-disant glorieux, comme un joug humiliant. Les jeunes élèves de l'école d'Autun, aussi mécontents que lui, se laissèrent sans peine entraîner dans l'armée de la révolte, si nous parlons comme les Romains, ou mieux, comme pensaient les Gaulois, dans les rangs des amis de la liberté et de l'antique indépendance ¹.

Les élèves en très grande majorité sont presque toujours les ennemis des maîtres.

1. « Augustodunum, caput gentis, armatis cohortibus Sacrouir occupauerat, ut nobilissimam Galliarum subolem liberalibus studiis ibi operatam, et eo pignore parentes propinquosque eorum adiungeret, simul arma occulte fabricata iuuentuti dispersit. » Tacite, *Ab excessu Augusti*, l. III, c. 43.

C'est une loi psychologique. Les conventionnels qui ont fait conduire tant de prêtres à la guillotine étaient tous élèves du clergé, les élèves de l'Université impériale se montrèrent en général franchement royalistes en 1814, et en 1830 les élèves de l'Université royale applaudirent à la chute de Charles X. « Notre ennemi, c'est notre maître », a dit le grand fabuliste français ¹.

La révolte de Sacrouir fut réprimée. Elle eut pour principal résultat un sénatus-consulte proposé par l'empereur romain Tibère et qui déclara les Druides supprimés ². Tibère mourut en l'an 37 de notre ère. Claude, son second successeur (41-54), renouvela cette prescription et proclama la complète abolition de la religion des Druides ³. Le but de cette mesure nou-

1. La Fontaine, *Fables*, l. VI, fable 8.

2. « Tiberii principatus sustulit Druidas eorum et hoc genus uatum medicorumque per senatus consultum. » Pline, l. XXX, § 13. Mommsen, *Römische Geschichte*, t. V, 2^e édition, p. 96. Duruy, *Histoire des Romains*, t. VI, p. 675, suppose que le sénatus-consulte dont il s'agit ici est celui que mentionne le Digeste, l. XLVIII, t. 8, l. 13. « Ex senatus consulto eius legis poena damnari iubetur qui mala sacrificia fecerit, habuerit. » Une partie seulement des dispositions du sénatus-consulte serait mentionnée ici.

3. Druidarum religionem apud Gallos dirae immanitatis, tantum civibus sub Augusto interdictam, penitus aboleuit. Suétone, *Diuus Claudius*, 25.

velle était, en confirmant la décision de Tibère, de l'étendre à la Grande-Bretagne dont la conquête avait été commencée en l'année 42 par A. Plautius. L'empereur Claude en personne y avait fait un séjour de seize jours ; en conséquence, ce fut lui Claude, et non Plautius, qui obtint les honneurs du triomphe ¹.

En Gaule, l'effet immédiat de la suppression officielle du druidisme par Tibère et de son abolition également officielle par Claude peut être comparé au résultat de la révocation de l'édit de Nantes prononcée par Louis XIV en 1685. Le protestantisme, supprimé ou aboli, comme on voudra, par le grand roi, persista : des temples démolis les pasteurs gagnèrent le *désert* ² ; ce fut le terme consacré. Réfugiés dans des lieux inhabités où ils réunissaient autour d'eux leurs troupeaux, ils échappaient souvent par là aux violentes mesures de répression prescrites par le souverain français.

1. Dion Cassius, l. LX, c. 19-23 ; Tacite, *Agricola*, c. 13 ; cf. Mommsen, *Roemische Geschichte*, t. V, 2^e édition, p. 159 et suivantes.

2. Henri Martin, *Histoire de France*, 4^e édition, t. XV, p. 441 ; Charles Coquerel a publié en 1841 l'*Histoire des églises du désert* ; en 1842 a paru l'*Histoire des pasteurs du désert*, par Nap. Peyrat.

Un peu plus de seize siècles plus tôt les Druides en Gaule eurent recours au même procédé. Depuis longtemps, respectant le sénatus-consulte de l'année 97 avant J.-C., et la *lex Cornelia de sicariis*, ils ne brûlaient plus ni les coupables condamnés par eux, ni surtout les innocents, ils se bornaient à tirer quelques gouttes de sang aux hommes de bonne volonté qui s'offraient à eux comme victimes apparentes. Mais ce changement aux usages rituels ne suffisait pas aux magistrats romains. Les Druides durent aller chercher l'impunité dans des cavernes au fond des forêts ¹. C'était en secret (*clam*), en se cachant dans les cavernes ou les bois qu'ils donnaient leur enseignement si varié, et c'était là que des élèves appartenant aux familles les plus nobles de la Gaule et refusant l'enseignement gréco-romain étudiaient les doctrines proscrites des Druides ².

1. ... nemora alta remotis.

Incolitis siluis.

Lucain, *Pharsale*, l. I, vers 453, 454. Ces vers ont été écrits entre l'an 60 et l'an 63 de notre ère. Martin Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, 2^e partie, 2^e édition, p. 85.

2. « Docent multa nobilissimos gentis clam et diu uicenis annis aut in specu aut in abditis saltibus. » Méla, III, 2, 19.

Méla a écrit cela peu après le triomphe de Claude qui eut lieu en l'an 43 de notre ère ¹.

Quelle différence entre cette situation des Druides et celle que Jules César avait décrite moins d'un siècle avant la date où écrivait Méla ?

On ne s'étonnera pas de voir ensuite les Druides montrer avec éclat leur haine pour les Romains. Ils le firent hors de Gaule quand, en l'an 58 de notre ère, Suetonius Paulinus, à la tête d'une armée romaine, alla conquérir l'île d'Anglesey. Autour des troupes celtiques opposées aux Romains, on voyait des Druides qui, les mains levées vers le ciel, adressaient à leurs dieux des prières accompagnées d'imprécations contre les soldats romains. Quand ceux-ci commencèrent l'attaque, les Druides restèrent immobiles comme des statues, recevant des blessures sans fuir ni se défendre ². Ils se savaient immortels et comptaient trouver dans une autre partie du monde un corps nouveau et toujours jeune.

1. Martin Schanz, *Geschichte der römischen Litteratur*, 2^e édition, 2^e partie, p. 263 ; cf. Dion Cassius, l. LX, c. 23.

2. « Druidae, circum preces diras, sublatis ad caelum manibus, fundentes, nouitate aspectus perculere milites, ut, quasi haerentibus membris, immobile corpus uulneribus praeberent. » Tacite, *Ab excessu Augusti*, l. XIV, c. 30.

En Gaule, la haine des Druides pour Rome se manifesta d'une autre façon dont l'histoire moderne a donné deux exemples bien connus.

Un des résultats qu'au xvii^e siècle produisit la persécution des protestants fut une prédiction. En 1686, un an après la révocation de l'édit de Nantes, il fut annoncé dans le monde protestant que trois ans plus tard, en 1689, on verrait la délivrance de l'Église et la ruine de la Babylone papiste¹. Cette prophétie ne se réalisa point. De même au xix^e siècle, sous la Restauration, les officiers bonapartistes en demi-solde, pensant à Napoléon, prisonnier des Anglais, disaient avec ferme confiance : « Il reviendra. » Ils pensaient le voir revenir vivant et victorieux. De Sainte-Hélène il n'est revenu que son cadavre.

En l'an 74 de notre ère, les Druides répandirent aussi une prédiction. Le Capitole de Rome avait été incendié. Jadis les Gaulois, maîtres de Rome, n'avaient pu pénétrer dans le temple de Jupiter capitolin. De là provenait, disait-on, la suprématie dont Rome avait joui pendant quatre siècles et demi ; mais, ce temple

1. Henri Martin, *Histoire de France*, 4^e édition, t. XIV, p. 117.

une fois détruit, la domination allait passer aux peuples établis au nord des Alpes ¹.

Elle ne leur arriva pas si vite. On était au 1^{er} siècle de notre ère. Il fallut attendre jusqu'au v^e siècle pour voir cette prédiction se réaliser.

Ni les Druides au 1^{er} siècle, ni les protestants français au xvii^e, ni les officiers bonapartistes au xix^e ne virent se produire les événements sur lesquels ils comptaient ; mais malgré la différence des temps et des hommes, les prédictions dont nous venons de parler étaient l'expression des mêmes sentiments ; la douleur causée par l'oppression, la haine envers les oppresseurs, l'espérance de voir briller des jours meilleurs. Il y a des lois psychologiques qui produisent en tout temps les mêmes effets.

Pline l'Ancien, mort comme on sait en l'an 79 de notre ère sans avoir mis la dernière main à son *Histoire naturelle* dédiée à l'empereur Titus en l'an 77, ne parle pas de l'en-

1. « Captam olim a Gallis Urbem, sed, integra Iouis sede, mansisse imperium : fatali nunc igne signum caelestis irae datum, et possessionem humanarum rerum Transalpinis gentibus portendi superstitione uana Druidae canebant. » Tacite, *Historiae*, l. IV, c. 54.

seignement des Druides. Cet enseignement paraît avoir disparu pendant les trente-quatre ans qui de la *Chorographia* publiée par Méla séparent la *Naturalis Historia* de Pline. Pline nous montre les Druides réduits en Gaule à faire de la médecine pour vivre ; c'était une médecine de charlatans. Un des principaux remèdes était le gui du chêne, détaché de l'arbre le sixième jour de la lune avec une faux d'or par un Druide en personne. Pour procéder à cette opération, le Druide s'était habillé de blanc ; il la faisait suivre du sacrifice de deux taureaux blancs ; puis ce gui servait à la fabrication d'une tisane qui, disait-on, rendait les femmes fécondes et réduisait tous les poisons à l'impuissance. Deux autres plantes, appelées *selago* et *samolus*, fournissaient aussi, croyait-on, aux Druides des remèdes d'une merveilleuse efficacité à condition que ces plantes eussent été cueillies conformément aux prescriptions d'un rituel magique où, comme pour la cueillette du gui, le costume blanc était de rigueur ¹.

Probablement au II^e siècle de notre ère, la médecine grecque, introduite par les péda-

1. Pline, l. XVI, § 249-251 ; l. XXIV, § 103, 104.

gogues gréco-romains, supplanta la médecine druidique dont, après Pline, personne ne parle plus. Ce qu'il y a de certain c'est que dans la première moitié du v^e siècle, Marcellus de Bordeaux, en son traité *De medicamentis*, ne dit mot ni de gui, ni de *selago*, ni de *samolus*. Dans son ouvrage il n'est pas question des Druides; les autorités qu'il cite sont Hippocrate, Cornelius Celsus et d'autres médecins moins célèbres, grecs et romains ¹.

Dès le II^e siècle aucun texte ne nous montre des Druides en Gaule. Plus tard, les *Dryades* dont parlent Lampride dans sa vie d'Alexandre Sévère mort en 235, Vopiscus dans celles d'Aurélien mort en 275 et de Numérien mort en 284 ², ne sont pas des Druides, puisque ce sont des femmes. Probablement, comme les vierges de Sena, elles appartiennent à la corporation des *Uatīs*, *fāithi*, ou *filid* = **ueletes*.

On les appelait au singulier, en Irlande, *ban-fili*. Une *ban-fili* apparaît au début de la

1. Voir les index mis par M. George Helmreich à la fin de son édition du *De medicamentis*, Leipzig, Teubner, 1889.

2. Lampride, *Alexandre Sévère*, LX, 6; Vopiscus, *Aurélien*, XLIX, 4; *Numérien*, XIV, 2.

grande épopée de l'enlèvement des vaches de Cooley. La prophétesse *Uelaeda* (corrigez *Ueleta*), qui souleva les Germains en l'an 70 de notre ère ¹, porte un nom qui est le féminin du gaulois **ueles*, au génitif **ueletos*, en irlandais *fili*, au génitif *filed*. C'est une Gauloise descendant de Gaulois restés à l'est du Rhin sous la domination germanique lors de la conquête par les Germains des régions celtiques situées au nord-est.

Au iv^e siècle, Ausone parle de deux professeurs de Bordeaux qui comptaient des Druides parmi leurs ancêtres : l'un s'appelait Attius Patera ², l'autre Phoebitius ³. Ces ancêtres avaient probablement vécu au moins trois siècles plus tôt. Cela n'a rien d'étonnant, puisque aujourd'hui en France il ne manque pas de gens qui, les uns à tort, les autres à raison, prétendent descendre des croisés, c'est-à-dire avoir une généalogie qui remonte à six siècles.

1. Tacite, *Historiae*, l. V, c. 61.

2. Ausone, *Professores*, V, vers 12, édition de Charles Schenkl, *Monumenta Germaniae historica*, in-4^o, p. 58 : *Stirpe Druidarum satus*.

3. Ausone, *Professores*, XI, vers 17, même édition, p. 64 : *Stirpe satus Druidum*.

CHAPITRE XI

Les Druides en Grande-Bretagne hors de l'empire romain et quand l'empire romain eut pris fin.

Pline constate que de son temps, vers l'an 77 de notre ère, le druidisme existait encore dans son éclat primitif en Grande-Bretagne¹. La conquête le fit rapidement disparaître dans la région soumise à la domination romaine². Il ne se maintint qu'en Irlande et dans la partie septentrionale de la Grande-Bretagne qui demeura indépendante du joug romain. Les Gallois et les Bretons sont les descendants de populations qui en Grande-Bretagne furent

1. Après avoir parlé des sacrifices humains célébrés en Gaule par les Druides jusqu'au règne de l'empereur Tibère, Pline continue ainsi : « Quid ergo haec commemorem in arte Oceanum quoque transgressa et ad naturae inane peruecta ? Britannia hodieque eam adtonita celebrat tantis caerimoniis ut dedisse Persis uideri possit. » Livre XXX, § 13. Pline paraît croire que le druidisme en Grande-Bretagne est originaire de Gaule, ce qui est le contraire de la vérité.

2. Cf. J. Rhys et David Brenmor-Jones, *The welsh People*, p. 255.

pendant plus de trois siècles sujettes des empereurs romains. Quand, en 410, l'empire romain abandonna ces populations à elles-mêmes, il n'y avait plus de Druides au milieu d'elles.

En Gallois et en breton les noms qui désignent les Druides sont des mots de fabrication relativement récente dus à l'imagination de soi-disant savants. Le nom des Druides n'apparaît pas dans les lois galloises les plus anciennes : on ne les rencontre ni dans les trois lois rédigées en Gallois que leurs préfaces attribuent à un roi du x^e siècle, Howel-dda ¹, ni dans les trois textes latins qui, si nous en croyons aussi les préfaces, auraient été écrits par ordre du même roi ².

Une compilation juridique relativement moderne, les *Anomalous Laws from various Manuscripts* ³, nous parle d'un *derwydd-vardd*, c'est-à-dire, suivant la traduction anglaise, d'un *druid-bard*, qui parmi les bardes tiendrait le troisième rang, ayant immédiatement au-dessus de lui d'abord l'*ovydd*, titre rendu par *ovate*

1. Aneurin Owen, *Ancient Laws and Institutes of Wales*, 1^o in-f^o, p. 1-388 ; 2^o in-8^o, t. I, p. 1-797.

2. *Ibidem*, 1^o p. 771-862 ; 2^o t. II, p. 749-907.

3. *Ibidem*, 1^o p. 389-770 ; 2^o t. II, p. 1-747 ; cf. John Rhys et David Brenmor-Jones, *The welsh People*, p. 184, 185.

dans la traduction anglaise, puis au premier rang le *privardd* ou *primitive bard* si nous adoptons la traduction anglaise ¹. Ce texte n'a aucune valeur historique. *Ovydd*, *ovate* sont le résultat d'une mauvaise lecture du $\delta\upsilon\acute{\alpha}\tau\epsilon\iota\varsigma = uatīs$ de Strabon ². Quant à *derwydd*, c'est un mot de fabrication prétendue savante qui date du moyen âge, il est dérivé du gallois *derw* « chêne ». Le demi-savant qui l'a inventé connaissait le passage de Pline où il est dit que, comme les Druides habitent de préférence des bois de chênes et font usage du feuillage des chênes dans leurs cérémonies, le nom des Druides dérive probablement du grec $\delta\rho\upsilon\varsigma$ « chêne ³ ». Mais comme *drws* en gallois veut dire « porte », il a bien fallu fabriquer le mot *derwydd* pour conserver au nom sacerdotal le sens que Pline avait proposé. On a inventé

1. Aneurin Owen, *Ancient Laws and Institutes of Wales*, 1^o in-f^o, p. 649, 2^o in-8^o, t. II, p. 510.

2. Παρὰ πᾶσι δ'ὧς ἐπίπαν τρία φύλα τῶν τιμωμένων διαφερόντων; ἐστὶ, Βάρδοι τε καὶ Οὐάταις καὶ Δρυῖδαι. Βάρδοι μὲν ὕμνηταὶ καὶ ποιηταί, Οὐάταις δὲ ἱεροποιῆ καὶ φυσιολόγοι, Δρυῖδαι δὲ πρὸς τῇ φυσιολογίᾳ καὶ τὴν ἠθικὴν φιλοσοφίαν ἀσκοῦσι. Strabon, l. IV, c. 4, édition Didot, p. 164, l. 19-23; cf. William Owen, *A Dictionary of the welsh Language*, éd. de 1806, au mot Ovyz.

3. « Ita per se roborum eligunt lucos, nec ulla sacra sine eorum fronde conficiunt,* ut inde appellatione graeca possint Druidae uideri. » Pline, l. XVI, § 249.

cette expression au XII^e siècle, elle a été mise en usage par des poètes gallois qui pensaient se donner de l'importance en se présentant comme les continuateurs des célèbres et antiques Druides depuis si longtemps disparus ¹. Le breton *drouiz*, *druz* est encore plus récent et n'a aucune valeur si ce n'est comme témoignage des aberrations auxquelles a conduit la celtomanie.

Le nom celtique des Druides appartenait à la déclinaison consonantique, la troisième déclinaison de la langue latine. Jules César le traite suivant les lois de la grammaire latine. Il n'emploie ce mot qu'au pluriel.

Nominatif, <i>drūidēs</i> ,	<i>De bello gallico</i> ,	VI, 14.
Génitif, <i>drūidūm</i> ,	id.,	VI, 13.
Datif, <i>drūidibūs</i> ,	id.,	VI, 18.
Accusatif, <i>drūidēs</i> ,	id.,	VI, 21.
Ablatif, <i>drūidibūs</i> ,	id.,	VI, 16, 18.

1. Silvan Evans : *A Dictionary of the welsh Language*, 4^e partie, p. 1418, 1419 ; John Rhys et David Brynmor-Jones, *The welsh People*, p. 253 ; comparez l'article *Dryw*, p. 1694 du Dictionnaire de Silvan Evans, où il est dit que ce mot, employé récemment pour désigner les Druides, a été primitivement le nom d'un oiseau, le roitelet. Ce sens est le seul que donne à ce mot, en 1632, Davies, *Antiquae linguae britannicae... dictionarium duplex* ; il rend *Druides* par *derwyddon*.

On disait probablement en gaulois :

Nominatif, *drūidēs*,

Génitif, *drūidōn*,

Instrumental, *drūidēbīs*.

Accusatif, *drūidās*,

La désinence en *ās* de l'accusatif pluriel des thèmes consonantiques gaulois est établie, non seulement par la grammaire comparée, mais aussi par plusieurs textes qui remontent à l'antiquité classique ; un de ces textes est une inscription ¹.

De l'accusatif pluriel celtique *drūidās*, des auteurs latins ont conclu à tort que ce mot appartenait à la déclinaison vocalique en *a*, la première de la grammaire latine ² ; de là le nominatif pluriel *druidae* chez Cicéron dans un passage déjà cité du *De divinatione* ³, chez Lucain ⁴, chez Pline ⁵, chez Tacite ⁶, puis le

1. *Ceutronas*, *C. I. L.*, XII, 413 ; *Allobrogas*, *De bello gallico*, I, 14 ; VII, 64 ; *Curiosolitas*, *ibidem*, II, 34 ; III, 7 ; *Lingonas*, *ibidem*, I, 26 ; *Brigantas*, Tacite, *Ab excessu Augusti*, XII, 32 ; *Ordouicas*, *Siluras*, *ibidem*, XII, 33 ; cf. Brugmann, *Grundriss*, t. II, p. 671 ; cf. t. I, 2^e édition, p. 441, 442.

2. Ebel dans la *Revue celtique*, t. II, p. 404.

3. I, 41, 90, cf. ci-dessus, p. 58, note 3.

4. Lucain, l. I, vers 451.

5. L. XVI, § 249 ; l. XXIV, § 103 ; l. XXIX, § 52.

6. Tacite, *Ab excessu Augusti*, l. XIV, c. 30 ; *Historiae*, l. IV, c. 54.

génitif *druidarum* chez Aurelius Victor ¹ et chez Ausone ².

Au singulier, le nominatif a dû être *druis* et le génitif *druidos*. La meilleure explication paraît être *dru-uids*, *dru-uid-os* « fort savant ». On la doit à M. Thurneysen ³. Il y a une racine indo-européenne qui a trois formes : 1° *deru*, 2° *doru*, 3° *dru* ; de 3° *dru* viennent l'irlandais *dron* = **dru-no-* « fort », le grec $\delta\rho\upsilon\varsigma$ « chêne » ; de 2° *doru* le grec $\delta\rho\rho\upsilon$ « lance » ; de 1° *deru*, le gaulois *deruo-* « chêne », en gallois *derw*, en breton *deru*, *dero*, employés avec sens de pluriel depuis l'introduction du singulatif *derwen*, *derven* ⁴.

La troisième forme *dru* est le premier élément du nom des Druides : quant au second élément, *uid*, c'est la troisième forme de la racine *uoid*, *uoid*, *uid*, « voir », « savoir », d'où le grec $\epsilon\tilde{\iota}\delta\omega$, pour *euidon* « j'ai vu » : $\epsilon\tilde{\iota}\delta\alpha$ pour *uoida* « je sais », le latin *uideo* « je vois »,

1. Aurelius Victor, *De Caesaribus*, IV, 2.

2. Ausone, *Professores*, V, vers 7 ; cf. *Druidum*, XI, 27, édition Schenkl, p. 58, 64.

3. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1321.

4. Curtius-Windisch, *Grundzuege der griechischen Etymologie*, 5^e édition, p. 238, 239 ; Brugmann, *Grundriss*, t. I, 2^e édition, p. 445.

l'allemand *weiss* « [je] sais », *wissen* « savoir »¹. On suppose que celui qui a vu se rappelle et sait.

Quand, au v^e siècle de notre ère, l'empire romain d'Occident succomba, il y avait près de quatre siècles qu'en Gaule les Druides avaient disparu sans laisser d'autre trace que le souvenir. De même en Grande-Bretagne, la domination romaine avait supprimé le druidisme partout où elle avait pu s'établir. Les Druides ne s'étaient maintenus en Grande-Bretagne que chez les populations celtiques restées indépendantes au nord du *uallum Antonini*, enfin leur situation primitive était restée intacte en Irlande.

Parlons d'abord des druides de Grande-Bretagne. Lorsque, dans la seconde moitié du vi^e siècle de notre ère, saint Columba, *Columcille* « colombe d'église »², venant d'Irlande, alla prêcher l'évangile aux Pictes, population

1. Curtius-Windisch, *Grundzuege der griechischen Etymologie*, 5^e édition, p. 241, 243. Brugmann, *Grundriss*, t. I, 2^e édition, p. 293.

2. *Cille* est le génitif singulier de *cell*, *ceall*, provenant du latin *cella*, qui a pénétré en irlandais avec le double sens de monastère et d'église, les deux semblant inséparables.

gauloise de l'Écosse septentrionale, il trouva en face de lui des Druides que suivant l'usage du temps, Adamnân, un siècle environ plus tard, écrivant la vie du saint, appelle *magi* ¹.

Un jour, près du château de Brude, roi des Pictes, Columba, avec quelques-uns de ses moines, chantait vêpres en plein air ; des Druides s'approchèrent d'eux et voulurent leur imposer silence. Mais alors le saint, élevant la voix, entonna le psaume 44 : *Eructavit cor meum uerbum bonum*. Son puissant organe eut en ce moment tant d'éclat que le roi et les autres assistants crurent entendre un coup de foudre ; Columba avait triomphé des Druides ². Tel est le récit de l'hagiographe.

Il raconte encore ceci :

Un de ces Druides s'appelait Broichan. Il avait une esclave irlandaise. Columba le pria de l'affranchir ; Broichan refusa. Sur ce, Columba le menaça de mort. Broichan, en effet, tomba malade et faillit mourir, mais ayant donné la liberté à l'esclave irlandaise,

1. *Vita S. Columbae*, par Adamnân, l. I, c. 1, 37 ; l. II, c. 11, 32, 33, 34 ; édition Reeves, p. 12, 73, 119, 145, 146, 147. Pinkerton's, *Lives of the Scottish Saints*, édition Metcalfe, t. I, p. 78, 112, 137, 153-157. Cette expression avait déjà été employée en ce sens par Pline : « Druidae, ita suos appellant magos », l. XVI, § 249.

2. Adamnân, *Vita S. Columbae*, l. I, c. 37.

il fut guéri par Columba ¹. Encore une fois les Druides étaient vaincus.

Ces passages de la vie de saint Columba par Adamnân ont un côté merveilleux qui peut les rendre en partie suspects. Mais il y a un fait historique qu'ils établissent d'une façon incontestable, c'est qu'il y avait encore des Druides en Grande-Bretagne, au nord du *uallum Antonini*, chez les Pictes, vers la fin du vi^e siècle. Ils s'y étaient maintenus jusqu'à cette date.

Quand, en 410, les légions romaines eurent évacué la partie de l'île située au sud du *uallum Antonini*, quelques Druides, venant du pays des Pictes, s'aventurèrent dans la région méridionale où ils n'avaient plus à craindre la rigueur des lois romaines et la sévérité des magistrats envoyés par l'empereur. Vers le milieu du v^e siècle, le roi britton Vortigern, excommunié par le clergé chrétien pour avoir épousé sa propre fille, se mit en relation avec les plus grands ennemis de ce clergé, c'est-à-dire avec les Druides. Il se fit indiquer par eux l'emplacement propice pour la construc-

1. Adamnân, *Vita S. Columbae*, l. II, c. 33. Nous ne parlerons pas ici du druide Drostan qui appartient à l'histoire mythologique des Pictes. William F. Skene, *Chronicles of the Picts*, p. 31, 326, 327.

tion d'un fort. Puis il reçut d'eux l'avis qu'avant de commencer le travail il fallait arroser le sol avec le sang d'un enfant ¹.

Cette prescription était conforme à une doctrine celtique. L'immolation d'un être humain était nécessaire pour assurer la solidité des fondations d'un édifice important. Les Irlandais même chrétiens le croyaient encore au vi^e siècle de notre ère. Quand, en 563, saint Columba fonda la célèbre abbaye d'Ioua, vulgairement Iona, Odrân, un de ses moines se dévoua et fut, dit-on, enterré vif sous les fondations du monastère ². Cette superstition homicide ne doit pas nous étonner : comme chez les Celtes, elle a existé chez les Germains et chez les Slaves ³ et chez une foule d'autres peuples.

1. Nennius, *Historia Brittonum*, chez Mommsen, *Chronica Minora*, t. III, p. 180 et suivantes. M. H. Zimmer a collaboré à cette édition. Cf. James Henthorn Todd et Algernon Herbert, *The Irish Version of the Historia Brittonum of Nennius*, p. 90 et suivantes, où le mot *magi* du texte latin est rendu en irlandais par *druid*.

2. Whitley Stokes, *Lives of saints from the Book of Lismore*, p. 30, 178. Reeves, *Vita sancti Columbae*, p. 203-204, note, révoque en doute la vérité de ce récit. Peu importe qu'il soit exact ou non ; le fait qu'on l'a écrit prouve qu'en Irlande une croyance populaire attribuait une puissante efficacité à l'enterrement d'un homme sous les fondations d'une maison.

3. J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3^e édition, p. 40.

Après Vortigern il n'est plus question de Druides dans les régions méridionales de la Grande-Bretagne. Ils ne purent résister au clergé chrétien.

CHAPITRE XII

Les Druides en Irlande.

Les adversaires de saint Patrice en Irlande au v^e siècle, comme de saint Columba en Écosse au vi^e, furent les Druides. « Il combattit les Druides au cœur dur », dit l'hymne de Ninine ¹. Le récit de cette guerre entre l'apôtre chrétien et les représentants les plus éminents de l'antique religion forme une partie des deux plus anciennes biographies de saint Patrice, nous voulons parler des recueils de notes formés au vii^e siècle, l'un entre 660 et 670 par Tirechân ², l'autre, un peu après, vers la fin du même siècle, par Muicchu Maccu Machtheni ³. Tirechan dit qu'il écrit d'après les enseignements que lui a donnés de vive voix l'évêque Ultan et d'après le livre de cet Ultan. Il veut parler d'un évêque

1. « Kathaigestar fri Druide dur-chride. » Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 426 ; Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 23.

2. Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick*, t. II, p. 302-333, cf. Bury, *The Life of St. Patrick*, p. 248.

3. Whitley Stokes, *ibidem*, p. 269-300.

d'Ardraccan mort en 656¹. Mais il se sert en outre d'un ouvrage de saint Patrice aujourd'hui perdu qui était intitulé *Commemoratio laborum*. Saint Patrice y parlait de ses voyages dans les Gaules, en Italie et dans les îles de la mer Tyrrhénienne. Or, dans la *Confessio Sancti Patricii*, sorte de mémoire justificatif écrit par Patrice², il n'est pas question de ces voyages³. Le seul document attribué à saint Patrice où on les voie apparaître est la courte pièce intitulée *Dicta Patricii* qui semble être un extrait de la *Commemoratio laborum*, écrit dans un style plus concis que la *Confessio* et probablement que la *Commemoratio*⁴. De ces

1. Dans *The Works of sir James Ware concerning Ireland*, 1739, t. I, p. 138, on lit 657; 656 est la date donnée par les Annales des quatre maîtres, édition d'O'Donovan, t. I, p. 268.

2. « In fluctibus, in campistibus locis, et in conuallibus montanis per Gallias atque atque Italiam totam atque in insolis quae sunt in mari Terreno, ut ipse dixit in commemoratione laborum. » Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 302, l. 19-23. L'Italie de cette époque ne comprenait pas Rome. On ne peut donc conclure de ce texte que saint Patrice ait été à Rome. L'expression *Gallias* est conforme à la géographie de ce temps.

3. Cf. Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. I, p. xci.

4. « Timorem Dei habui ducem itineris mei per Gallias atque Italiam, etiam in insolis quae sunt in mari Terreno. » Whitley Stokes, *ibidem*, t. II, p. 301.

observations il ne faudrait pas conclure que tout chez Tîrechân ait une valeur historique : les récits qu'il nous donne, ainsi que ceux de Muirchu Maccu Machtheni, contiennent bien des faits merveilleux qu'on doit retrancher, le reste peut être historique.

Quand ces deux auteurs ont pris la plume, il y avait environ deux siècles que saint Patrice était mort. Bien des légendes miraculeuses étaient venues embellir sa vie. Il ne s'ensuit pas que dans sa biographie, telle que l'ont écrite Tîrechân et Muirchu Maccu Machtheni, tout soit apocryphe, notamment en ce qui concerne les Druides, car la vieille organisation druidique subsistait encore à une date rapprochée de celle où vivaient ces deux auteurs. On voit le druidisme prétendre vaincre par un procédé magique en 360, environ un siècle après la mort de saint Patrice, c'est-à-dire à la bataille de Culdreimne où saint Columba leur opposa Jésus-Christ, « mon Druide », disait-il, et les battit.

Diarmait mac Cerbaill était alors roi suprême d'Irlande ; il avait fait mettre à mort Curnan mac Aeda, protégé de saint Columba. De là un soulèvement contre Diarmait ; le roi de Connaught y prit part. Diarmait, dans son

château de Tara, possédait une salle des festins où les Druides avaient à table une place réservée ¹; il eut le concours des Druides; quand, à Culdreimne, son armée fut en présence de l'ennemi, le druide Fraechân mac Teniusâin posa en avant des troupes de Diarmait la barrière druidique, *airbe drúad* ². Un seul des révoltés osa traverser ce rempart magique, il fut tué. Ce fut alors que Columba invoqua son druide Jésus. Aussitôt après, un des révoltés renversa l'*airbe drúad*; n'ayant plus cette protection, l'armée de Diarmait perdit confiance et fut battue ³. Le nombre des morts s'éleva à trois mille ⁴. Ce fut un violent coup porté à l'influence druidique en Irlande.

L'année précédente, Diarmait avait encore donné à Tara le grand festin auquel les Druides avaient leur place marquée d'avance ⁵. Il ne

1. Petrie, *On the History and Antiquities of Tara Hill*, p. 205, 208, planches 8 et 9; cf. Livre de Leinster, p. 29; *Leabhar buidhe Leacain*, p. 418.

2. Sur ce mot, voir Kuno Meyer, *Contributions to irish Lexicography*, p. 44.

3. Annales de Tigernach, publiées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 143, 144; cf. William Reeves, *The Life of Saint Columba*, p. 247-253; Annales des quatre maîtres, édition d'O'Donovan, t. I, p. 190-195.

4. Annales d'Ulster, publiées par Hennessy, t. I, p. 56, 57.

5. La dixième suivant le Livre de Leinster, ils la partagent avec les *fáthi*.

le donna plus ¹. Peu de temps après, en 563, dit-on, le roi Diarmait tenait en prison à Tara un neveu de saint Ruadân, et malgré les supplications du pieux oncle, refusait de mettre en liberté son prisonnier. Ruadân, accompagné d'un évêque, fit le tour du château de Tara ; ils portaient chacun une cloche et sonnaient ; en même temps, maudissant le roi et son palais, ils prièrent Dieu de faire en sorte que jamais ni roi ni reine n'y pussent désormais habiter. Cette prière fut suivie d'effet. Diarmait, effrayé, abandonna son château qui tomba rapidement en ruines et dont bientôt il ne resta plus que les terrassements ².

Les Druides, définitivement vaincus, cessèrent de paraître aux banquets royaux de Tara qui étaient pour jamais supprimés. Cependant leur influence se maintint encore quelque temps, elle est nécessaire pour expliquer la croyance que Mongân, roi d'Ulster, mort vers l'an 620, était fils du dieu Manannân ³.

1. Annales de Tigernach publiées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 142.

2. *The Annals of Clonmacnoise*, traduction de Conall Mageoghagan publiée par Denis Murphy, S. J., p. 85-88 ; Petrie, *On the History and Antiquities of Tara Hill*, p. 125-128.

3. *Compert Mongáin*, publié par Kuno Meyer, *The voyage*

Par conséquent, lorsque Tîrechân et Muirchu Maccu Machtheni écrivirent la vie de saint Patrice, l'un entre l'an 660 et l'an 670, l'autre un peu plus tard, vers la fin du même siècle, ces deux auteurs devaient parler des Druides en connaissance de cause, tout en attribuant tant à eux qu'au clergé chrétien une puissance magique imaginaire.

Voici une des légendes rapportées par Tîrechân. Un jour, une grande multitude de Druides se réunit à l'appel de Recrad, premier Druide, c'est-à-dire chef des Druides d'Irlande. Recrad voulait tuer l'apôtre chrétien. Accompagné d'une élite de neuf Druides vêtus de blanc, il alla au-devant de Patrice; la foule du reste des Druides, qui marchait à la suite, semblait une armée. Patrice se tint debout, puis, levant le bras gauche vers le ciel, il maudit Recrad. Ce malheureux tomba mort au milieu des Druides venus avec lui et qui aussitôt se dispersèrent. Le cadavre de Recrad prit feu et brûla sous les yeux de tous les assistants. Ayant vu ce miracle, beaucoup des Irlandais présents

of Bran, p. 42-45. Annales de Tigernach, publiées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 178.

crurent en Jésus-Christ et Patrice les baptisa le jour même ¹.

De ce récit, ce que nous retiendrons, c'est qu'au VII^e siècle de notre ère, dans le monde chrétien d'Irlande, on se souvenait que les Druides de cette île, au temps de leur puissance, terminée au siècle précédent, avaient un chef *primus magus*; or nous savons qu'il en était ainsi pour les Druides de Gaule, au I^{er} siècle avant notre ère ². On n'avait pas oublié non plus, au VII^e siècle de notre ère, qu'en Irlande leur costume officiel était blanc aux siècles précédents : or c'était aussi vêtus de blanc qu'en Gaule, au I^{er} siècle de notre ère, les Druides montés sur des chênes et armés de faux d'or procédaient à

1. « Congregata est multitudo nimis magorum ad primum magum Recradum nomine, qui uoluit sanctum occidere Patricium. Et uenit ad illos cum nouem magis indutis uestibus albis cum hoste magico... Et ecce uir sanctus surrexit Patricius et eleuauit manum sinistram Deo caeli, et maledixit magum. Et cecidit mortuus in medio magorum eius, et dispersus est uulgus in totum campum Domnón, et exustus est ante faciem omnium in uindictae signum. Cum uiderunt omnes homines hoc miraculum, et babtizauit multos in illa die. » Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick*, t. II, p. 323, 326.

2. « His omnibus Druidibus praeest unus, qui summam inter eos habet auctoritatem. » *De bello gallico*, l. VI, c. 13, § 8.

la cueillette du gui¹ ou restant à terre, les pieds nus et bien lavés, récoltaient de la main droite, sans instrument tranchant, la plante appelée *selago*².

Nous avons parlé plus haut de l'enseignement donné par les Druides en Gaule. Ils enseignaient aussi en Irlande. La grande épopée, qui raconte l'enlèvement des vaches de Cooley, nous montre le druide Cathbu entouré d'élèves auxquels il donne ses leçons. Dans la rédaction la plus ancienne, ces élèves sont au nombre de cent. Le scribe chrétien auquel nous devons ce texte constate ce chiffre avec peine : ce sont, écrit-il, « cent étourdis qui étudient près de Cathbu la science druidique³ ». Une rédaction plus récente les réduit à huit⁴. Le fameux héros Cúchulainn, l'Achille de la plus

1. « Sacerdos candida ueste cultus, arborem scandit, falce aurea demetit. » Pline, l. XVI, § 251.

2. « Legitur sine ferro dextra manu per tunicam, qua sinistra exuitur velut a furante, candida ueste uestito, pureque lautis nudis pedibus. » Pline, l. XXIV, § 103.

3. Cét fer deinmech dó oc foglaim druidechta uad; is é lín do-n-inchoisced Catlibad. » *Lebor na h-Uidre*, p. 61, col. 1, l. 21-23.

4. Cathbad drúi búí oc-tabairt d-a-daltaib fri h-Emain an-air túaith ocus ocht n-dalta do aes in dána drúidechta n-a-farrad. » Livre de Leinster, p. 64, col. 2, l. 10-13.

ancienne épopée irlandaise, avait reçu les leçons de Cathbu. En faisant sa cour à Emer qu'il va épouser, il lui fait son propre éloge : « Cathbu au joli visage », dit-il, « m'a donné son enseignement, en sorte que je sais faire des recherches dans les arts du dieu de la science druidique ¹. »

Au 1^{er} siècle avant notre ère, le druide gaulois *Deuiciacos* s'était vanté à Cicéron de prévoir les événements futurs ². Au siècle suivant, les Druides de Gaule crurent pouvoir prédire la ruine prochaine de l'empire romain ³.

En Irlande, les Druides prophétisent aussi. Le druide Cathbu, qui aurait été à peu près contemporain de Deuiciacos, annonçait par avance les événements futurs. Dans le morceau épique intitulé *Exil des fils d'Usnech*, qui est une des préfaces de l'*Enlèvement des vaches de Cooley*, la grande épopée irlandaise, on voit Cathbu dire qu'un enfant, qui n'est pas encore né, sera une fille d'une remarquable beauté, qu'on se la

1. « Ro-m-thecoise Cathbad cóem-ainech... conidam fisid fochmairc hi cerdaib dé drúidechta. *Tochmarc Emere*, Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 323, l. 23, 24 ; Kuno Meyer, *Zeitschrift für celtische Philologie*, t. III, p. 236, § 25 ; *The archaeological Review*, t. I, p. 74.

2. Cicéron, *De diuinatione*, l. I, c. 41, § 90, ci-dessus, p. 58.

3. Tacite, *Historiae*, l. IV, c. 54.

disputera et qu'à son occasion de nombreux meurtres seront commis en Irlande ¹. Les événements prédits ainsi se réalisèrent.

Dans l'*Enlèvement des vaches de Cooley*, le jour où Cûchulainn prend pour la première fois les armes, Cathbu publie par avance la gloire future du jeune héros ².

Plus tard, suivant Muirchu Maccu Machtheni, les deux druides Lochru et Lucetmael prédirent, grâce à leur art magique, la venue de Patrice qui arrivant d'au delà des mers devait, disaient-ils, séduire les foules malgré leur résistance et détruire tous leurs dieux, c'est-à-dire leurs idoles ³.

En Irlande, les Druides présidaient-ils comme en Gaule à des sacrifices humains ? Nous n'en savons rien. Un texte formel nous apprend qu'ils célébraient en Irlande ainsi qu'en Gaule des sacrifices de taureaux blancs ⁴. Quant aux

1. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 69, 70.

2. LL, p. 64, col. 2, l. 15-17. [LU, p. 61, col. 1, l. 25-27.

3. Trans maria adueductum,

.....

Resistentes turbas seducturum,

Omnes eorum deos destructurum.

Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. I, p. 274.

4. « In tarb-fes sin tarb find do marbad. » *Serglige Conculaind*, § 23. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 213. « Duos

sacrifices humains, on en faisait en Irlande dans une localité appelée Champ de l'adoration, *Mag Slecht* ¹. Là se trouvait la principale idole d'Irlande; elle était d'or entourée de douze idoles de pierres; on l'appelait *Crom croich* ou *Crom cruaich*, on lui sacrifiait les premiers nés des animaux et des femmes. Ce n'était pas en triomphe, dit un vieil auteur irlandais, qu'on immolait ainsi ses enfants, c'était dans la tristesse et en poussant beaucoup de gémissements ². Suivant la vieille biographie de saint Patrice dite Vie Tripartite, cette idole s'appelait *Cenn Crúaich*; Patrice la menaça de sa crosse, aussitôt les douze petites idoles s'enfoncèrent en terre jusques au cou. Sur cet emplacement, le pieux apôtre bâtit une église ³ et une loi ordonna que les premiers

admovent candidi coloris tauros... tum deinde uictimas immolant precantes. » Pline, l. XVI, § 250, 251.

1. Près de Bally Magauran, dans les comtés de Cavan et de Leitrim, sur la limite de l'Ulster et du Connaught.

2. « Is dó idpradis cét-geine cacha sotha, ocus primgéne cacha cloinde. » *Dindsenchus*, édité par Whitley Stokes. *Revue celtique*, t. XVI, p. 35, 36. » Dó cen búaid marbtais a cland toirsech (*mieux* *toissech*) con immud guil. » Livre de Leinster, p. 213, col. 2, l. 45, 46.

3. Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick*, t. I, p. 90, 92. Suivant ce texte, la principale idole était non d'or, mais ornée d'or et d'argent. Les autres idoles auraient eu des ornements de bronze.

nés des animaux et des femmes, au lieu d'être sacrifiés, deviendraient la propriété du clergé chrétien. Quand il s'agit des enfants, le texte est formel ¹. C'était bien rigoureux mais conforme à la loi judaïque ². Quoi qu'il en soit l'ancien droit païen facilita l'acceptation de ce droit nouveau malgré sa dureté.

Quant à l'immolation des premiers nés, tant des animaux que des femmes, c'est la forme celtique de ce qu'à Rome on appelait *uersacrum*. Quand les Romains croyaient la patrie en danger, ils vouaient à un dieu, probablement à Mars, tous les animaux et tous les enfants qui devaient naître aux mois de mars et d'avril suivants. Les animaux étaient immolés, quant aux garçons et aux filles, une fois adultes, on les chassait du territoire romain ; ils allaient ailleurs chercher fortune comme ils pouvaient. C'étaient les pontifes qui procédaient à leur expulsion ³. En Irlande, c'étaient probablement

1. *Cach cét tuisdin cácha lanamna daenda ocus cach fermac a-ro-sloice broind a máthar. Senchus Mor*, 3^e partie, *Ancient Laws of Ireland*, t. III, p. 38.

2. *Numeri*, c. II, verset 12 ; cf. Exode, c. XXIII, verset 19 ; *Numeri*, c. XVIII, verset 15.

3. Marquardt, *Roemische Staatsverwaltung*, t. III (tome VI du *Handbuch der römischen Alterthümer*, 2^e édition, p. 265, 281. Ces enfants étaient morts civilement. On

les Druides qui au Mag Slecht présidaient à l'im-molation des premiers nés. En Gaule ils faisaient ordinairement brûler, nous dit Jules César, des condamnés à mort et ne recouraient au supplice des innocents que lorsque les criminels faisaient défaut. On peut supposer que ces innocents étaient des premiers nés.

Quand les Irlandais étaient païens, prenaient-ils souvent pour arbitres les Druides, comme le faisaient les Gaulois ? Les textes à ce sujet font défaut. Les documents juridiques que nous possédons sont tous postérieurs au triomphe du christianisme, par conséquent il n'y peut être question d'une juridiction arbitrale exercée par les Druides, c'est-à-dire par les ennemis définitivement vaincus du clergé chrétien.

Mais c'est probablement comme héritier des Druides qu'en 574, Columba, abbé d'Iova, fut, à l'assemblée de Druim Ceta en Irlande, l'arbitre accepté pour juger la contestation qui s'était élevée entre la corporation des *fáthi* ou *filid* et le roi suprême d'Irlande, Aed fils d'Ainmire ¹.

sait par Tite-Live, l. XXXIV, c. 44, qu'il y eut à Rome un *uer sacrum*, l'an 195 avant J.-C. Il n'avait pas été célébré régulièrement. On recommença l'année suivante.

1. Sur l'assemblée de Druim Ceta voir les préfaces de l'*Amra Choluimb Chille* chez Whitley Stokes, *Goidelica*,

Dans le siècle suivant, Adamnân, autre abbé d'Iova, faisant affranchir du service de guerre les femmes irlandaises, semble par là constater aussi la transmission au clergé chrétien d'une influence jadis exercée en Irlande comme en Gaule par les Druides dans les questions juridiques.

Ces deux faits si éclatants ne sont pas isolés. La collection canonique irlandaise énonce en son livre XXXII des principes juridiques en matière de succession. Or ces principes n'ont aucun rapport avec le droit ecclésiastique ; nous citerons par exemple la règle du chapitre 20 qui décide que les femmes héri-tières de leurs pères ne transmettront pas l'hé-ritage à leurs fils et que ceux-ci rendront cet hé-ritage aux agnats de leur grand-père maternel ¹. Au livre XXIX, chapitre 5, ce recueil traite

2^e édition, p. 157, 158 ; J.-H. Bernard et R. Atkinson, *The Irish Liber Hymnorum*, t. I, p. 162, 164 ; t. II, p. 53-56 ; Keating, *Histoire d'Irlande*, traduction d'O'Mahony, p. 446-456. La date de l'assemblée est donnée par les Annales d'Ulster, édition Hennessy, t. I, p. 64, 65. Cf. Reeves, *The Life of Saint Columba*, p. 37, note b.

1. « Auctores ecclesiae hic multa addunt ut feminae heredes dent ratas et stipulationes ne transferatur hereditas ad alienos... Si genuerint filios, uiris suae cognationis dabunt hereditatem. » H. Wasserschleben, *Die irische Kanonensammlung*, 2^e édition, p. 116.

de la peine du vol, restitution au double, au quadruple, au quintuple, au sextuple, suivant les cas ¹. Ces textes montrent chez le clergé chrétien la prétention de s'ériger en juge du droit civil et criminel; cette prétention peut paraître un héritage des Druides.

Une cause qui a facilité la ruine des Druides en Irlande par le clergé chrétien a été la rivalité qui existait dans cette île entre les Druides et les *fáthi* ou *filid*, c'est-à-dire les devins, *μάντις*, qui en Gaule, suivant de Diodore de Sicile, par l'observation des oiseaux et de leur vol, aussi par l'examen des victimes immolées aux dieux, prédisaient les événements à venir. D'après l'historien grec qui évidemment exagère tout le peuple leur était soumis ². Strabon les désigne par leur nom gaulois, pluriel *Uātis* ³, en irlandais *fáthi*, qu'il écrit en grec οὐάταις; ils font, dit-il, des sacrifices et ils étudient la nature ⁴; évidemment le but de ces sacrifices

1. Wassersleben, *ibidem*, p. 100.

2. Χροῖνται δὲ καὶ μάντισιν, ἀποδοκῆς μεγάλης ἀξιοῦντες αὐτούς. οὗτοι δὲ διὰ τε τῆς οἰωνοσκοπίας, καὶ διὰ τῆς τῶν ἱεραίων θυσίας τὰ μέλλοντα προλέγουσι, καὶ πᾶν τὸ πλῆθος ἔχουσιν ὑπήκοον. Diodore de Sicile, l. V, c. 31, édition Didot, t. I, p. 272, l. 45-48.

3. Au nominatif singulier en latin *uātes* et *uātis*.

4. Οὐάταις δὲ ἱεροποιοὶ καὶ φυσιολόγοι. Strabon, l. IV, c. 4, § 4, édition Didot, p. 164, l. 21, 22. Chez Ammien Marcellin, XV, 9, on lit *Euhages*, ce qui est une mauvaise leçon.

et de cette étude était la divination des événements futurs. Mais les Druides aussi prédisaient l'avenir; il y avait donc forcément rivalité entre ces deux corporations.

Les *fáthi* ou *filid* irlandais, contrairement à l'usage druidique, avaient parmi eux des femmes, notamment des jeunes filles, telle Fedelm, la *filí* de Connaught¹. Elle venait de Grande-Bretagne où elle avait appris son art²; elle annonce à Medb, reine de Connaught, les pertes douloureuses que fera son armée en allant conquérir le taureau de Cooley. Telles étaient en Gaule les vierges prophétesses de Sena³.

Les *fáthi* ou *filid* faisaient aux Druides une concurrence dont la haine devait résulter.

1. *Ingin macdacht, Lebor na h-Uidre*, p. 855, col. 1, l. 39. « Fedelm banfilí do Chonnachtaib mo ainm-sea », or *indingen. Ibidem*, p. 55, col. 2, l. 11, 12. Cf. LL, p. 56, col. 1, l. 5-7. Elle est dite *banfháith* à la ligne 17. Pour d'autres exemples des formules *banfháith* et *banfhli*, voir Kuno Meyer, *Contributions to irish Lexicography*, p. 176.

2. « Can dothéig? » or Medb : « A hAlbain iar foglaim filidechtaín », or *ind-ingen. Lebor na h-Uidre*, p. 55, col. 2, l. 12, 13.

3. « Sena Gallici numinis oraculo insignis est, cuius antistites perpetua virginitate sanctae nouem esse traduntur. Galli Senas uocant. » Mela, l. III, c. 6, § 9. Nous ne considérons pas comme décisives les raisons données par M. Salomon Reinach pour nier leur existence, *Cultes mythes, religions*, t. I, p. 195-203.

En Irlande, les *fáthi* ou *filid* formaient une corporation qui avait à sa tête un chef, *rig-fhili*, *ard-fhili*, *rig-ollam*. A la date où commença la mission de saint Patrice, ce chef était Dubthach dont nous connaissons deux successeurs, Dallán Forgail au vi^e siècle, Senchán Torpeist au vii^e.

Quand saint Patrice fit sa première apparition au château royal de Tara, dans une salle où le roi suprême d'Irlande Loégairé était fort entouré, tout le monde resta assis sauf un homme qui se leva pour rendre honneur à l'évêque chrétien dont l'enseignement et la foi victorieuse allaient détruire la vieille religion des Irlandais ; cet homme était Dubthach ¹. Ce

1. *Betha Phatraic*, chez Whitley Stokes, *The tripartite Life of Patrick*, t. I, p. 52, où, l. 26, 27, Dubthach est dit *rigfhile indsi hErenn* ; comparez Muirchu Maccu Machtheni, *ibidem*, t. II, p. 283 ; préface de l'hymne de Fiacc, *ibidem*, p. 492 (où se trouve, l. 5, l'expression *ardfhile*). Dans une homélie sur saint Patrice, *ibidem*, p. 458, l. 9, Dubthach est dit *fili in rig*. Dans la préface à l'*Amra Choluimb Chille*, Columba demande aux rois irlandais de donner à Dallán Forgail la situation de chef des *filid* d'Irlande, *toisigecht filid n-Erend*, *Liber Hymnorum*, édition Bernard et Atkinson, t. I, p. 162, l. 33-35. Sur Dallán Forgail et Senchán Torpeist, voir le morceau intitulé *Imtheacht na tromdhaine* publié par Connellan dans le tome V des *Transactions of the Ossianic Society* ; cf. Zimmer dans *Zeitschrift für vergleichenden Sprachforschung*, t. XXVIII, p. 426-435.

fut le début de l'alliance des *fáthi* ou *filid* d'Irlande avec le clergé chrétien contre les Druides. Un de ses effets fut le transfert aux *fáthi* ou *filid* de la juridiction arbitrale que les Druides exerçaient probablement en Irlande comme en Gaule à l'époque païenne. Patrice, élevé au milieu de l'organisation romaine, dut trouver tout naturel qu'une juridiction civile jugeât la plupart des questions contentieuses. En droit civil, le clergé chrétien ne se mêla des questions contentieuses que dans des circonstances exceptionnelles et une des plus importantes fut précisément un procès qui menaçait l'existence même des *fáthi* ou *filid*, ses alliés, grâce à l'appui desquels les Druides étaient écrasés.

Nous voulons parler du rôle joué par saint Columba à l'assemblée de Druim Ceta en 574.

CHAPITRE XIII

Les Druides d'Irlande étaient-ils des moines ?

Un savant fort distingué, mort depuis peu, a imaginé qu'en Irlande les Druides vivaient de la vie monastique à la façon thibétaine dans des monastères païens qui auraient précédé les monastères chrétiens et qui en auraient fourni le type. Mais le modèle qu'ont imité les moines chrétiens d'Irlande a dû être fourni par les monastères fondés en Gaule, au iv^e siècle. Nous citerons : Ligugé créé près de Poitiers par saint Martin, qui en 371 fut tiré de ce monastère et élevé au siège archiépiscopal de Tours ¹ ; Lérins dont le premier abbé fut en 375 saint Honorat, depuis archevêque d'Arles (426-429).

Lérins est aujourd'hui l'île Saint-Honorat,

1. Sulpice Sévère, *De vita beati Martini*, c. 7 et 9 ; Migne, *Patrologia latina*, t. 20, col. 164 C, 165 B ; *Corpus scriptorum ecclesiasticorum* de l'Académie de Vienne, t. I, p. 117, l. 11 ; p. 118, l. 24 ; cf. Grégoire de Tours, *De uirtutibus s. Martini*, l. IV, c. 30, Arndt et Krusch, *Gregorii Turo-nensis opera*, t. II, p. 657, l. 1-3.

proche voisine de l'île Sainte-Marguerite ¹. L'une s'appelait dans l'antiquité *Lerina*, l'autre *Lero*. Ce sont probablement les îles situées *in mari Terreno*, c'est-à-dire dans la mer Tyrrhénienne, que saint Patrice racontait avoir visitées dans son voyage en Gaule et en Italie ; et celle que suivant l'évêque Ultan il nommait *Aralanensis* et où il aurait passé trente ans (?), suivant le même évêque, est probablement Lérins où Patrice a dû faire l'apprentissage de la vie monastique sous le saint abbé Honorat ². C'est du monachisme gallo-romain qu'est issu le monachisme irlandais, et il n'est pas antérieur à l'introduction du christianisme en Irlande.

1. Ptolémée, édition Didot, t. I, p. 247, note de la ligne 6. Hadrien de Valois, *Notitia Galliarum*, p. 272-274.

2. « Septem annis ambulavit et nauigavit in fluctibus, in campistribus locis et in conuallibus montanis per Gallias atque Italiam totam, atque in insolis quae sunt in mari Terreno, ut ipse dixit in commemoratione laborum. Erat autem in una ex insolis quae dicitur Aralanensis annis triginta, mihi testante Ultano episcopo. » Notes de Tirechân, chez Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 302, l. 49-25. *Aralanensis* est une mauvaise leçon pour *Lerinensis*; cf. Bury, *Life of St. Patrick*, p. 38, 294. Les trente ans de séjour à Lérins ne se concilient pas avec les sept ans en tout passés en Gaule en Italie et dans les îles de la mer Tyrrhénienne, cf. Bury, *ibidem*, p. 338, qui suppose trois ans.

Les Druides irlandais ne vivaient pas en commun, exerçaient le droit de propriété individuelle, étaient mariés.

Le druide Miliuc qui acheta le jeune Patrice enlevé de Grande-Bretagne par des pirates et qui l'eut comme esclave pendant sept ans ¹, paraît avoir été propriétaire d'une maison qu'il tenait du roi et où il se fit périr par le feu avec tous ses biens mobiliers dans un moment de désespoir ². Il était aussi propriétaire de cet esclave qui s'étant échappé et qui ayant recouvré sa liberté, crut devoir honnêtement restituer à son ancien maître le prix d'achat reçu de ce dernier par les pirates ³. Miliuc était donc propriétaire, ce que prohibent les règles monastiques. Ce même Druides avait un fils et des filles ⁴; son fils et une de ses filles couchaient avec lui ⁵, et ceci n'est pas davantage dans les usages des moines.

Dans la Vie de sainte Brigitte publiée par

1. Muirchu Maccu Machtheni, chez Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 275; cf. Tirechân, *ibidem*, p. 302.

2. Muirchu Maccu Machtheni, *ibidem*, t. II, p. 276, l. 20-23.

3. Muirchu, *ibidem*, t. II, p. 276, l. 6-7.

4. Tirechân, *ibidem*, t. II, 329, l. 28-30, p. 330, l. 4-9.

5. Préface à l'hymne de Secundinus, *ibidem*, p. 392, l. 9, 10.

M. Whitley Stokes d'après le Livre de Lismore, on voit apparaître un Druide, qui possède une maison. Il achète une femme esclave et il donne dans sa maison une grande fête au roi. Chez ce Druide, la reine accouche une nuit, la femme esclave le matin suivant ¹. Ce ne sont guère les mœurs monastiques.

Le début dans la vie de Cathbu, ² le grand Druide épique d'Ulster, n'est pas plus monacal. A la tête d'une troupe de trois fois neuf guerriers, il surprend et tue au milieu d'un festin les douze tuteurs de Ness, fille du roi d'Ulster, puis va la surprendre en un endroit désert, au bain, dans un ruisseau où elle était entrée après avoir déposé sur le bord ses armes et ses vêtements ; il la rend grosse et l'enfant qu'elle met au monde est Conchobar, le fameux roi épique d'Ulster ². Plus tard, cette aventure amoureuse parut peu décente, et, contrairement à la tradition qui donnait Cathbu pour père à Conchobar, on dit que le père de Conchobar était Fachtna qui par son mariage

1. Whitley Stokes, *Lives of saints from the Book of Lismore*, p. 35, 36, 183, 184.

2. Voir l'édition du *Compert Conchobair*, « conception de Conchobar » faite par M. Kuno Meyer dans la *Revue celtique*, t. VI, p. 173 et suivantes, d'après le ms. Stowe 992.

avec Ness était devenu pour quelque temps roi d'Ulster¹. Mais la version primitive est conservée par un document de la fin du ix^e siècle, le Glossaire du Cormac ; dans ce vieux monument on voit citer un texte plus ancien où le héros Cûchulainn désigne Conchobar par ces mots : « fils de Cathbu »². De ces faits conclure que le druide Cathbu était un moine serait peut-être un peu hardi. Ç'aurait été un moine de mœurs peu conformes à la règle de saint Columban³.

Si du plus ancien cycle épique de l'Irlande nous passons au second, celui de Finn et d'Oisín, nous trouvons des mœurs moins équivoques que celles de Cathbu, mais elles ne sont pas monastiques pour cela. Nuadu, druide de Cathair le Grand, roi suprême d'Irlande, au ii^e siècle de notre ère, se construisit un château. Ce château arriva en héritage à son fils Tadg qui fut après lui druide de Cathair, puis Tadg eut une fille qui donna le jour à Find,

1. *Compert Conchobair, Revue celtique*, t. VI, p. 178, 182.

2. Mac Cathbad. Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. 13 ; *Cormac's Glossary*, p. 39 ; cf. *Goidelica*, 2^e édition, p. 158.

3. Règle de saint Columban, c. VI, chez Migne, *Patrologia latina*, t. LXXX, col. 211.

père d'Oisín, le célèbre Ossian, et Tadg de son vivant abandonna le château à Find¹. Il n'y a rien de monastique dans cet exposé. Il constate entre autres choses que Nuadu et Tadg étaient propriétaires; or, conformément au droit commun des chrétiens, la collection canonique irlandaise interdit aux moines la propriété². Il en résulte aussi que Nuadu et Tadg étaient mariés comme les Druides de Gaule, ancêtres suivant Ausone de ses contemporains Patera et Phoebitius³; le mariage n'est pas une institution monastique.

Les Druides d'Irlande, comme ceux de Gaule, formaient une corporation de prêtres mariés qui n'avaient pas de vie commune; chacun d'eux habitait sa maison avec femme et enfants, auxquels pouvaient se joindre un ou peut-être quelques élèves internes. Les Druides irlandais Mael et Caplait avaient

1. *Fotha Catha Cnucha*, chez Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatick*, p. 121-123.

2. « Monachus qui... habere aliquid praesumpserit proprium, omnia, quae acquisiverit, abbati deferantur secundum monasterii regulam », l. XXXIX, c. 8; 2^e édition de Wassersleben, p. 151.

3. Ausone, *Professores*, V, 12; XI, 15; édition donnée par Schenkl, dans les *Monumenta Germaniae historica*, in-4^o, p. 58, 64.

chacun chez lui une fille du roi suprême Loégairé, contemporain de saint Patrice. Ils s'étaient chacun chargé de l'éducation d'une de ces deux jeunes personnes ¹. Mais nous ne voyons nulle part que Cathbu logeât et nourrit les cent élèves auxquels il donnait l'instruction.

Les Druides n'étaient pas curés ou pasteurs, ils n'avaient pas de paroisses, pas plus que les *Gutuatri* de Jules César et des inscriptions romaines de Gaule ² en qui l'on doit reconnaître de simples chapelains comme le *Beleni aedituus* d'Ausone ³, comme le Chrysés du premier chant de l'*Illiade*. Si l'on supposait les Sulpiciens et les Oratoriens devenus païens, transformés en hommes mariés et transmettant chacun sa propriété à ses enfants, on pourrait se faire une idée approximative de ce que devait être la corporation druidique.

Elle était enseignante, c'était un point de ressemblance avec les deux ordres religieux dont nous venons de parler et avec les Jésuites. Avec ceux-ci il y a un autre point de ressemblance. Des Jésuites ont été attachés à la personne des

1. Tirechan chez Whitley Stokes, *The tripartite Life*, t. II, p. 312, 317.

2. Voir plus haut, p. 4-6.

3. Ausone, *Professores*, XI, vers 22-23.

rois de France avec le titre de confesseurs. Tel a été le Père de la Chaise, confesseur de Louis XIV. De même, deux Druides furent successivement attachés à la personne de Cathair, roi suprême d'Irlande au II^e siècle de notre ère ; on a déjà parlé d'eux, l'un s'appelait Nuadu, l'autre Tadg¹. Conn, successeur de Cathair², eut aussi un Druide ; celui-ci, nommé Corân, eut beau chanter des invocations magiques, il n'empêcha pas une déesse d'enlever et de mener au pays des morts Condla, fils de Conn³.

Ces Druides d'Irlande ne confessaient pas les rois, ils mettaient à leur disposition les procédés de leur art pour leur assurer la victoire sur leurs ennemis et cela avec plus ou moins de succès. La bataille de Culdreimne en 560 offre un exemple d'insuccès⁴ qui peut être mis en regard de celui de Corân. On doit penser que d'autres Druides ont eu meilleure chance. En

1. Voir plus haut, p. 113.

2. Echtra Condla, chez Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 118-120. Tigernach édité par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 7-9, fait de Cathair et de Cond des contemporains de Marc Aurèle et de Commode, 161-193. Suivant les Annales des quatre maîtres, Cathair régna trois ans (de 119 à 122) et Conn trente-cinq ans (de 122 à 157).

3. Voir plus bas, p. 121.

4. Voir plus haut, p. 93, 94.

effet, un peu avant notre ère, Dalân, druide de roi suprême Eochaid Airem, lui apprit où était cachée la reine Ètân enlevée par le dieu Mider : en suivant les conseils de ce Druide, le roi put reconquérir sa femme ¹ et ainsi triompher d'un dieu.

1. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 129-130.

CHAPITRE XIV

L'enseignement des Druides.

L'immortalité de l'âme.

Aucun manuscrit irlandais ne nous a conservé le texte des leçons que le druide Cathbu donnait à ses cent élèves, ni celui des leçons faites par aucun de ses confrères en Irlande. On peut supposer que l'enseignement des Druides irlandais était, sauf la différence de langue, identique à celui des Druides de Gaule. De ceux-ci nous savons que leur enseignement consistait à faire apprendre par cœur à leurs élèves un long poème didactique qu'ils chantaient ¹ et que certains élèves ne savaient bien qu'après vingt ans d'étude ².

En supposant par an deux cents jours de travail et par jour vingt vers, on trouve par an quatre mille vers et en vingt ans quatre-

1. *Canitis si cognita*, Lucain, I, 437.

2. « Magnum ibi numerum uersuum ediscere coguntur. Itaque annos nonnulli uicenos in disciplina permanent. » *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 3.

vingt mille, plus de cinq fois le nombre de ceux que l'*Illiade* contient. De cette masse de vers druidiques il ne nous reste qu'une triade conservée sous forme de traduction grecque par Diogène Laerce :

« Adorer les dieux, — ne rien faire de mal,
« — pratiquer la bravoure ¹. »

Parmi les doctrines philosophiques ou, si l'on veut, théologiques, enseignées par les Druides, celle qui paraît avoir le plus frappé les anciens est l'immortalité de l'âme. « Ce qu'en premier
« lieu les Druides veulent persuader, dit Jules
« César, c'est que les âmes ne meurent point,
« et que, d'un corps, après la mort elles passent
« à un autre ². » Cette seconde vie, les défunts la trouvaient dans un monde différent de celui où ils avaient d'abord vécu. « Suivant vous,
« ô Druides, dit Lucain, les morts ne se rendent
« pas dans les demeures silencieuses de l'Erèbe,
« dans les royaumes profonds et décolorés de
« Pluton, c'est dans un autre monde que

1. Σέβειν Θεούς, — καὶ μηδὲν κακὸν ὄραϊν, — καὶ ἀνδρείαν ἀσκαΐν.
Diogène Laerce, *Proœmium*, 5, édition Didot, p. 2, l. 22, 23.

2. « Imprimis hoc uolunt persuadere non interire animas, sed ab aliis post mortem transire ad alios. » *De bello gallico*, l. VI, c. 14, § 5.

« l'âme du mort règne sur des membres
 « nouveaux et, si vous savez ce qu'enseignent
 « les vers que vous chantez, la mort est le
 « milieu d'une longue vie ¹. »

La formule dont se sert Lucain, mettant dans un autre monde, *in orbe alio*, la seconde vie des morts, est plus claire que celle par laquelle Méla semble vouloir exprimer la même idée; suivant lui, les Druides enseignaient que les âmes étaient éternelles et qu'il y avait une autre vie chez les Manes ². Que signifie cette expression : chez les Manes ? On la trouve clairement développée dans la pièce irlandaise intitulée : « Aventures de Condla le bossu, *Echtra Condla Chaim*, qui nous reporte au II^e siècle de notre ère.

Condla était un des deux fils du roi suprême Conn surnommé Cêchathaig, c'est-à-dire capable à lui tout seul de tenir tête à cent guer-

1. Vobis auctoribus umbrae
 Non tacitas Erebi sedes Ditisque profundi
 Pallida regna petunt, regit idem spiritus artus
 Orbe alio : longae, canitis si cognita, uitae
 Mors media est.....

Lucain, I, vers 454-458. Cf. Salomon Reinach, *Cultes, mythes et religions*, p. 184-194.

2. « Aeternas esse animas, uitamque aeternam ad Manes. » Méla, l. III, c. 2, § 19.

riers, ce qui ne l'empêcha pas d'être finalement tué par un roi d'Ulster ¹. Antérieurement à ce désastre, la déesse de la mort vint enlever Condla à l'affection paternelle. Elle se présenta sous la forme d'une jeune et jolie femme. « Le « pays d'où j'arrive », dit-elle, est la terre des « vivants, personne n'y meurt et l'on y passe « la vie en festins continuels qu'on n'a pas la « peine de préparer ². Là règne un roi victo- « rieux, Téthra, dans les états duquel il n'y a « jamais ni douleur ni plainte. On t'y verra tous « les jours dans les assemblées de tes pères, au « milieu de ceux que tu connais et qui t'ai- « ment. » Entraîné par la séduisante déesse, Condla, qui se trouvait sur le bord de l'Océan, sauta avec elle dans une barque de verre qu'elle avait amenée ; on les vit peu à peu s'éloigner, puis ils furent tellement loin qu'on cessa de les apercevoir : on ne les a jamais revus ³. Condla était allé dans l'autre monde, *orbis alius*, comme parle Lucain, *ad Manes* pour employer les expressions de Méla.

1. Tigernach, édité par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 8, 9.

2. Cf. Hésiode, *Opera et diès*, vers 173, 174, ci-dessous, p. 132.

3. *Echtra Condla* chez Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 118-120.

C'est dans cet autre monde que certains Gaulois, ayant de leur vivant contracté des dettes, devaient après leur mort s'acquitter envers leurs créanciers, et ceux-ci comptaient là-dessus. C'était l'usage dans la Gaule indépendante; mais la conquête le supprima; il était passé de mode dès la première moitié du 1^{er} siècle de notre ère, quand écrivaient Valère Maxime et Méla ¹. La Gaule alors avait été envahie par le scepticisme romain. Mais au 1^{er} siècle avant J.-C, cette coutume devait être encore en vigueur. Diodore de Sicile, écrivant vers l'an 40 avant notre ère, rapporte qu'alors aux funérailles de leurs parents certains Gaulois jetaient des lettres dans le bûcher, pensant qu'elles seraient lues par les morts ². A la même date et aux époques antérieures se rapporte une assertion de Méla, que de bonne volonté autrefois, certains Gaulois se précipi-

1. « Vetus ille mos Gallorum occurrit, quos memoria proditum est, pecunias mutuas, quae eis apud inferos redderentur, dare solitos. » Valère Maxime, l. II, c. 6, § 10. « Olim negotiorum ratio etiam et exactio crediti defereretur ad inferos. » Méla, l. III, c. 2, § 19.

2. Διὸ καὶ κατὰ τὰς ταφὰς τῶν τετελευτηκότων ἐπίστολας γεγραμμένας τοῖς οἰκείοις τετελευτηκόσιν ἐμβάλλειν εἰς τὴν πυράν, ὡς τῶν τετελευτηκότων ἀναγνωσομένων ταύτας. Diodore de Sicile, l. V, c. 28, § 6, édition Didot, t. I, p. 271, l. 18-21.

taient dans le bûcher de leurs parents, comptant aller ainsi vivre avec eux ¹. Mais au 1^{er} siècle de notre ère l'abaissement progressif, puis la destruction du druidisme amena la suppression de ces pratiques : l'aristocratie gauloise ne croyait plus en Gaule à l'*orbis alius*, ce *mag meld* « plaine agréable » de la plus vieille littérature irlandaise ² où les morts habitent, dit-on, en compagnie de dieux et dont les hommes ne reviennent pas, sauf quelques héros privilégiés tels que Cûchulainn et son cocher Lôeg mac Rîangabra ³. Cûchulainn, fils d'un dieu et d'une femme mortelle, était demi-dieu, comme dans la mythologie grecque Héraclès qui revint sain et sauf du domaine des morts en enlevant le chien du terrible Aïdès ⁴.

1. « Erantque qui se in rogos suorum, uelut una uicturi, libenter immitterent. » Méla, l. III, c. 2, § 19.

2. *Echtra Condla*, § 2 ; chez Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 119, l. 10.

3. Le sujet principal du *Serglige Conculainn* (Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 205-227) est le voyage de Cûchulainn au *Mag Meld* dont le nom apparaît au § 13, p. 209, l. 30.

4. *Iliade*, VIII, 367-369 ; *Odyssée*, XI, 623. Cûchulainn est dit fils tantôt du dieu Lug, tantôt du mortel Sualtam. De même Héraclès a pour père, tantôt Zeus, dieu suprême, tantôt Amphyction, roi de Thèbes. *Iliade*, V, 392, 396.

Mais des traces des vieilles doctrines se maintinrent longtemps en Gaule, dans les masses populaires. Claudien y fit allusion quand, en 395, il écrivit ses vers contre Rufin ¹ :

« Là où s'étend de la Gaule le rivage le plus
 « lointain il y a un endroit entouré par les
 « eaux de l'Océan et où, dit-on, Ulysse, par
 « des libations de sang, mit en mouvement
 « le peuple silencieux des morts. Là s'entend
 « un faible sifflement, c'est le gémissement
 « plaintif que poussent les ombres en volant ;
 « les paysans voient partir de pâles spectres,
 « les troupes des morts ². »

Au vi^e siècle une notion un peu défigurée de ces croyances antiques avait de Gaule pénétré jusque dans l'empire d'Orient. On la trouve chez Procope suivant qui la patrie nouvelle des défunts gaulois aurait été la Grande-

1. Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Literatur*, 5^e édition, t. II, p. 1125.

2. Est locus, extremum qua pandit Gallia litus,
 Oceani praetentus aquis, ubi fertur Ulixes
 Sanguine libato populum movisse silentem.
 Illic umbrarum tenui stridore volantum
 Flebilis auditur questus ; simulacra coloni
 Pallida defunctasque uident migrare cateruas.

In Rufinum, I, 123-128 ; édition donnée chez Teubner par Louis Jeep en 1876, t. I, p. 20.

Bretagne, qu'il appelle *Brittia*. Il raconte que sur la côte opposée à la Grande-Bretagne se trouvent des villages habités par des pêcheurs et des laboureurs. La conduite des âmes leur incombe tour à tour. La nuit, quand ils dorment, quelqu'un frappe à leurs portes et les met en demeure d'accomplir leur tâche. Aussitôt ils se lèvent et se rendent au rivage, obéissant, quoique sans y rien comprendre, à la force qui les contraint ; alors ils voient des navires tout prêts qu'ils ne connaissaient pas et qui semblent vides ; ils s'embarquent, saisissent les rames et sentent le poids d'une multitude d'invisibles passagers ; ce poids fait enfoncer dans la mer le navire qui ne sort de l'eau que de l'épaisseur d'un doigt. Cependant ils ne voient personne. Mais, après une heure de navigation, ils arrivent en *Brittia*, tandis qu'avec leurs navires à eux, sans faire usage de voiles, en se bornant à ramer, il leur faudrait au moins un jour et une nuit. Quand ils ont atteint l'île et qu'ils ont été débarrassés de leur charge, ils partent immédiatement, les navires deviennent légers et s'élèvent au-dessus de l'eau. Ils n'ont vu personne pendant le voyage, ils n'ont vu personne à l'arrivée, mais à l'arrivée ils ont entendu des voix qui sem-

blaient annoncer aux hôtes invisibles des invisibles voyageurs les noms et les dignités de ces derniers. Pour les femmes, on donnait le nom de leurs maris ¹.

Ceux qui venant de Gaule ont fait à Procope ce récit ont intentionnellement rendu ridicule la croyance gauloise par les ornements dont ils ont prétendu l'embellir. Mais de ce récit il semble résulter qu'en Gaule, au vi^e siècle, quelques pêcheurs croyaient encore que les âmes des morts allaient s'établir au delà de l'Océan.

Le reste est imaginaire. Revenons aux Druides.

La doctrine des Druides sur l'immortalité de l'âme est très différente de celle de Pythagore à laquelle plusieurs auteurs grecs ont prétendu assimiler la croyance celtique. C'était en ce monde-ci que Pythagore disait avoir eu plusieurs vies successives.

Il avait d'abord été Aïthalides, et alors il passait pour fils d'Hermès ; ce dieu lui avait accordé une faveur spéciale qui devait être de

1. Procope, *De bello gothico*, l. IV, c. 20 ; Petrie, *Monumenta historica Britannica*, p. LXXXVI ; Henri Martin, *Histoire de France*, 4^e édition, t. I, p. 73.

ne jamais perdre la mémoire de ses vies à venir. Il mourut et son âme passa dans le corps d'Euphorbos qui fut tué par Ménélas à la guerre de Troie, comme on le voit au chant XVII de l'*Iliade*. Or, racontait Pythagore, Euphorbos se rappelait sa vie précédente sous le nom d'Aïthalides, puis les voyages qu'il avait faits après sa mort, les plantes, les corps d'animaux qu'il avait habités, enfin son existence dans les enfers et ce qu'il y avait vu.

Euphorbos étant mort, son âme passa dans le corps d'Hermetimos. Hermetimos avait conservé le souvenir des combats que, sous le nom d'Euphorbos, il avait soutenus contre Ménélas; il reconnut dans un temple d'Apollon les débris du bouclier que Ménélas avait consacré à ce dieu; c'était le bouclier que Ménélas portait au moment du combat contre Euphorbos.

Après la mort d'Hermetimos, l'âme de ce dernier passa, disait Pythagore, dans le corps de Pyrrhos, pêcheur de Délos, et c'est du corps de Pyrrhos qu'elle vint animer le corps de Pythagore. Ainsi, prétendait le célèbre philosophe, Aïthalides, Euphorbos, Hermetimos, Pyrrhos, Pythagore, cela fait cinq corps d'hommes que la même âme a successivement

habités, et il faut y ajouter un certain nombre de plantes et de corps d'animaux ¹.

Ce récit de Pythagore est une sorte de mise en action de la métempsychose pythagoricienne. Certains anciens ont cru que la doctrine celtique de l'immortalité de l'âme était identique à cette métempsychose. C'est ce qu'affirment au 1^{er} siècle avant notre ère Diodore de Sicile ², au siècle suivant Valère Maxime³, au iv^e siècle Ammien Marcellin traduisant un passage du grec Timagène contemporain d'Auguste ⁴. Cette doctrine a pénétré dans les écrits d'Origène qui dans la première moitié du iii^e siècle de notre ère fait des Druides les élèves d'un disciple de Pythagore, Zamolxis, thrace d'origine, d'abord esclave du grand philosophe grec. Après la mort de Pythagore, Zamolxis serait

1. Diogène Laerce, l. VIII, § 4, 5 ; édition Didot, p. 205, l. 34-43 ; p. 206, l. 1-15.

2. Ἐνισχύει γάρ παρ' αὐτοῖς, ὁ Πυθαγόρου λόγος ὅτι τῆς ψυχᾶς τῶν ἀνθρώπων ἀθανάτους εἶναι συμβέβηκε, καὶ δι' ἐτῶν ὀρισμένων πάλιν βιοῦν, εἰς ἕτερον σῶμα τῆς ψυχῆς εἰσδυομένης. Diodore de Sicile, l. V, c. 28, § 6 ; édition Didot, t. I, p. 271, l. 14-18.

3. « Dicerem stultos, nisi idem bracati sensissent, quod palliatus Pythagoras credidit. » Valère Maxime, l. II, c. 6, § 10.

4. « Inter hos Drysiadae, ingeniis celsiores, ut auctoritas Pythagorae decreuit... pronuntiarunt animas immortales. » Ammien Marcellin, l. XV, c. 9, § 4.

allé chez les Celtes enseigner la philosophie du maître¹.

Pythagore enseignait dans la seconde moitié du vi^e siècle avant notre ère. Il mourut vers la fin de ce siècle². Ce serait donc du commencement du v^e siècle ou environ que daterait le voyage de Zamolxis au pays des Celtes et l'enseignement des doctrines pythagoriciennes dans cette région. Mais l'immortalité de l'âme telle que les Druides l'enseignaient diffère notablement de la métempsychose pythagoricienne et on la trouve déjà chez Hésiode avec les îles des bienheureux, *μυκάρων νῆσοι*, qui sont « l'autre monde » *orbis alius*, des Gaulois suivant Lucain, « la plaine heureuse », *malg meld*, des Irlandais païens. On peut mettre la date où écrivait Hésiode au plus tard vers l'an 700 avant

1. Δρυΐδαι οἱ ἐν Κέλτοις τῆ Πυθαγορείῳ φιλοσοφίᾳ κατ' ἄκρον ἐγκύψαντες, αἰτίου αὐτοῖς γενομένου ταύτης τῆς ἀσκήσεως Ζαμόλξιδος, δούλου Πυθαγόρου γένει Θρακίου, ὃς μετὰ τὴν Πυθαγόρου τελευταίαν ἐκεῖ χωρήσας αἴτιος αὐτοῖς ταύτης τῆς φιλοσοφίας ἐγένετο. Origène, *Philosophumena*, 23. Ὁ τοῦ Πυθαγόρου οὐκείτης Ζάμολξις ὃς καὶ τοὺς παρὰ Κέλτους Δρυΐδας λέγεται διδάσκει φιλοσοφεῖν τὴν Πυθαγορείον φιλοσοφίαν. Origène, *Philosophumena*, 3.

2. Alfred Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. II, 2^e édition, p. 598. Son établissement à Crotona en Italie où il fonda son école date de 530 environ. W. Christ, *Geschichte der griechischen Litteratur*, 3^e édition, p. 412.

notre ère¹, environ deux siècles avant la mort de Pythagore, avant l'enseignement qu'après cette mort Zamolxis aurait donné aux Celtes.

Pour bien comprendre la doctrine d'Hésiode, il faut se rappeler celle d'Homère. Dans l'*Illiade*, il n'est pas dit mot des îles des bienheureux, quoique l'auteur croie à l'immortalité de l'âme. De tous les guerriers morts au siège de Troie par le funeste effet de la colère d'Achille, les âmes ont été envoyées au dieu invisible Aïdès, tandis qu'eux-mêmes, c'est-à-dire leurs corps, étaient la proie des chiens et des oiseaux². Les âmes des morts ne trouvent pas un corps nouveau chez Aïdès, et leur séjour n'a rien de gai, car le royaume d'Aïdès est situé sous terre³,

1. C'est la date proposée par W. Christ, *Geschichte der griechischen Litteratur*, 3^e édition, p. 91; Maurice Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, t. I^{er}, 2^e édition, p. 458, préfère une date un peu plus ancienne (800-750).

2. Μῆνιν ἄειδε, θεά, Πηληιάδεω Ἀχιλῆος
 Οὐλομένην, ἣ μυρὶ Ἀχαιοῖς ἄλγε' ἔθηκε,
 Πολλὰς δ' ἰφθίμους ψυχὰς Ἀϊδὶ προΐαψεν
 Ἡρώων, αὐτοὺς δὲ ἐλώρια τεύχε κύνεσσιν
 Οἴωνοῖσι τε δαῖτα.

Illiade, c. I, vers 1-5.

3. Ἐνέροισιν ἀνάσσω, *Illiade*, XV, 188. Ἄναξ ἐνέρων, *Illiade*, XX, 61. Cf. l'article Hadès chez Roscher, *Ausführliches*

dans de profondes ténèbres ¹, c'est l'obscurité même ².

Telle est la doctrine de l'*Iliade*. Dans l'*Odyssée* on voit poindre une thèse opposée. Ménélas, époux d'Hélène, fille de Zeus, gendre par conséquent du dieu suprême, ne mourra pas, les dieux immortels l'enverront dans la plaine Elusion, à l'extrémité de la terre ; là est le blond Rhadamanthus, la vie est très facile aux hommes, il ne tombe pas de neige, il n'y a guère d'hiver, la pluie d'orage est inconnue, toujours le souffle agréable du vent d'ouest envoyé par l'Océan vient rafraîchir les hommes ³.

Lexicon der griechischen und roemischen Mythologie, t. I, col. 1780 ; et Schrader, *Reallexicon der indogermanischen Altertumskunde*, t. II, p. 869-871.

1. Ἐλαχε ζόφον ἡερόεντα. *Iliade*, XV, 491.

2. Ἐξ Ἐρέβειος ἄζοντα κόννα στογερῶ Ἀΐδαο, *Iliade*, VIII, 368. Ἐκλυεν ἐξ Ἐρέβεσσιν, *Iliade*, IX 372. Les glossateurs grecs rendent Ἐρεβος par σκότος.

3. Σοὶ δ' οὐ θέσφατόν ἐστι, διοτρεφεὶς ὦ Μενέλαε,
Ἄργει ἐν ἱπποπότῳ θανέειν καὶ πότμον ἐπισπεῖν,
Ἄλλὰ σ' ἐς Ἠλύσιον πεδίον καὶ πείρατα γαίης
Ἄθάνατοι πέμψουσιν, ὅθι ξανθὸς Ῥαδάμανθος,
Τῆπερ βῆϊστη βιοτὴ πέλει ἀνθρώποισιν ·
Οὐ νιφετός, οὔτ' ἄρ' χειμῶν πολὺς, οὔτε ποτ' ὄμβρος,
Ἄλλ' αἰεὶ ζεφύροιο λιγὺ πνεύοντος ἀήτας
Ὠκεανὸς ἀνήσιν ἀναψύχειν ἀνθρώπους
Οὔνεκ' ἔχεις Ἑλένην, καὶ σπιν γαμβρὸς Διὸς ἐσσι.

Odyssée, IV, 561-569.

Chez Hésiode, tous les héros qui ont pris part à la guerre de Troie sont morts, Ménélas n'est pas excepté. Mais ces guerriers illustres ne sont pas exilés dans le domaine souterrain et sombre d'Aïdès. Leur sort est celui des guerriers qui ont péri dans la funeste guerre de Thèbes aux sept portes : Zeus, fils de Kronos, leur a donné aux extrémités de la terre une vie et une patrie nouvelle séparée du séjour des dieux immortels (comme de celui des autres hommes). Kronos règne sur eux. Sans aucun souci dans l'esprit, ils habitent les îles des Bienheureux près de l'Océan aux tourbillons profonds. Combien sont favorisés ces héros ! La terre leur donne trois fois par an des fruits excellents, doux comme miel ¹.

Dans la plaine Elusion de l'*Odyssee*, le roi est Rhadamanthus ; c'est Kronos qui règne dans les îles des Bienheureux chantées par Hésiode.

1. Ἐνθ' ἤτοι τοὺς μὲν θανάτου τέλος ἀμφοκάλυψε
 Τοῖς δὲ δίχ' ἀνθρώπων βίοντα καὶ ἦθε' ὀπάστας
 Ζεὺς Κρονίδης κατένασσε πατὴρ ἐς πείρατα γαίης
 Τηλοῦ ἀπ' ἀθανάτων τοῖσιν Κρόνος ἐμβασιλεύει.
 Καὶ τοὶ μὲν ναίουσιν, ἀκηδέα θυμὸν ἔχοντες,
 Ἐν μακάρων νήτοισι παρ' Ὠκεανὸν βαθυδίνην,
 Ὀλβιοὶ ἦρωες, τοῖσιν μελιηδέα καρπὸν
 Τρεῖς ἔτεος θάλλοντα φέρει ζείδωρος ἄρουρα.

Hésiode, *Opera et dies*, vers 166-174.

Pindare, au v^e siècle, met d'accord Hésiode et Homère par un moyen radical, il supprime la plaine Elusion et fait régner conjointement Rhadamanthus et Kronos dans l'île des Bienheureux ¹. Conformément à la doctrine d'Homère et d'Hésiode, la mythologie irlandaise ne donne qu'un roi à la plaine heureuse qu'habitent les morts, c'est Téthra ².

Ainsi la mythologie grecque conçoit pour certains hommes, non seulement la persistance de la vie de l'âme, mais aussi la possession d'un corps nouveau dans une région inaccessible aux vivants. On trouve la même croyance dans l'Inde ancienne ³. Mais suivant la doctrine reçue

1. Ἐνθα μακάρων

Νάσος, ὠκεανίδης

Αὔραι περιπνέουσιν.....

Βουλκίς ἐν ὄρθαϊσι Ραδαμάνθυος

Ὅν πατὴρ ἔχει Κρόνος ἐτοῖμον αὐτῷ πάρεδρον.

Pindare, *Olympionicae*, II, vers 71-76, édition Schneidewin, 1843, p. 17, 1850, p. 41. L'édition donnée par W. Christ chez Teubner en 1882, p. 41, v. 129-137, présente au vers 137 une variante : le nom de Κρόνος est remplacé par un équivalent : Γᾶς παῖς « fils de la terre ».

2. Windisch, *Kurzgefasste irische Grammatik*, p. 120, l. 3.

3. H. Zimmer, *Allindisches Leben, die Cultur der vedischen Arier*, p. 409 et suivantes.

dans l'Inde ancienne, les séduisantes jouissances de la patrie bienheureuse des morts sont réservées aux hommes pieux comme chez les Grecs aux héros que la guerre a illustrés. C'est une faveur spéciale, tandis que le paradis celtique, la plaine heureuse, *mag meld*, est le dernier séjour de tous les Celtes sans exception.

Un point sur lequel la mythologie celtique s'accorde avec Hésiode, c'est que, pour arriver au séjour où les morts trouveront une vie nouvelle et le bonheur, il faut traverser la mer. Chose curieuse, c'est également au delà d'une mer que se trouve la patrie nouvelle des morts égyptiens. A une date beaucoup plus ancienne que celle à laquelle remonte Hésiode et l'*Odyssée*, on connaissait en Égypte la navigation qui d'Irlande mena Condla dans le pays mystérieux des morts ¹.

Suivant la doctrine égyptienne, l'admission définitive dans ce pays merveilleux n'avait lieu qu'après un jugement favorable au mort. Cette doctrine du jugement après le décès était

1. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique. Les origines, Égypte et Chaldée*. Paris, 1895, p. 186 et suivantes. Cf. ci-dessus, p. 121.

étrangère aux Celtes, elle fut introduite en Irlande par le christianisme, et l'effort qu'il fallut faire pour en obtenir l'acceptation explique le juron de saint Patrice : « Mon Dieu de jugement ! » en gallois du v^e siècle : *mo dé brôt* ! Ces mots gallois au milieu d'une phrase irlandaise avaient tellement frappé les Irlandais qu'ils en avaient conservé le souvenir quatre siècles plus tard ; un savant irlandais de la fin du ix^e siècle les a copiés dans un glossaire en donnant la traduction irlandaise et la prononciation galloise de son temps ; il a, dit-il, peine à croire que la langue galloise ait tellement changé depuis l'époque où vivait saint Patrice, il pense que *mo dé brôt* est une mauvaise leçon, mais nous pouvons affirmer qu'en disant *mo dé brôt*, saint Patrice, gallois de naissance, parle la langue galloise du v^e siècle ¹.

1. *Sanas Cormaic*, chez Whitley Stokes, *Three irish Glossaries*, p. 28. *Cormac's Glossary* du même auteur, p. 106. Dans le breton *doué* « dieu », *oué* est la notation moderne de l'é du gaulois *dē̄u̯os* et l'ū̄ est tombé. *Doué* suppose un plus ancien *dē* qui s'intercale chronologiquement entre *dē̄u̯os* et *doué*.

CHAPITRE XV

La métempsychose en Irlande.

Les Celtes croyaient à l'immortalité de l'âme, mais n'admettaient pas comme les Pythagoriciens qu'en règle générale les âmes des morts, quittant le corps qu'elles avaient habité, restassent dans ce monde pour y animer un corps nouveau. Nous ne connaissons que deux exemples celtiques de métempsychose, chacun donné pour un fait surnaturel, comme la merveilleuse mémoire dont Pythagore se vantait.

Nous parlerons d'abord de la naissance de Mongân, dont la mère était la femme d'un roi d'Ulster, Fiachna ¹ Lurgan, fils de Baetan ². Cette reine, pendant une absence de son mari, avait été rendue grosse par le dieu Manannân mac Lir ³ qui, en reconnaissance du bon accueil

1. Il y a une variante Fiachra, Livre de Leinster, p. 41, col. 3 en marge des lignes 12 et 13.

2. *Mionannala* chez Standish Hayes O'Grady, *Silva gadelica*, texte irlandais, p. 390, 391, traduction, p. 424, 425.

3. Manannân est encore vivant dans la littérature populaire de l'Irlande. W. Larminie, *West-irish Folktales*, p. 64-84. C'est le Manawyddan des Gallois.

à lui donné par la reine, assura, dit-on, la victoire à Fiachna dans une bataille livrée le lendemain aux Saxons en Grande-Bretagne. C'était en 603. Bède a parlé de cette bataille ¹.

Neuf mois après cette bataille, Mongân naquit. Or, Mongân c'était Find ressuscité, Find, le célèbre héros irlandais qui fut père d'Ossin, autrement dit Ossian. Les Annales de Tigernach mettent la mort de Find en l'an 273 de notre ère, elles le font mourir à la bataille d'Athbrea deux ans avant l'année où Tacite devint empereur romain ². Les Annales des quatre maîtres placent la mort de Find dix ans plus tard en 283 ³. Peu importe cette différence de dix ans, étant donné l'incertitude ou le vague de la chronologie irlandaise à cette époque reculée. En 603, il y avait trois cent vingt ou trois cent trente ans que Find était mort, alors il revint à la vie en ce monde sous le nom de Mongân. Il passait pour être le fils de Fiachna

1. *Historia ecclesiastica*, l. I, c. 34; édition d'Alfred Holder, p. 37, 38; cf. *Cours de littérature celtique*, t. II, p. 333-336; Kuno Meyer et Alfred Nutt, *The Voyage of Bran*, t. I, p. 42-45.

2. Annales de Tigernach, publiées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 21.

3. Annales des quatre maîtres, édition d'O'Donovan, t. I, p. 118, 119.

auquel il succéda ¹. Il devait mourir en 624 : c'est la date que les Annales d'Ulster donnent à son décès ². Les Annales des quatre maîtres disent 620 ³, le *Chronicon Scotorum*, 625 ⁴. Sa mort était aussi mentionnée dans les Annales de Tigernach ; il fut tué par un Breton, c'est-à-dire par un Gallois nommé Artur. Un poète irlandais chanta sa mort en trois quatrains ⁵. Or voici la légende qu'on raconta au sujet de ce roi :

Mongân se querella un jour avec un de ces *filid* ou *fáthi* qui sur les ruines des Druides s'étaient élevés très haut en Irlande grâce à l'appui du clergé chrétien. Ce personnage prétentieux s'appelait Forgoll. Mongân demanda à Forgoll comment était mort Fothad Airgdech. Fothad Airgdech, roi suprême d'Irlande dans la seconde partie du III^e siècle de notre ère, avait été tué par Cailte à la bataille d'Ollarba ⁶, c'est-à-dire de Larne en Ulster, au

1. Annales d'Ulster, édition Hennessey, t. I, p. 94, 95.

2. *Mionannala*, chez Standish Hayes O'Grady, *Silva gadelica*, texte irlandais, p. 391, traduction, p. 425.

3. Édition d'O'Donovan, t. I, p. 242-245.

4. Édition Hennessey, p. 78, 79.

5. Annales de Tigernach, éditées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 178.

6. Les Annales des quatre maîtres, édition O'Donovan,

comté d'Antrim. Forgoll prétendait que Fothad Airgdech avait perdu la vie à Dubthar, aujourd'hui Duffry, au comté de Wexford en Leinster ¹. Le comté de Wexford est à l'extrémité méridionale de l'Irlande, le comté d'Antrim à l'extrémité septentrionale. Mongân dit à Forgoll : « Vous mentez. » Forgoll se mit en colère et menaça Mongân des plus épouvantables malédictions s'il ne retirait ce démenti, autrement il exigeait que Mongân lui abandonnât son royaume. Il lui accorda cependant un délai de trois jours. Le troisième jour allait finir quand arriva Cailte, le dernier survivant des guerriers qui avaient péri à la bataille de Gabra en 284 ². Cailte, alors âgé de plus de trois cents ans mais toujours vaillant, reconnut en Mongân Find son ancien compagnon d'armes, et put montrer à Forgoll, près d'Ollarba, la tombe de

t. I, p. 120, 121, mettent sa mort en 285, ce qui n'est pas d'accord avec la date de 283 indiquée par les mêmes Annales pour la mort de Find.

1. Kuno Meyer, *The Voyage of Bran*, p. 49, note 3 ; cf. p. 46. l. 6, et 48, l. 1. Le savant auteur suppose que Forgoll confondait avec cette localité *Dubthor dháil Araide*, mentionné dans le Dialogue des vieillards, *Silva gadelica*, texte irlandais, p. 118, l. 30. La dáil Araide est dans la région orientale de l'Ulster.

2. Annales des quatre maîtres, édition d'O'Donovan, t. I, p. 120, 121.

Fothad; elle était surmontée d'une pierre avec épitaphe, aucun doute n'était possible. Forgoll était battu. Cette légende est probablement due à l'invention d'un Druide, c'est le plus récent monument de la lutte soutenue par la corporation druidique contre la coalition du clergé chrétien et des *filid* ¹.

L'autre exemple de métempsychose que nous offre l'histoire légendaire d'Irlande nous fait remonter à une époque beaucoup plus ancienne et où il est difficile de distinguer la vérité historique de la mythologie. Quelque temps avant notre ère, Eochaid Airem fut roi suprême d'Irlande ², il avait épousé Êtâin, fille d'Êtar, mais Êtâin, mille douze ans avant sa naissance comme fille d'Êtar, était née une première fois comme fille d'Ailill, et, pendant la vie qui avait suivi cette première naissance, elle avait été femme du dieu Mider, identique probable-

1. M. Kuno Meyer a publié le texte et la traduction de cette légende dans un ouvrage publié par lui en collaboration avec M. Alfred Nutt, *The Voyage of Bran*, t. I, p. 45-52.

2. Suivant les Annales des quatre maîtres, édition d'O'Donovan, t. I, p. 88-89, Eochaid Airem aurait régné quinze ans, de l'an 130 à l'an 116 avant J.-C. Son règne est mentionné dans *Flathiusa Erend*, Livre de Leinster, p. 23, col. 1, l. 37, 38.

ment au dieu gaulois Medros¹ quoique la légende irlandaise lui donne une demeure en Irlande².

Pendant la seconde vie d'Étáin, après le mariage d'Étáin avec Eochaid Airem, le dieu Mider enleva Étáin à Eochaid : Mider et Étáin s'échappèrent du château royal sous forme de deux cygnes, mais plus tard Eochaid, avec le concours d'un Druide, parvint à reprendre sa femme au dieu Mider.

Entre ce récit et la métempsychose pythagoricienne il n'y a aucun rapport. Mais il est possible que la légende de Mider et d'Étáin ait été apportée en Gaule par les Druides et qu'elle soit une des causes de l'erreur des savants grecs qui ont attribué aux Druides la croyance à la métempsychose de Pythagore.

Mider partant du château royal avec Étáin, prit forme de cygne. Les dieux dans les légendes

1. Franz Cumont, dans la *Revue celtique*, t. XXV, p. 47-50, établit que ce dieu ne peut être confondu avec Mithra. Mider fait Midir au génitif, Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 132, l. 20 ; Mider peut donc s'expliquer par un nominatif *Medros* comme le datif *Medru* de l'inscription citée par M. F. Cumont.

2. Sur Étáin, voir Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 112-133 ; Zimmer, dans la *Revue de Kuhn*, t. XXVIII, p. 535-594 ; Alfred Nutt, *The Voyage of Bran*, t. II, p. 47-53.

irlandaises s'offrent souvent aux yeux sous forme d'animaux. Nous verrons plus loin Badb ou Morrigan, déesse du meurtre et des batailles, devenir successivement anguille, louve et vache ; de même, les deux porchers divins des deux rois des génies de Munster et de Connaught prennent, outre leur forme primitive, six autres formes successives, deviennent : 1^o corbeaux, 2^o baleines ou phoques, 3^o champions, 4^o fantômes, 5^o vers, 6^o taureaux, en sorte que leur âme divine a habité sept corps différents. Ces conceptions mythologiques constituent historiquement une phase intermédiaire entre la notion plus ancienne des dieux à forme exclusivement animale et la notion des dieux à forme exclusivement humaine : mais elles ne doivent pas être confondues avec la métempsychose pythagoricienne qui concerne les êtres humains et non les dieux ou les génies. Si la légende des deux porchers a été portée en Gaule par les Druides, elle peut, étant mal comprise, avoir été comme la légende d'Étâin une des causes de la méprise qui a fait croire aux Grecs que les Druides enseignaient la métempsychose pythagoricienne.

SECONDE PARTIE

LES DIEUX CELTIQUES A FORME D'ANIMAUX

CHAPITRE I^{er}

Notions générales.

Les païens ont d'abord adoré la nature telle qu'elle se présentait à eux, en premier lieu le ciel d'où viennent le jour, la chaleur et la foudre, en second lieu la mer si propice et souvent si dangereuse pour les navigateurs, en troisième lieu la terre que nous habitons. Quand les Grecs donnèrent forme humaine à tous leurs dieux, le ciel personnifié fut Zeus, époux d'Héra ¹; Poseidôn, époux d'Amphitrite ², prit la place de la mer; Ἅϊδης, Ἅϊδωεύς, Hadès,

1. Τοὺς δὲ ἰδὼν ἐλέησε Κρόνου παῖς ἀγκυλομήτεω

Ἥρην δὲ προσέειπε κασιγνήτην ἀλογόν τε.

Iliade, XVI, vers 431, 432.

2. Ἐκ δ' Ἀμφιτρίτης καὶ ἔρικτύπου Ἐννοσιγαίου.

Τρίτων εὐρυβίης γένετο μέγας.

Hésiode, *Théogonie*, vers 930, 931.

époux de Perséphone ou Perséphonéia ¹, arriva lui troisième au lieu de la terre. Ils étaient fils de Kronos, nés dans l'ordre que nous indiquons, Zeus le premier, Poseidôn le second, Hadès le troisième ². C'est l'ordre suivi dans le passage du *Táin bó Cúailngi*, « enlèvement des vaches de Cooley », c'est-à-dire de la grande épopée irlandaise, où l'on rencontre la plus ancienne forme du serment celtique ; ce serment n'a pas encore pris le vêtement anthropomorphique sous lequel se présente la plus vieille mythologie grecque. Le serment est un acte surtout fréquent dans les actes juridiques et la langue du droit est toujours éminemment conservatrice, les ennemis des juristes disent routinière. Voici dans quelles circonstances ce serment est prononcé dans la fameuse épopée celtique.

1. Δήμητηρ' ἠύκομον, σεμνήν θεόν, ἄρχομα' αἰεῖδειν
 Αὐτήν, ἠδὲ θύγατρα τανύσφυρον, ἦν Ἀιδωνεύς
 Ἦρπαξεν.

Hymne à Démêtèr, vers 1-3.

2. Τὴν δὲ μέγ' ὀχθήσας προσέφη κλυτὸς Ἐννοσίγαιος

 Τραῖς γὰρ τ' ἐκ Κρόνου εἰμὲν ἀδελφοί, οὓς τέκετο Πέα,
 Ζεὺς καὶ ἐγώ, τρίτατος δ' Ἀΐδης, ἐνέροισιν ἰνάσσω.

Iliade, XV, 184, 187, 188.

Inutile de mentionner ici la façon dont Hésiode explique cet ordre de primogéniture, *Théogonie*, vers 453-496.

On raconte à Sualtam, père putatif du héros et demi-dieu Cûchulainn, que ce merveilleux champion a eu le dessous dans un combat contre Calatin qui était accompagné de vingt-huit guerriers dont vingt-sept étaient ses fils, un son petit-fils. Sualtam jure que cela n'est pas vrai. C'est, dit-il, aussi invraisemblable que si le ciel se brisait, que si la mer se vidait ou que si la terre se fendait¹. Quelques lignes plus loin, le roi Conchobar fait le même serment sous une forme plus littéraire et en intervertissant l'ordre des termes. On vient de lui annoncer qu'une armée ennemie a envahi son royaume et qu'elle enlève les vaches et les femmes. « Le ciel, dit-il, est au-dessus de
 « nous, la terre sous nous, la mer nous enve-
 « loppe tout à l'entour; si le ciel ne tombe pas
 « avec sa pluie d'étoiles sur la face de la terre
 « où nous sommes campés, si la terre ne se
 « brise pas en se séparant de la terre, si le
 « désert de la mer ne vient pas de son domaine
 « bleu sur le front chevelu de la vie, je ramè-
 « neraï chaque vache à son étable, à sa ferme,

1. « Is dochéin gid so, bar Sualtaim, *in nem maides, ná in muir thrâges, ná in talam con-da-scara.* » Livre de Leinster, p. 93, col. 1, l. 36, 37; cf. Zimmer, *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 469-470.

« chaque femme à son logis, à son habitation ¹. »

L'ordre n'est pas exactement le même que dans la mythologie grecque où Poseidon, dieu de la mer, est placé au second rang, et où Hadès, dieu de la terre, arrive le troisième; ici la terre prend la seconde place et la mer ne vient que troisième. L'ordre adopté dans le serment de Conchobar, suivant le texte irlandais, est celui que les députés gaulois semblent avoir observé quand, au iv^e siècle avant notre ère, Alexandre le Grand, avant de partir pour aller faire la conquête de l'empire perse, conclut un traité d'alliance avec eux. Ce traité dut être, suivant l'usage, confirmé d'abord par une libation après laquelle le reste du vin fut bu, puis par deux serments, l'un du roi macédonien, l'autre des Gaulois. « Nous observerons le traité, dirent les Gaulois, « à moins que le ciel tombant sur nous ne nous « écrase, ou que la terre s'entr'ouvrant ne nous

1. « *Nem úasaind ocus talam ísaind ocus muir immaind immácuard. Acht mu nu tháeth in firmiment con a frossaib retland bar dunad-gnuis in talma, ná mo-no-mae in talam as-sa-thalam cumscung, ná mo no thí in fhairge-eithrech o-chor-gorm for tulmoing in bethad, dobér-sa cach bó ocus cach ben díb ca-lias ocus ca-machad, co aitte, ocus co adbái fadessin.* » Livre de Leinster, p. 94, col. 1, l. 16-23; cf. Zimmer, *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 470.

« engloutisse, ou que la mer débordant ne nous noie. » — « De ces trois dangers, lequel craignez-vous le plus ? » demanda Alexandre. — « Nous ne craignons rien, répondirent les Gaulois, sauf la chute du ciel ¹. » Ils avaient sans doute vu tomber des aérolithes, mais dans le territoire occupé par ces Gaulois, personne à leur connaissance n'avait jamais péri dans un tremblement de terre, jamais on n'y avait encore vu l'exemple d'une population détruite par un débordement de la mer dépassant les limites des hautes marées. Aristote en conclut que les Gaulois étaient ou fous ou insensibles à la douleur puisqu'ils ne craignaient ni un tremblement de terre ni les flots ².

Le serment des Juifs au temps de J.-C. conservait encore la trace des vieilles doctrines païennes. On jurait par le ciel et la terre. Le

1. Ptolémée, fils de Lagos, a mal rendu la réponse des Gaulois auxquels il fait dire : « Nous ne craignons personne. Τί μάλιστα εἴη, ὃ φοβοῖντο ; . . . Αὐτοὺς δ' ἀποκρίνασθαι ὅτι οὐδέν, πλὴν εἰ ἄρα μὴ ὁ οὐρανὸς αὐτοῖς ἐπιπέσοι. Ptolémée, fragment 20 (Didot, *Scriptores Alexandri magni*, p. 87 ; cf. Strabon, l. VII, c. 3, § 8 ; édition Didot, p. 230 ; et Arrien, t. I, c. 4, § 6 ; édition Didot, p. 5). Il aurait dû dire οὐδέν.

2. Εἴη δ' ἂν τις μαϊνόμενος ἢ ἀνάλγητος, εἰ μὴδὲν φοβοῖτο μήτε σεισμὸν μήτε τὰ κύματα κἀθαπερ φασὶ τοὺς Κελτοὺς. *Ethica Nichomachea*, l. III, c. 7 (9). Aristote de Didot, t. II, p. 32, l. 39-41.

serment par la mer était tombé en désuétude. Jésus-Christ défendit de jurer par le ciel qui est le trône de Dieu et par la terre qui est l'escabeau sur lequel reposent ses pieds ¹.

On pouvait en Irlande remplacer dans le serment le ciel par le soleil et la mer par le vent. C'est ce que fit au v^e siècle de notre ère le roi suprême Lôégairé, contemporain de saint Patrice ; il viola son serment, la terre l'engloutit, le soleil le brûla, le vent, c'est-à-dire l'air pour respirer lui manqua ².

Dans l'*Iliade*, Agamemnon, jurant, juxtapose à Zeus le soleil ³, il substitue les fleuves à la mer, mais il conserve à la terre son rang primitif, le troisième ⁴.

L'intervention des fleuves, c'est-à-dire des cours d'eau dans le serment homérique, prouve

1. Μήτε ἐν τοῦ οὐρανῷ, ὅτι θρόνος ἐστὶ τοῦ θεοῦ, μήτε ἐν τῇ γῆ, ὅτι ὑποπόδιόν ἐστὶ τῶν ποδῶν αὐτοῦ. Mathieu, V, 34, 35.

2. «Tucsat na dúile dáil báis do Láegairiuit áeb Chaise, idon talam d-á shlucud, ocus grían d-á loscud, ocus gáeth, do dula úad. » *Boroma*, chez Standish Hayes O'Grady, *Silva gadelica*, texte irlandais, p. 369 ; traduction, p. 407.

3. Ζεῦ πάτερ Ἰδοθην μεδέων, κύδιστε μέγιστε,
Ἡέλιος θ'ὄς πάντ' ἐφορᾷς καὶ πάντ' ἐπακούεις.

Iliade, III, 276, 277.

4. Καὶ ποταμοὶ, καὶ Γαῖα. *Iliade*, III, 278.

qu'alors ils étaient déjà divinisés par les Grecs. Ils ne l'ont pas été seulement en Grèce. Les rivières françaises du nom de Dive, sont des *Diya* gallo-romaines ¹ dont le nom est une déformation du gaulois *Dēya* « déesse » conservé comme nom de rivière sous l'empire romain en Espagne et en Grande-Bretagne ².

On peut en rapprocher : 1° *Divona*, nom d'une source voisine de Bordeaux chez Ausone, *Ordo urbium nobilium* :

Divona Celtarum lingua fons addite divis ;

2° Divonne, au XII^e siècle *Divōna*, nom d'une petite rivière du département de l'Ain. *Divōna* est le succédané gallo-romain d'un primitif gaulois *Dēyōna*, Δηϋωνη, nom encore porté chez Ptolémée au II^e siècle de notre ère par une fontaine située à Cahors (Lot) ³; ce nom, chez le même auteur, apparaît aussi une fois dans la nomenclature des localités situées en Germanie ⁴; M. A. Holder croit qu'il s'agit de Dewangen dans le Wurtemberg ⁵, pays qui

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1289.

2. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1273-1274.

3. Ptolémée, l. II, c. 7, § 9 ; édition Didot, t. I, p. 204 ; cf. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1275-1276.

4. Ptolémée, l. II, c. 11, § 14 ; édition Didot, t. I, p. 273.

5. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1276.

fut gaulois antérieurement à la conquête germanique.

Deuona n'est pas autre chose qu'une forme celtique du latin *divina*, en français « divine ».

A côté de la divinité des rivières apparaît celle des montagnes et des forêts. Le *mons Abnoba* de Pline et de Tacite, qui est la Forêt Noire, *Schwarzwald*, est divinisé dans trois inscriptions romaines ¹. La *silva Arduenna* de Jules César, de Strabon, de Tacite, apparaît aussi comme déesse dans des inscriptions contemporaines de l'empire romain ².

Enfin on adora les animaux. Les premiers dieux dont sur le sol aujourd'hui français l'homme reproduisit l'image par la peinture aux temps préhistoriques furent des animaux. Les grottes occupées par l'homme dans la période néolithique et que les archéologues explorent depuis quelques années sont ornées de peintures qui représentent des animaux et ces animaux paraissent divinisés.

Les dieux qui fixés sur des perches conduisaient les armées romaines à la victoire

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 8.

2. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 187, 188.

consistaient en statues d'animaux ; les enseignes romaines n'étaient pas autre chose. Il y en avait cinq pendant les premiers siècles de la république. La première était l'aigle, la seconde le loup, la troisième le taureau, la quatrième le cheval, la cinquième le sanglier ¹.

Marius supprima les quatre dernières et garda seulement la première, l'aigle. Il n'est pas question de l'aigle parmi les oiseaux divinisés chez les Celtes. Mais dans les textes irlandais on voit souvent apparaître les divinités sous forme d'oiseau. Par exemple *Badb*, déesse de la guerre et du meurtre, ordinairement invisible, s'offrait aux regards des guerriers sous forme de corneille ou de corbeau ².

Dans la grande épopée irlandaise dont le titre est *Táin bó Cúailngi*, *Badb* dite aussi

1. Pline, l. X, § 16, après avoir parlé de l'aigle, *aquila*, continue ainsi : « Romanis eam legionibus C. Marius in secundo consulatu suo proprie dicavit ; erat et antea prima cum quatuor aliis ; lupi, minotauri, equi, aprique singulos ordines anteibant. » La doctrine de Pline est confirmée par un passage de Festus : « Porci effigies inter militaria signa quintum locum obtinebat. » La forme moitié humaine donnée au Minotaure par les artistes grecs n'est évidemment pas primitive : c'était, à l'origine, un taureau.

2. Hennessy, dans la *Revue celtique*, t. I, p. 34 et suivantes. Cf. ci-dessous, p. 167.

Morrigan apparaît sous plusieurs formes, en dernier lieu sous forme d'oiseau ¹. Dans le *Serglige Conculainn*, dont une maladie de Cûchulainn est un des principaux incidents, la déesse Fand, amoureuse du célèbre héros, s'offre d'abord à lui sous forme d'oiseau ².

Le second animal divin qui apparaît sur les enseignes romaines est le loup. Une louve a, dit-on, servi de nourrice au fondateur de Rome. M. Salomon Reinach a publié dans la *Revue celtique*, tome XXV, plusieurs représentations du dieu loup trouvées tant en France qu'en Angleterre et dans l'Italie septentrionale ; le dieu loup a donc été connu des Celtes comme des Romains. En Irlande, il n'y a pas de nom commun correspondant au latin *lupus*. Pour désigner le loup, il faut l'appeler « chien sauvage », *cú allaid*. Une trace du culte du dieu loup nous est conservée par le nom du héros et demi-dieu Cûchulainn, fils du dieu Lugus et d'une sœur du grand roi d'Ulster, Conchobar.

1. « In deilb éuin », *Lebor na hUidre*, p. 64, col. 2, l. 30-31 ; L. Winifrid Faraday, *The Cattleraid of Cualnge*, p. 40 ; H. Zimmer, dans la *Zeitschrift* de Kuhn, t. XXVIII, p. 450.

2. E. Windisch, *Irische Texte*, t. I, p. 206, l. 10 ; p. 207, l. 29.

Cúchulainn veut dire « chien de Culann ». Mais dans les pièces de vers qui s'intercalent dans le récit du combat singulier du héros contre Ferdiad, celui-ci, adressant la parole à son adversaire, l'appelle simplement chien « ô chien », *a-chúa*¹, avec un *a* final pour le besoin de la rime, et plus exactement *a-chú* dans un autre endroit²; ailleurs il le traite de « chien de carnage », *ár-chú*³.

Au troisième rang des enseignes romaines nous trouvons, avec un nom grec, le Minotaure, c'est-à-dire le taureau.

Nous le rencontrons aussi en Irlande : c'est le taureau de Cooley, un des personnages les plus importants de la principale épopée irlandaise, c'est-à-dire du *Táin bo Cúailngi*, enlèvement, non d'Hélène, mais des vaches de Cooley. Le Minotaure était né de l'union de Pasiphaé, fille du soleil, avec un taureau du roi de Crète Minos. Le taureau de Cooley était le résultat

1. Livre de Leinster, p. 83, col. 2, l. 27; cf. O'Curry, *On the Manners and Customs of the ancient Irish*, t. III, p. 430.

2. Livre de Leinster, p. 87, col. 1, l. 41; cf. O'Curry, *On the Manners*, t. III, p. 430.

3. Livre de Leinster, p. 87, col. 2, l. 11; cf. O'Curry, *On the Manners*, t. III, p. 452.

de la dernière métamorphose de Friuch, gardien des cochons du dieu Bodb. Friuch avait été changé d'abord en corbeau, puis en animal marin, ensuite en guerrier, ultérieurement en fantôme; enfin il était devenu ver et son domicile était un puits: en buvant l'eau de ce puits, une vache avala ce ver merveilleux, et elle donna naissance au taureau, *tarb* = **taruos*, de Cooley ¹. Le nom de ce taureau était Donn, qui, employé comme adjectif, veut dire « brun », et, comme nom, « juge, noble, roi ».

La légende de ce taureau merveilleux devait être connue en Gaule, puisque Jules César, *De bello gallico*, VII, 65, 2, parle d'un chef des *Heluii* appelé *Donno-taurus*, lisez *Donno-taruos*, qui portait par conséquent le nom de ce taureau mythologique; comparez les noms propres grecs d'hommes Διονύσιος, de Διόνυσος, Ἀθηναῖος, d'Ἀθηνᾶ, Ἀπολλώνιος, d'Ἀπέλλων, Ποσειδώνιος, de Ποσειδῶν, etc., et les noms de saints employés chez nous comme prénoms.

Les noms divins et les noms de saints ont pénétré dans la nomenclature géographique: Ἀπολλωνία, Διονυσία, Ποσειδωνία sont des noms

1. Windisch, *Irische Texte*, 2^e série, 1^{re} livraison, p. 235 et suivantes.

grecs de villes. L'origine de ces noms grecs est due à peu près au même sentiment que ceux de Saint-Denys, Dammartin, et autres analogues si fréquents depuis le triomphe du christianisme. Le même phénomène psychologique s'est produit dans le monde celtique.

De là vient le nom de lieu *Tarva*, chez Grégoire de Tours, aujourd'hui Tarbes, en France (Hautes-Pyrénées). On doit expliquer de même deux dérivés : *Ταρουάνας* chez Ptolémée, *Taruenna* dans l'Itinéraire d'Antonin, aujourd'hui Théroouanne en France, département du Pas-de-Calais, et *Taruisus*, Trévis, dans l'Italie du Nord. Ce sont les villes du dieu « taureau », en gaulois *Taruos*.

Il y avait au nord de la Grande-Bretagne, suivant Ptolémée, un promontoire *Ταρουεδούρα* ; peut-être doit-on lire *Ταρουέ-δουρον*¹, c'est-à-dire promontoire de la forteresse du dieu « Taureau » ; on peut comparer au nom de ce promontoire celui du cap Saint-Vincent qui est situé à l'extrémité sud-ouest du Portugal.

Le quatrième rang parmi les animaux divinisés qui servirent d'enseignes aux Romains

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 1741.

était le cheval ; les Gaulois avaient, comme on sait, une déesse *Epona* dont le nom dérive d'*epo-s*, « cheval »¹. Les monuments de cette déesse nous représentent une femme et un cheval. La femme est une addition due à l'influence de l'art grec. *Epona* doit être la jument divinisée.

Au cinquième rang parmi les enseignes romaines paraît le sanglier, *aper*. Son image ornait aussi les enseignes gauloises ; dans les bas-reliefs de l'arc de triomphe d'Orange on la voit figurer parmi les dépouilles enlevées aux Gaulois vaincus. Alexandre Bertrand et M. Salomon Reinach ont signalé quelques autres exemples de l'enseigne gauloise du sanglier².

Il y a un animal dont les images n'ont pas été placées sur les enseignes romaines et qui a été élevé au rang divin dans le monde

1. Sur *Epona*, voir Salomon Reinach dans la *Revue archéologique*, t. XXVI, p. 163-193, 309-335.

2. Cf. Alexandre Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, p. 419 ; Salomon Reinach, *Antiquités nationales, Description raisonnée du Musée de Saint-Germain, Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 253, 256, 257, 269 ; *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, p. 746, 747 ; *Revue celtique*, t. XXII, p. 157.

celtique. C'est l'ours. De cet animal il y a en irlandais ancien deux noms : l'un est *art*, identique au grec ἄρκτος et au gallois *arth* = *arto-s*, ours. L'autre est *math*, au génitif *matho*, qui suppose un thème primitif *matu-*.

Art en vieil irlandais était arrivé à être un synonyme de *dia*, « dieu ». On disait d'Eochaid, prince irlandais du III^e siècle après J.-C., qu'il était beau comme *art*, c'est-à-dire « comme ours » ; cela signifiait qu'il était beau comme un dieu. Quand le héros *Cúchulainn* fut tué, il n'avait pas cependant cessé de vivre ; il apparut à des amis et leur dit : « Un noble *art* a été moissonné, *romemaid art úasal*. Que veut dire *art* dans cette phrase ? Une glose nous l'apprend : *art* signifie *dia*, c'est-à-dire « dieu ». Voilà ce qu'on lit dans le glossaire composé par Cormac, un évêque irlandais qui mourut au commencement du X^e siècle ¹.

En Gaule, on avait divinisé la femelle de l'ours, et on l'appelait *dea Artio*. M. Salomon Reinach a étudié dans le tome XXI de la *Revue celtique* un groupe en bronze, trouvé en Suisse près de Berne, et qui représenté un ours accompagné d'une femme ; au-dessous

1. Whitley Stokes, *Three irish Glossaries*, p. 2 ; *Sanas Chormaic, Cormac's Glossary translated*, p. 3, 4.

est une inscription dédicatoire : *Deae Artioni*. L'intervention de la femme est due au goût des artistes grecs qui pour les dieux n'admettait pas d'autre forme que la forme humaine et qui réduisait les animaux divins au rôle d'accessoires.

De la *dea Artio* de Berne on peut rapprocher la *dea And-arta* de Die (Drôme) ¹; *And-arta* est une grande ourse élevée au rang de divinité, tandis que de l'expression *dea Artio* on ne doit rien conclure quant à la taille de l'animal sacré.

Il y a lieu, ce nous semble, d'expliquer par le nom *Artos* de l'ours divinisé les noms de lieu *Arto-briga* en Vindélicie, et **Arto-dunum*, aujourd'hui Arthun (Loire) ²; *Arto-dunum*, « forteresse du dieu *Artos* », peut servir de pendant à *Lugu-dunum*, « forteresse du dieu *Lugus* ».

De ces noms de lieu on peut rapprocher le nom d'homme gallois *Arth-gen*, « fils de l'ours » ³, c'est-à-dire du dieu Ours; c'est le nom d'un roi gallois mort en 807 ⁴. Ce nom

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 227.

2. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 38.

3. *Arth* signifie « ours » en gallois.

4. *Annales Cambriae*, édition donnée par John Wil-

a été en gaulois *Arto-genos* ou *Arti-genos*; dans la *Descriptio mancipiorum ecclesie Massiliensis*, publiée par B. Guérard à la suite du Cartulaire de Saint-Victor de Marseille, on voit mentionnée une *colonica in Artigenis*¹; c'est un groupe de colons établis sur des *fundi Artigeni*, ainsi nommés à cause d'un propriétaire antique nommé *Arti-genos* ou *Arto-genos*, « fils du dieu ours ». La forme irlandaise de ce nom est *Artigan*: d'où le nom de famille *O'hArtigan*, « petit-fils du fils de l'ours »².

On trouve sous l'Empire romain des exemples du nom divin *Mercurius* employé comme surnom d'homme³; *Art*, dans les textes irlandais, apparaît comme nom d'homme. Il y eut en Irlande au II^e siècle un roi suprême nommé *Art oenfer*, « Art l'unique »⁴, « Ours unique ». En 825 suivant une chronique, en

liams ab Ithel, p. 11. Son nom est écrit Arthen dans le *Brut y Tywysogyon*, édition donnée par le même, p. 8, et dans celle de J. Gwenogvryn Evans, p. 258.

1. *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, t. II, p. 641.

2. Joyce, *The origin and history of irish names of places*, t. II, p. 154.

3. *C. I. L.*, t. XII, nos 449, 3709, 3894.

4. *Echtra Condla*, chez Windisch, *Kurgfarste irische Grammatik*, p. 120. *Annales de Tigernach*, éditées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 9, 11. *Annales des quatre maîtres*, édition O'Donovan, t. I, p. 106, 109.

827 suivant une autre, Art, fils du roi irlandais Diarmait, fut décapité ¹. De ce nom d'homme Art vient le nom de *Ua hAirt*, qu'on rencontre dans le *Chronicon Scotorum* sous les dates 1012, 1083, 1095 ² : on dit aujourd'hui O'Hart, ce qui veut dire « petit-fils d'ours ³ ». On trouve aussi Mac Airt, « fils d'ours ⁴ », c'est-à-dire du dieu ours ou d'un homme appelé Art, « ours ».

Passons au mot irlandais *math* = **matus*, « ours ». Ce mot, aujourd'hui inusité, doit se reconnaître dans le premier terme de *math-ghamhuin*, « ourson », qui, dans la traduction irlandaise de la Bible, rend l'hébreu דֹב, *dób*, « ours » ⁵. *Gamhuin*, *gamhain* signifie « veau », en sorte que le sens littéral de *math-ghamhain* est « veau d'ours ». *Matus*, « ours » apparaît comme premier terme dans les noms d'homme gaulois *Matu-genos*, « fils d'ours », c'est-à-dire

1. *Annales d'Ulster*, éditées par William M. Hennessy, t. I, p. 322; *Chronicon Scotorum*, édité par le même, p. 134; cf. *Annales des quatre maîtres*, éditées par O'Donovan, t. I, p. 436, où cet événement est mis en 824.

2. Édition Hennessy, p. 254, 296, 304.

3. P. W. Joyce, *The Origin and History of Irish Names of Places*, t. II, p. 154.

4. *Annales de Tigernach*, publiées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 419.

5. Voir par exemple Samuel, l. I, c. XVII, verset 34.

« du dieu ours ¹, *Matu-marus*, « grand comme un ours », c'est-à-dire comme le dieu ours ².

Le dieu gaulois *Matunus* ³ porte un nom dérivé du thème *matu-*. *Matunus*, forme latinisée du celtique *Matūnos*, avait une variante **Matūnnos* quia fourni le second terme du nom gallo-romain de Langres *Ande-matunnum* ⁴. *Ande-matunnos* aurait signifié « grand ours » ; *Ande-matunnum* est la forteresse du grand ours divinisé. On peut comparer *Ande-camulum*, « forteresse du grand dieu *Camulos* », d'où *Andecamulenses*, les habitants de Rançon (Haute-Vienne) ⁵.

Quant au nom composé *Matu-genos*, « fils du dieu ours », son second terme est identique à celui de *Camulo-genus*, « fils du dieu *Camulos* », nom d'un chef des *Aulerce Eburouices* que Jules César vainquit et qui fut une des si nombreuses victimes de la guerre impitoyable où succomba l'indépendance gauloise ⁶.

Il y a un nom propre irlandais à peu près

1. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. II, col. 480.

2. *Ibid.*, t. II, col. 481.

3. *Ibid.*, t. II, col. 482.

4. *Ibid.*, t. I, col. 144.

5. *Ibid.*, t. I, col. 139.

6. *De bello gallico*, l. VII, c. 57, 59, 62.

synonyme du mot gaulois *Matu-genos*, c'est *Mac-Mathghamhna*, aujourd'hui écrit avec orthographe anglaise Mac-Mahon, nom de famille très répandu et qui se trouve pour la première fois dans les Annales des quatre maîtres en 1283¹. Ce nom veut dire « fils d'ourson ». On voit apparaître dès le XI^e siècle le nom de *Ua Mathghamhna* porté par un roi d'Ulster tué vers l'an 1068² ; on écrit aujourd'hui O'Mahony, et c'est un nom de famille dont les exemples sont nombreux ; il veut dire « petit-fils d'ourson ». Naturellement en Irlande certains hommes ont reçu le nom du dieu ourson comme d'autres aujourd'hui portent par exemple le nom du patriarche Joseph et de son saint homonyme. De l'année 974 paraît dater la mort d'un roi de Munster nommé *Mathghamhain*³. On en peut relever des exemples postérieurs.

1. Édition d'O'Donovan, t. III, p. 438.

2. *Annales de Tigernach*, éditées par Whitley Stokes dans *Revue celtique*, t. XVII, p. 405 ; *Annales d'Ulster*, éditées par B. Mac Carthy, t. II, p. 14 ; William M. Hennessey, *Chronicon Scotorum*, p. 287.

3. *Annales des quatre maîtres*, édition d'O'Donovan, t. II, p. 700 ; *Annales de Tigernach*, éditées par Whitley Stokes, *Revue celtique*, t. XVII, p. 338 ; *Chronicon Scotorum*, p. 222.

Nous avons donc étudié six formes animales que les Celtes ont divinisées ; de ces formes cinq se retrouvent dans les enseignes qui menaient au combat les armées romaines, taureau, chien ou loup, jument ou cheval, sanglier, oiseau ; une sixième est en sus des cinq *signa* des Romains, c'est l'ours.

Les Celtes paraissent avoir aussi divinisé d'autres animaux. La question a été savamment traitée par M. Salomon Reinach. Nous ne voulons pas nous faire ici plagiaire en le copiant ¹. Mais nous allons donner, à titre de complément, deux morceaux épiques irlandais où l'on voit des dieux prendre forme d'animaux.

1. Salomon Reinach, *Cultes, mythes et religions*, t. I, p. 30-78.

CHAPITRE II

Les dieux prenant forme d'animaux dans la littérature épique de l'Irlande.

I

ENLÈVEMENT DES VACHES DE REGAMAIN ¹

Cûchulainn [le grand héros épique irlandais] était plongé dans le sommeil à Dûn Imrid, quand il entendit venir du nord un cri directement vers lui. Ce cri lui parut laid et très effrayant, en sorte que se réveillant, il tomba de son lit comme une masse sur le sol, dans la partie de la maison qui se trouvait au levant. Il sortit sans armes [ni vêtements], puis, quand il fut sur la pelouse, sa femme, arrivant derrière lui hors de la maison, lui apporta ses armes et ses vêtements.

Alors il vit Lôeg [son cocher] venant de Ferta Laig au nord dans son char, auquel étaient attelés [ses deux chevaux]. « Quelle
« cause t'amène? demanda Cûchulainn. —

1. *Táin bó Regamna*, Windisch, *Irische Texte*, seconde série, deuxième cahier, p. 241-254.

« Un cri qui a traversé la plaine et que j'ai
 « entendu, répondit Lôeg. — De quel côté ce
 « cri venait-il ? reprit Cûchulainn . — Du nord-
 « ouest, répliqua Lôeg ; il suivait la grande route
 « qui mène à Caill Cûan ¹. — Allons-y », dit
 Cûchulainn.

Ils allèrent, jusqu'à Ath dâ Ferta ². Quand ils y furent arrivés, ils entendirent le bruit d'un char qui se trouvait à côté de Grelcha Culgairi ³. Alors ils virent devant eux un char auquel était attelé seul un cheval rouge. Ce cheval n'avait qu'un pied, le timon du char lui passait au travers du corps, la pointe du timon sortait du sommet du front du cheval et ce front servait de soutien au timon.

Sur le char était une femme rouge avec deux sourcils rouges, un manteau rouge, une tunique rouge. Son manteau pendait entre les deux roues derrière le char et balayait la terre. Près du char marchait un homme de grande taille, une tunique rouge lui enveloppait le corps, il portait une lance grise et une fourche massive de noisetier, il chassait devant lui une vache. « La vache n'est pas contente d'être

1. Port du bois.

2. Gué des deux merveilles.

3. Boues du bruit du char.

« emmenée par vous, dit Cûchulainn. — Elle ne
 « t'appartient pas, répondit la femme, elle n'est
 « la vache ni d'un de tes amis, ni d'un de tes
 « compaguons. — Toutes les vaches d'Ulster
 « sont à moi, reprit Cûchulainn. — Tu décides
 « ainsi qui est propriétaire de la vache, répliqua
 « la femme, tu étends la main trop loin, Cûchu-
 « lainn. — Pourquoi, demanda Cûchulainn,
 « pourquoi est-ce la femme qui m'adresse la
 « parole ? Pour quelle raison n'est-ce pas
 « l'homme ? — Ce n'est pas à l'homme que
 « tu as toi-même adressé la parole, répondit la
 « femme. — C'est vrai, dit Cûchulainn, mais si
 « je l'ai fait, c'est parce que tu parles pour lui.
 « — Cet homme, reprit-elle, s'appelle Húar-
 « gáeth-sceo Lúachair-sceo ¹. — Hélas, s'écria
 « Cûchulainn, voilà un nom étonnamment long.
 « Que ce soit donc toi qui causes avec moi,
 « puisque l'homme ne parle pas. Quel est ton
 « nom à toi-même ? » Alors l'homme prit
 la parole : « La femme a qui tu parles, dit-il,
 « s'appelle Fáebor, Beg-béoil, Cuimduir-
 « folt, Scenb-gairit, Sceo-úath ². »

« Vous me rendez fou », répondit Cûchulainn.

1. Froid vent beaucoup, Roseau beaucoup.

2. Tranchant, Petites lèvres, Aussi petite chevelure,
 Écharde courte, Beaucoup terrible.

Là-dessus, il saute dans le char de la femme, met ses deux pieds sur les épaules de la femme et lui pose la pointe de sa lance sur le sommet de la tête. « Ne joue pas de la pointe
 « sur moi, dit-elle. — Dis donc ton vrai nom ?
 « répliqua Cûchulainn. — Je suis sorcière,
 « répondit-elle. C'est à Daire, fils de Fiachna de
 « Cooley qu'appartenait la vache que j'ai emme-
 « née ¹, je l'ai reçue en paiement d'un poème.
 « — Je voudrais, dit Cûchulainn, entendre ce
 « poème. — Je te demande seulement de t'éloi-
 « gner, répliqua la femme, il n'y a aucun avan-
 « tage à t'agiter comme tu fais sur ma tête. »
 Il recula, se tenant cependant entre les deux
 roues du char et elle chanta son poème.

Quand elle eut fini, Cûchulainn s'élança, voulant sauter dans le char de cette femme, mais alors il ne vit plus ni cheval, ni femme, ni char, ni homme, ni vache. Ce qu'il vit, c'est que la femme était changée en un oiseau noir perché sur une branche près de lui. « Tu es
 « une terrible femme, dit-il. — Grellach [c'est-
 « à-dire boue], répondit-elle [nom de la loca-
 « lité où nous sommes] s'appellera désormais
 « Grellach Doluid [c'est-à-dire Boue insupportable].

1. Il sera question de cette vache dans la pièce suivante, § VII, p. 189.

« table]. » Depuis on a toujours dit : Grellach Doluid.

« Si j'avais su que c'était toi, [Badb, déesse
« du meurtre] reprit Cûchulainn, ce ne serait pas
« ainsi que nous nous serions séparés. — Ce
« que tu as fait, dit-elle, tu t'en trouveras mal.
« — Tu ne peux rien contre moi, répondit
« Cûchulainn. — Je puis tout, c'est inévitable,
« répliqua la femme. Je suis et je serai la
« protectrice de la mort par laquelle tu succom-
« beras, j'ai amené cette vache du palais des
« génies de Cruachan pour la faire couvrir par
« le Noir de Cooley, c'est-à-dire par le tau-
« reau de Daire, fils de Fiachna. Tu seras en
« vie jusqu'à ce que le veau qui est dans le ventre
« de cette vache ait atteint l'âge d'un an. Ce
« sera lui ¹ qui occasionnera l'enlèvement des
« vaches de Cooley.

— « Je deviendrai plus célèbre grâce à cet
« enlèvement, dit Cûchulainn. Je tuerai leurs
« guerriers. Je serai vainqueur dans leurs
« grandes batailles. Je survivrai à l'enlèvement
« des vaches de Cooley.

— « Comment le pourras-tu? répondit la
« femme. A l'occasion de l'enlèvement des

¹ Le taureau dit *Donn Cúailngi*, c'est-à-dire Brun de Cooley.

« vaches de Cooley tu devras te battre contre un
« homme aussi fort, aussi victorieux, aussi
« adroit, aussi terrible, aussi infatigable, aussi
« noble, aussi brave, aussi grand que toi ¹.
« Je serai une anguille, je m'enlacerai autour
« de tes pieds dans le gué, ce sera grand
« dommage pour toi.

— « Je le jure, répliqua Cûchulainn, je le
« jure par le dieu par qui jurent les habitants
« d'Ulster, je t'écraserai contre les pierres
« vertes du gué, et tu n'obtiendras jamais de
« moi ta guérison, si tu ne me laisses tranquille.

— « Je serai, reprit-elle, une louve grise
« qui viendra t'attaquer, je te saisirai la main
« droite et je te dévorerai jusqu'au bras
« gauche.

— « Quand tu approcheras, répondit Cûchu-
« lainn, je te frapperai avec ma lance, je
« l'atteindrai à la tête et te crèverai un œil,
« soit le gauche, soit le droit; et tu n'obtien-
« dras pas de moi ta guérison si tu ne me
« laisses tranquille.

« Je serai, dit-elle, une vache blanche aux
« oreilles rouges; j'irai dans l'eau près du gué,
« quand tu seras occupé à combattre l'homme

1. Loch mac Emonis.

« qui est aussi adroit que toi ; et cent vaches
 « blanches aux oreilles rouges me suivront.
 « Nous nous précipiterons derrière toi dans
 « le gué et en ce jour sera manifestée la vérité
 « sur les guerriers : on te prendra ta tête.

— « Je telancerai, répondit Cûchulainn, une
 « balle de ma fronde, ton talon gauche ou ton
 « talon droit sera brisé et tu n'auras secours de
 « moi que si tu me laisses tranquille. »

Puis Badb [dite aussi Morrigan, la déesse du meurtre] partit et Cûchulainn retourna dans sa maison.

NOTA

Dans la grande épopée de l'*Enlèvement des vaches de Cooley*, on voit Badb, sous le nom de Morrigan, annoncer de nouveau et faire contre Cûchulainn les tentatives annoncées ci-dessus par elle, mais elles échouent toutes, comme Cûchulainn l'avait prévu ¹.

1. Cf. *Lebor na hUidre*, p. 74-77 ; L. Winifrid Faraday, *The Cattle-raid of Cualnge*, p. 74-82 ; Eleanor Hull, *The Cuchullin Saga*, p. 164-169. Cet épisode de la grande épopée irlandaise manque dans le Livre de Leinster, mais a été conservé par le ms. du British Museum, additional 18748, où l'on trouve la même rédaction du Táin que dans le Livre de Leinster.

II

GÉNÉRATION DES DEUX PORCHERS ¹

On demandera d'où vient l'ENLÈVEMENT DES VACHES DE COOLEY. Il n'est pas difficile de répondre. La cause première de cet enlèvement est la « Génération des deux porchers », sujet et titre du morceau qui va suivre.

I. — LES DEUX PORCHERS

Friuch était porcher de Bodb, Rucht porcher d'Ochall Ochné. Entre Bodb et Ochall Ochné il y avait eu querelle. Entre eux la paix fut faite, entre Ochall Ochné, roi des génies ² de Connaught, et Bodb, roi des génies de Munster. Là-dessus Bodb alla dans son palais des génies, le *síd* de Femen, et Ochall Ochné dans le sien, le *síd* de Crûachan. Bodb et Ochall étant amis, leurs porchers Friuch et Rucht le furent aussi.....

1. Windisch, *Irische Texte*, troisième série, 1^{re} livraison p. 235 et suivantes.

2. Nous risquons de traduire ainsi le mot irlandais *síde* qu'on pourrait aussi rendre par dieu, ou aussi par fée si le mot français n'était pas féminin.

Voici la marque d'amitié que se donnèrent les deux porchers. Quand il y avait abondance de glands au sud, c'est-à-dire en Munster, Rucht, le porcher du nord, c'est-à-dire de Connaught, menait ses cochons manger des glands en Munster ; quand il y avait des glands au nord, c'est-à-dire en Connaught, Friuch, le porcher du sud, c'est-à-dire de Munster, menait ses cochons maigres manger des glands au nord en Connaught, et au retour ils étaient gras. Mais alors querelle surgissait entre les deux porchers. Quand les cochons de Connaught étaient allés s'engraisser en Munster, les génies de Munster, sujets de Bodb, disaient que Friuch, leur porcher, était plus fort que Rucht, porcher de Connaught et d'Ochall. Quand les cochons de Munster étaient allés s'engraisser en Connaught, les génies de Connaught prétendaient que Rucht, leur porcher, était plus fort que celui de Munster.

Une année, il y eut abondance de glands en Munster, Rucht, le porcher de Connaught et d'Ochall mena ses cochons manger des glands en Munster avec ceux de son collègue Friuch, porcher de Munster et de Bodb.

Après avoir souhaité la bienvenue à Rucht, Friuch continua ainsi : « Puisque tu es venu

« ici, il y aura querelle entre nous. Les
« gens de Munster disent que tu es plus fort
« que moi, que ton habileté est supérieure à
« la mienne. — Je ne suis pas moins habile que
« toi, répondit Rucht, le porcher de Connaught.
« — On le vérifiera, répliqua Friuch, je ferai
« défense à tes cochons d'engraisser quoiqu'ils
« mangent des glands, et les miens engrais-
« seront. »

La prohibition magique prononcée par Friuch se réalisa, Rucht retourna en Connaught avec ses cochons maigres, ils étaient dans un état si pitoyable qu'ils avaient peine à marcher; les génies de Connaught se moquèrent de lui.
« Tu as mal choisi l'époque de ton voyage en
« Munster, lui disaient-ils tous, ton collègue est
« plus fort que toi. — Ce n'est pas vrai, répondit
« Rucht, une année viendra où il y aura des
« glands en Connaught, et je jouerai à Friuch
« le tour qu'il m'a joué. » Il fit comme il avait
dit.

En effet, au bout d'un an, Friuch, le porcher de Munster, alla au nord avec ses cochons maigres pour leur faire manger des glands, et Rucht, le porcher de Connaught, lança sur les cochons de Munster la malédiction que l'année précédente Friuch avait lancée sur ceux de

Connaught, et les cochons de Munster dépérirent cette année comme l'année d'avant avaient dépéri ceux de Connaught. Tout le monde dit que les deux porchers étaient aussi forts l'un que l'autre.

II. — LES DEUX CORBEAUX

Friuch revint en Munster avec ses cochons maigres, ils étaient à peine en vie. Bodb, roi des génies de Munster, lui ôta ses cochons ; Ochall, roi des génies de Connaught, retira à Rucht la garde des siens, Friuch et Rucht vécurent sous forme de corbeaux deux années entières. Ils passèrent la première année au nord, en Connaught, au-dessus de la forteresse de Crûachan, la seconde année au sud, en Munster, auprès du palais des génies qu'on appelle Sîd de Femen. Cette année était finie quand les habitants de Munster se réunirent un jour en assemblée ; ils se dirent l'un à l'autre : « Il n'est pas petit le bruit que les oiseaux font
« devant vous ; voilà une année entière qu'ils
« ont été à se battre, cette année se termine
« aujourd'hui. »

Ils venaient de parler ainsi, quand devant eux,

sur la colline où se tenait l'assemblée, ils virent paraître l'intendant d'Ochall, roi des génies de Connaught, il s'appelait Fuidel, il était fils de Fiadmir. Les habitants de Munster lui souhaitèrent bienvenue : « Il est grand, dit-il, « le bruit que font devant vous les oiseaux. « Ce sont, semble-t-il, ceux qui l'année dernière « furent chez nous en Connaught, ils ont fait « le même bruit jusqu'à la fin de cette année- « là. »

Puis les habitants de Munster virent une chose merveilleuse : les deux corbeaux avaient repris forme humaine, on reconnut les deux porchers. L'assemblée leur souhaita bienvenue, « Vous avez tort de nous souhaiter bienvenue. « dit Friuch, porcher de Bodb ; de notre lutte « résultera la mort de beaucoup d'hommes « chéris, et bien des gémissements en seront « la conséquence. — Que vous est-il arrivé ? « demanda Bodb. — Ce n'est pas du bien qui « nous est arrivé, répondit Friuch, depuis notre « départ à nous deux, nous avons vécu sous « forme de corbeaux pendant deux années « entières qui se sont terminées aujourd'hui. « Vous avez vu ce que nous avons fait un an « entier sous forme de corbeaux près du palais « des génies de Crùachan en Connaught,

« puis pendant une autre année sous la même
 « forme près du palais des génies de Femen
 « en Munster, en sorte que les habitants de
 « Connaught au nord, ceux de Munster au
 « midi, nous ont vu nous battre l'un contre
 « l'autre. Nous allons maintenant être méta-
 « morphosés en animaux aquatiques. Nous
 « vivrons sous les mers et sous les eaux jus-
 « qu'à la fin de deux années. »

III. — LES DEUX PHOQUES OU BALEINES

Puis les deux porchers partirent de la colline où se tenait l'assemblée, et se dirigèrent chacun d'un côté différent : l'un alla dans le Shannon, l'autre dans le Suir ¹. Ils furent deux années entières au fond des mers et sous l'eau. Pendant toute une année on les vit se mordre l'un l'autre dans le Suir; durant une autre année entière, on les vit se battre l'un contre l'autre dans le Shannon.

Un jour, les habitants de Connaught tenaient une assemblée sur les bords de l'Eany, affluent du Shannon. Ils virent sur le Shannon deux

1. Ces deux rivières prennent leur source, l'une le Shannon en Connaught, l'autre le Suir en Munster.

animaux aussi gros qu'une montagne ; aussi haut que le sommet d'une montagne s'élevait leurs dos ; ils se battaient l'un contre l'autre ; de leurs gueules sortaient des glaives de feu qui atteignaient les nuages du ciel. De tous côtés, la foule vint autour d'eux. Les deux animaux sortant du fleuve, arrivèrent sur la rive : ils y prirent forme humaine sous les yeux de la foule. Les assistants reconnurent les deux porchers. Ochall, roi des génies de Connaught, leur souhaita bienvenue. « Quelles ont été vos « aventures ? demanda-t-il. — Nos aventures « ont été bien fatigantes, répondirent-ils. Vous « avez vu ce que nous avons fait sous vos yeux. « Deux années entières nous avons été sous « forme d'animaux aquatiques au fond des mers « et des eaux ; il nous faut une nouvelle méta- « morphose afin que chacun de nous éprouve « encore la force de son collègue. »

IV. — LES DEUX CHAMPIONS

Puis ils partirent, allant chacun d'un côté différent. Chacun d'eux devint un champion. L'un se mit au nombre des gens de Bodb, roi des génies de Munster, l'autre au service de

Fergna, dit aussi Carpre Cromm, roi des génies de Nento-sous-eau en Connaught. Tout exploit fait par les gens de Bodb était en réalité l'œuvre du champion. Il en était de même au palais des génies de Nento. La gloire des deux champions se répandit dans toute l'Irlande. On ne savait quelle était leur famille.

Bodb sortant de Munster se rendit en Connaught. Les habitants de Connaught avaient alors une grande assemblée près de Loch Riach. Le cortège qui accompagnait Bodb était aussi beau que cette brillante assemblée. Bodb amenait avec lui sept fois vingt chars et sept fois vingt cavaliers. Tous les chevaux avaient la même couleur; ces chevaux étaient tachetés, et à leurs brides on voyait des mors d'argent. Parmi les guerriers montés sur les chars il n'y en avait pas qui ne fussent fils de rois et de reines. Tous portaient des manteaux verts, ornés de quatre franges pourpres et attachés avec des broches d'argent. Ils avaient des tuniques ornées de garnitures rouges avec des fils d'or tout autour. Leurs guêtres étaient garnies de fils d'or et leurs chaussures bordées de bronze. Des coiffures avec ornements de cristal et de laiton leur couvraient la tête. De brillantes bandes d'or entouraient

le cou de chaque homme ; chacune de leurs pierreries valait une vache laitière qui vient de faire son premier veau. Les bracelets que chaque homme portait au bras valaient chacun trente onces. Sur les bossettes de tous leurs boucliers on voyait des ornements d'or. Ils tenaient tous dans leurs mains des lances à cinq pointes avec côtes d'or, d'argent et de bronze à l'entour, et avec colliers d'or à la jointure de la haste et du fer. Les poignées de leurs épées étaient d'or et sur elles il y avait des figures de serpents en or et en escarboucle. L'éclat de cet équipement illuminait le camp tout entier.

Jamais troupe plus belle n'était venue avant ce jour-là ni ne viendra jusqu'au jugement dernier. Sept fois vingt personnes, tant femmes qu'enfants, moururent de peur à la vue de ces guerriers. Ceux-ci sautèrent de leurs chars sur la pelouse, ils y laissèrent leurs chevaux et leurs chars sans personne pour les garder.

Quand ils se furent tous arrêtés, Ochall vint au-devant d'eux. « Voilà une fière troupe », dirent les gens de Connaught, « elle est plus fière que toutes les autres ». Les nouveaux venus s'avancèrent sur la colline où se faisait

la réunion, ils s'assirent en prenant pour siège les hommes qui se trouvaient là, en sorte que tous ces hommes moururent. Pendant trois jours et trois nuits les gens de Connaught les entourèrent sans pouvoir rien contre eux. Sept fois vingt reines devaient s'enfuir avec eux quand ils s'en retournèrent en Munster.

En attendant, Ochall leur adressa la parole : « Sois le bienvenu, ô Bodb, dit-il. — Tu « aurais beau me faire mauvais accueil », « répondit Bodb, tu es forcé de recevoir ma « visite. — Pourquoi êtes-vous venu ? demanda « Ochall? — Pour parler au roi, à la reine et aux « bons guerriers, répliqua Bodb. — Ils sont tous « ici, dit Ochall. — Nous n'en voyons guère « parmi vous, reprit Bodb. — Ils obéissent à « l'ordre qu'ils reçoivent, répondit Ochall. De « jeunes guerriers s'avancent vers vous. — « Qu'on nous donne protection à charge de réci- « procité. » Ochall promit cette protection. « Viens ici, Rinn, s'écria Bodb », et Rinn (Friuch) le champion de Munster, s'avança dans l'assemblée : « Qu'un de vous se présente « pour me combattre », dit-il.

Les guerriers des trois provinces du Connaught se réunirent en un groupe et délibérèrent. Mais parmi eux il ne se trouva personne qui

osât s'offrir pour combattre Rinn. « C'est une
« honte, dit Ochall, l'honneur est perdu. »

Là-dessus, on aperçut quelque chose : une troupe venait de la région septentrionale du Connaught. Il y avait trois fois vingt chevaux bridés et trois fois vingt chars ; les chevaux attelés à ces chars étaient noirs, ils semblaient avoir traversé la mer ; les mors de leurs brides étaient d'or. Les guerriers portaient des manteaux bleu foncé entourés de cordons pourpre, chacun avait sur la poitrine une roue d'or, des tuniques blanches rayées de pourpre leur enveloppaient le corps ; sur le sommet de leurs têtes on voyait des cheveux d'un noir si foncé qu'on aurait cru qu'une vache leur avait léché la tête. Ils portaient sur le dos des boucliers sur lesquels des emblèmes étaient gravés, et qu'entouraient de jolies bordures de bronze ; sous leurs manteaux ils avaient des épées dont les poignées étaient d'ivoire et ornées de figures de cuivre ; chaque homme tenait une lance à l'extrémité arrondie et aux rivets d'argent ; un fil d'or, épuré au feu, faisait cinquante fois le tour de chacun d'eux ; ils n'avaient ni sandales ni couvre-chef¹. Un seul excepté,

1. C'est la mode irlandaise primitive qui n'est pas observée dans la description précédente.

personne parmi eux ne se distinguait des autres. Ils entrèrent dans le camp. Trois fois vingt d'entre eux arrivèrent, les uns en char, les autres à cheval, autant vinrent à pied.

Ensuite les Conmacne se levèrent devant eux sur la colline ; voilà pourquoi les Conmacne sont soumis à la servitude jusqu'au jugement dernier, Ils ont à perpétuité la charge de nourrir les fils de rois et de reines et les chiens de chasse.

[PROTESTATION D'UN COPISTE]

Cela n'est pas vrai du tout, car alors les Conmacne n'étaient pas au monde. Ils descendent de Fergus mac Roig, qui alors n'était pas encore né. Il s'agit ici des gens qui ont précédé les Conmacne sur le sol que les Conmacne ont depuis occupé. Ce sont ces prédécesseurs des Conmacne qui se levèrent devant les nouveaux venus.

Ensuite l'assemblée s'assit et souhaita la bienvenue aux guerriers du Connaught septentrional. « Sois le bienvenu, dit Ochall. — Nous « avons confiance », ajouta Fergna.

« Malheureux », s'écria Mainchenn, druide

de Grande-Bretagne. « D'aujourd'hui à jamais,
« continua-t-il, aussitôt que toi et tes descen-
« vous verrez un roi, vous serez ses sujets.
« Jusqu'ici Fergna se tenait droit, désormais
« Fergna sera courbé et sa puissance suppor-
« tera le poids des tributs. Où as-tu laissé tes
« chevaux? — Dans la plaine, répondit Fergna.
« — La terre qui est devant toi t'appartenait,
« reprit Mainchenn, elle a été choisie pour
« domaine par un autre qui est arrivé devant
« toi. — Qui est-ce? demanda Fergna. C'est
« Bodb, répondit Mainchenn, c'est le roi des
« génies de Munster. »

Dès qu'on vit Bodb dans l'assemblée, le saisissement et une frayeur mortelle firent perdre la vie à vingt hommes. Il ne se trouva pas dans les trois Connaught un guerrier pour combattre Rinn, le champion de Munster. « A vos ordres », s'écria Fâebar (Rucht), le champion de Connaught, « j'irai l'attaquer ». Là-dessus, les deux champions se précipitèrent l'un contre l'autre, le combat dura trois jours et trois nuits, ils se donnèrent l'un à l'autre de tels coups qu'on voyait leurs poumons. Puis on les sépara.

V. — LES DEUX FANTÔMES ¹

Par une erreur manifeste Friuch et Rucht se transformèrent de champions en fantômes. Un tiers du peuple mourut de peur. Le lendemain, les survivants étaient retenus au lit par la maladie.....

VI. — LES DEUX VERS

Ils partirent ensuite et prirent forme de bêtes d'eau, c'est-à-dire qu'ils devinrent deux vers. L'un (Rucht) alla dans la source de Uaran Garad, province de Connaught ², l'autre (Friuch) dans celle de Glass Cruind, en Cooley, province d'Ulster ³.

Or, une fois la reine Medb de Cruachan alla à la source de Uaran Garad pour se laver le visage, elle tenait à la main un blanchâtre vase de bronze où elle voulait se laver les mains. Elle plongea le vase dans l'eau et le ver s'y précipita. Il était tacheté et de toutes les

1. Ou démons.

3. Rucht, porcher d'Ochall Ochne, roi des génies de Connaught.

3. Friuch, porcher de Bodb, roi des génies de Munster.

couleurs. Elle le regarda longtemps ; les couleurs de ce ver lui semblaient jolies. Puis l'eau disparut, le ver resta seul dans le vase.

« Il est malheureux, ô bête, dit Medb, que tu
« ne parles pas, et que tu ne me racontes pas
« quelque chose de ce qui doit m'arriver depuis
« que j'ai pris possession du royaume de Con-
« naught. — Quelle est, répondit le ver, la
« chose que tu désires le plus me demander ?
« — Je voudrais d'abord, répliqua Medb, savoir
« comment tu te trouves de ton état de bête?—
« Je suis une bête malheureuse, répondit le
« ver, j'ai été malheureux sous toutes les
« formes que j'ai eues. » Et il raconta à Medb
quelle avait été son existence sous chacune de
ses formes successives, puis voici les bons
conseils qu'il lui donna: « Il est, dit-il, dommage
« qu'étant si belle femme, tu ne sois pas mariée
« avec un guerrier jeune et illustre auquel tu
« ferais partager ton autorité. — Je n'ai voulu,
« répondit Medb, épouser aucun des habitants
« de Connaught, j'ai craint qu'il ne prétendît être
« mon maître. — Nous connaissons, reprit le
« ver, quelqu'un qui te conviendrait bien, c'est
« l'homme le plus brillant, le plus beau, le
« plus illustre qui existe, c'est Ailill, fils de
« Ross-Rûad, roi de Leinster ; sa mère est

« Mata Muresc, fille de Maga, roi de Connaught.
 « C'est un jeune homme doux, sans tache, sans
 « défaut, sans jalousie, sans orgueil. Prends-
 « le pour époux, il ne te dominera pas. Il est
 « beau, ardent et fort. Et toi, tous les jours
 « sans manquer, tu me donneras à manger
 « dans cette source. Cruinniuc (c'est-à-dire
 « arrondi) est mon nom¹. » Voilà ce qu'il
 dit à Medb. Puis Medb retourna chez elle et
 le ver dans la source.

Le même jour, chose singulière, Fîachna, fils de Daire, alla à la source de Glass Cruinn (c'est-à-dire vert bleu et ronde) en Cooley, et en se lavant les mains, il vit un objet qui attirait son attention : il y avait un ver sur la pierre devant lui, et ce ver était tellement tacheté qu'il n'y avait pas de couleur qu'on ne vît sur lui. « Tant mieux pour toi, « Fîachna », dit le ver. Fîachna eut peur de l'animal qu'il voyait devant lui, et il recula un peu. « Ne fuis pas, dit le ver, ne « crains rien, tu feras mieux, tu causeras « avec moi. — Que nous raconterons-nous? « demanda Fîachna. — D'abord, répondit le « ver, il t'arrivera tout plein de bonheur. —

1. C'était le porcher Rucht, de Connaught.

« Et après? demanda Fíachna. — Tu trouveras
« au bout de ta terre, répliqua le ver, un
« bateau qui t'apporte des trésors. — Et
« après? répéta Fíachna. — Tu me donneras
« l'hospitalité, reprit le ver, et tu me feras du
« bien. — Quel bien te ferai-je? demanda
« Fíachna. — Tu me donneras à manger,
« répondit le ver. — Pourquoi te donnerai-je
« à manger? demanda Fíachna. — Parce que
« je suis au bout de ta terre, dit le ver, et que
« je n'ai rien à manger. — Et cela quoique tu
« ne sois qu'une bête, répliqua ironiquement
« Fíachna. — Mais je suis un homme, dit le
« ver; je suis le porcher de Bodb ¹. — Quel
« est ton nom? demanda Fíachna. — Tummuc
« (c'est-à-dire plongeur), répondit le ver. —
« Nous avons entendu parler de toi, reprit
« Fíachna. — Il n'est pas nécessaire, dit le
« ver Tummuc, que je te raconte notre histoire :
« mon collègue est à Uaran Garad en Con-
« naught, et Medb de Cruachan lui fait du bien,
« mais moi je suis sans force parce que je n'ai
« rien à manger. — A tes ordres, répondit
« Fíachna; puisque tu m'as demandé à manger,
« tu auras à manger. — Lève-toi et pars, dit

1. C'était le porcher Friuch, de Munster.

« le ver, la barque que je t'ai annoncée est
 « arrivée, tu m'enverras à manger demain
 « matin. »

Fíachna emmena la barque avec lui et le ver
 rentra dans la source de Glass Cruinn en Cooley.
 Fíachna lui donna à manger tous les jours
 pendant un an et un jour, et chaque jour c'était
 Fíachna lui-même qui allait lui porter la nourri-
 ture. De même, c'était Medb qui chaque jour,
 jusqu'à la fin de l'année, allait porter à manger
 au ver de l'ouest (c'est-à-dire de Connaught).

VII. — LES DEUX TAUREAUX

Un jour donc (l'année venait de finir),
 Fíachna se rendit à la source de Glass Cruinn :
 « Viens causer avec moi, dit-il au ver. » Aussitôt
 le ver arriva : « Très bien, dit Fíachna au ver.
 « — Ce sera tout profit pour toi, reprit le ver,
 « il te viendra de terre et de mer abondance
 « de blé, une vraie bénédiction. Tu as été très
 « bon pour moi, depuis ta première venue jus-
 « qu'aujourd'hui. Bientôt arrivera en Connaught
 « une rencontre célèbre entre moi et l'animal
 « dont je t'ai parlé il y a un an. — Quelle
 « rencontre ? demanda Fíachna. — Il est

« facile de te répondre, répliqua le ver :
 « une de tes vaches me boira demain matin,
 « et une des vaches de Medb boira mon col-
 « lègue ; de là résultera une grande bataille en
 « Irlande entre nous. Nous combattons l'un
 « contre l'autre, toi tu seras sain et sauf. »

Ensuite toute cette prédiction se réalisa. Le matin suivant, Tummuc fut bu par la vache de Fíachna ; le même jour son collègue Cruinniuc fut bu par la vache de Medb.

Voici quels furent les noms des animaux sous chacune de leurs formes : 1° Rucht (cochon), Rucne ¹ quand ils étaient porchers ; 2° Ingen (griffe), Ette (aile), quand ils étaient corbeaux ; 3° Bled (baleine) et Blod, quand, sous forme de cétacés, ils habitaient au fond des mers ; 4° Rinn (pointe) et Fâebar (tranchant) quand ils étaient champions ; 5° Sciath (bouclier) et Scâth (ombre) quand ils étaient fantômes ; 6° Cruinniuc (arrondi) et Tummuc (plongeur) quand ils étaient vers ; 7° Find (blanc) et Dub (noir) quand ils étaient taureaux.

Findbennach (blanc cornu) et Donn (brun) de Cooley sont les deux bêtes à cornes les plus belles qu'il y ait jamais eu en Irlande :

1. Friuch, plus haut.

leurs cornes furent ornées d'or et d'argent par les deux provinces de Connaught et d'Ulster. Il n'y avait en Connaught aucune bête à corne qui osât mugir contre le Findbennach, le taureau de cette province occidentale. De même, il ne se trouvait en Ulster aucune bête à corne assez hardie pour mugir contre le taureau de cette province orientale, le Donn de Cooley.

NOTA

L'enlèvement des vaches de Cooley, la grande épopée irlandaise, se termine par le combat des deux taureaux. Le Donn de Cooley, c'est-à-dire le taureau brun qui était la dernière forme de Friuch, porcher divin de Bodb, roi des génies de Munster, tua le Findbennach, ou blanc cornu, dernière forme de Rucht, porcher divin du roi des génies de Connaught, puis il mourut lui-même.

APPENDICE

Jules César et la géographie.

Le premier chapitre des commentaires *De bello gallico* renferme deux assertions que l'on peut compter parmi les plus audacieux mensonges qui aient jamais été écrits¹; *Audaces fortuna juvat*²; ces mensonges ont été en général acceptés par presque tous les historiens comme des vérités incontestables. Le premier de ces mensonges est qu'entre les Pyrénées et le Rhin était renfermée toute la Gaule, *Gallia omnis*.

Gallia, c'est le pays occupé par les *Galli*. Or Jules César, au livre VI, c. 24, du *De bello gal-*

1. « Gallia est omnis divisa in partes tres, quarum unam incolunt Belgae, aliam Aquitani, tertiam qui ipsorum lingua Celtae, nostra Galli appellantur... Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividit... Belgae... proximi sunt Germanis qui trans Rhenum incolunt... Aquitania a Garumna flumine ad Pyrenaeos montes. »

2. On m'a fait observer que chez Virgile, *Enéide*, X, 284, on lit : « Audentes fortunat iuuat. » Dans l'expression proverbiale que je cite ici, *audaces* est en quelque sorte un superlatif d'*audentes*.

lico, est obligé d'avouer qu'à la date où il écrit (52-51 avant notre ère)¹, il y avait des *Galli* à l'est du Rhin, *circum Hercyniam siluam*, autour d'une forêt qui des environs de Spire et de Bâle s'étendait jusqu'à la Dacie, c'est-à-dire jusqu'en Hongrie¹. Trente ou quarante ans plus tôt, Sempronius Asellio mettait en Gaule, *in Gallia*, la ville de *Noreia*, aujourd'hui Neumarkt, dans l'empire d'Autriche, en Styrie², et il le faisait avec raison, puisque *Noreia* appartenait aux *Taurisci*, autrement dit *Norici*, et que les *Taurisci* étaient des Gaulois, Γαλάττι, comme Strabon nous l'apprend³. Leur territoire n'a été réuni à l'empire romain que sous le règne d'Auguste, l'an 15 avant Jésus-Christ⁴. Ainsi Jules César, d'un trait de

1. *De bello gallico*, l. VI, c. 24, 25.

2. « *Noreia* quae est in Gallia, ut Asellio historiarum non ignarus docet. » Hermann Peter, *Historicorum romanorum reliquiae*, t. I, p. 183. Sur la date à laquelle écrivait Sempronius Asellio, voir *ibidem*, p. ccxxxviii; cf. Teuffel-Schwabe, *Geschichte der römischen Literatur*, 5^e édition, t. I, p. 234; Martin Schanz, *Geschichte der römischen Literatur*, 1^{re} partie, 2^e édition, p. 134, 135.

3. Ταυρισκούς καὶ τούτους Γαλάττις. Strabon, l. VII, ch. II, § 2; édition Didot, p. 244, l. 11.

4. Velleius Paterculus, l. II, c. 39, § 3, met les *Norici* dans la liste des peuples soumis à l'Empire romain par Tibère avant son avènement à l'empire. Florus, l. II, c. 22, attri-

plume, retranche de la *Gallia* un vaste territoire situé à l'est du Rhin.

Ce qui est plus fort, c'est que dans sa Gaule complète, *Gallia omnis*, il ne comprend pas les deux provinces de Gaule, dont la loi Vatinia votée par le peuple romain lui avait attribué le gouvernement ¹, l'une située à l'est des Alpes et qu'on appelait Gaule vêtue de la toge romaine, *Gallia togata*, l'autre située à l'ouest de cette chaîne de montagnes et qu'on nommait Gaule en pantalons, *Gallia bracata*.

La *Gallia omnis* de César n'est autre chose que la Gaule chevelue, *Gallia comata*, ajoutée postérieurement par le Sénat à son gouvernement ². Il est obligé plus loin d'avouer qu'il

bue à Drusus la gloire de cette conquête. La date précise a été établie par Mommsen, *C. I. L.*, t. III, p. 588. Sur cette date, les deux principaux auteurs à citer sont : 1^o Dion Cassius, l. LIV, c. 22, qui date de l'an 739 de Rome, 15 avant J.-C., une expédition de Drusus et Tibère contre les *Rhaeti*, voisins des *Norici* ; 2^o Strabon qui, dans son livre IV, ch. VI, § 9 (édition Didot, p. 172, l. 9-12), écrit l'an 18 de notre ère, dit que les *Norici*, vaincus par Tibère et Drusus, payent tribut depuis trente-trois ans ; cf. W. Christ, *Geschichte der Griechischen Litteratur*, 3^e édition, p. 684.

1. Suétone, *Divus Julius*, c. 22 ; Plutarque, *Pompée*, XLVIII, 3 ; César, XIV, 5.

2. Suétone, *Divus Julius*, 22.

y a une province de Gaule cisalpine, *Gallia cisalpina*¹ ou *Gallia citerior*², et une province de Gaule méridionale située à l'ouest des Alpes, *Gallia ulterior*³, où se trouve la ville de Genève⁴. La première de ces provinces est la *Gallia togata*⁵, la seconde, la *Gallia bracata*⁶.

L'empereur Auguste, respectant ici la doctrine affirmée par son père adoptif au début du *De bello gallico*, a effacé la trace de la contradiction entre cette doctrine et ce qu'on lit dans la suite de ce célèbre ouvrage; il a divisé l'Italie en onze régions, dont aucune ne porte le nom de Gaule cisalpine, *Gallia citerior* ou *togata*, et il a donné à la *Gallia ulterior* ou *Gallia bracata* le nom de Narbonnaise, *provincia Narbonensis*⁷.

1. *De bello gallico*, l. VI, c. 4, § 2.

2. *De bello gallico*, l. I, c. 24, § 2; c. 54, § 3; l. II, c. 4, § 1; c. 2, § 1; l. V, c. 4, § 5; c. 2, § 1.

3. *De bello gallico*, l. I, c. 7, § 1, 2; c. 10, § 3.

4. *De bello gallico*, l. I, c. 7, § 1.

5. Cette expression apparaît chez Hirtius, l. VIII, c. 24, § 3, et c. 52, § 1, du *De bello gallico*.

6. Pline, l. III, § 47-138. Voir notamment les § 112-125.

7. Pline, l. II, § 121; l. III, § 31, 74; l. VIII, § 191; l. IX, § 29, 59; l. XIV, § 14, 43, 83; l. XVII, § 21; l. XVIII, § 190; l. XIX, § 4; l. XXI, § 57; l. XXVI, § 5; l. XXXI, § 4; l. XXXV, § 20.

Que veulent dire les mots *Gallia omnis*, inscrits en tête des commentaires *De bello gallico*, et désignant cette Gaule chevelue, *Gallia comata*, que Jules César a conquise ? Ils signifient qu'il n'y a qu'une vraie Gaule, la *Gallia comata*, et que c'est par abus que d'autres régions ont été désignées par le mot *Gallia*.

Antérieurement à l'année 51 avant notre ère, beaucoup de chefs d'armées romaines avaient obtenu de triompher des Gaulois : ils seraient même vingt-deux si l'on pouvait considérer comme exacte l'énumération contenue dans les *Acta triumphorum* qu'Auguste fit graver l'an 12 avant notre ère et que Mommsen a reconstituée¹. Or si nous en croyons le chapitre premier du *De bello gallico*, il serait inexact de dire que ces guerriers aient triomphé de la Gaule ; un seul homme en 51 méritait ce triomphe, c'était Jules César qui a conquis la *Gallia omnis*, jusqu'à lui restée inaccessible aux armées romaines : or il devait en triompher seulement cinq ans plus tard, par une justice tardive, l'an 46 avant J.-C.². Jusque-là, le pauvre homme avait été victime d'iniques hostilités.

1. *C. I. L.*, t. I, 2^e édition, p. 10, 170 et suivantes.

2. *Ibid.*, p. 179.

Quoi qu'il en soit, pour donner au premier membre de phrase du *De bello gallico* un sens conforme à la réalité historique, il faut y ajouter *comata*, et dire : [*Comata*] *Gallia est omnis divisa in partes tres* ; cette addition a été faite par Pomponius Méla : au livre III, § 20, de sa *Chorographia*, on lit : *Omnis comata Gallia, populorum tria summa nomina sunt*. Par cette addition, Pomponius Méla se montre meilleur géographe que Jules César. Pline a reproduit la correction Pomponius Méla : *Gallia omnis comata, uno nomine appellata, in tria populorum genera dividitur*¹. Avec cette rectification faite par Pomponius Méla et par Pline, la vérité historique défigurée par Jules César est rétablie. Mais ces deux auteurs, en ajoutant *comata*, auraient bien fait de supprimer *omnis*.

Une autre assertion de Jules César, c'est que les Celtes, c'est-à-dire, pour parler latin, les *Galli*, les Gaulois, étaient les habitants du territoire situé entre la Seine, la Marne et la Garonne : *Qui ipsorum lingua Celtæ, nostra Galli appellantur... Gallos ab Aquitanis Garumna flumen, a Belgis Matrona et Sequana dividit*. Ce territoire serait une des trois

1. Pline, l. IV, § 103.

parties de la *Gallia omnis* ¹, assertion reproduite par Mela dans sa *Chorographia* ². Pline en conclut le nom du territoire dont il s'agit : *Celtica* ³. En cela, il suit les traces de Tite-Live. Tite-Live, ayant sous les yeux le texte de Jules César suivant lequel les *Celtae* ou *Galli* occupent la troisième partie de toute la Gaule, *Gallia omnis*, avait combiné ce texte avec la tradition épique gauloise suivant laquelle Ambicatus aurait été roi du Celtique, *Celticum*, et la Gaule aurait été sous son empire, *in imperio eius Gallia... fuit* ; il en conclut que le *Celticum* était la troisième partie de la *Gallia omnis* de Jules César, c'est-à-dire de la Gaule chevelue, de la *Gallia comata* ⁴.

Mais *Celtica*, *Celticum*, c'est la Κελτικὴ, la Celtique des Grecs, qui à l'ouest comprenait une grande partie de la péninsule ibérique et qui à l'est atteignait le Pont-Euxin. Éphore au iv^e siècle avant notre ère, Ératosthène au siècle suivant mettent dans la Celtique, Κελτικὴ, la plus grande partie de la péninsule ibérique, et

1. *De bello gallico*, l. I, c. 1, § 1, 2.

2. Mela, l. III, § 20.

3. Pline, l. IV, § 103.

4. Tite-Live, l. V, c. XXXIV, § 1, 2.

Strabon, qui conteste cette doctrine ¹, a lui-même mentionné dans la péninsule ibérique des *Celtici* au sud-ouest ² et au nord-ouest ³, puis surtout le vaste territoire des *Celtiberi*, c'est-à-dire des Ibères celtisés au centre ⁴. Enfin, il parle des Scythes celtisés, *Κελτσικύθη* ⁵, c'est-à-dire des habitants de la Celtique orientale, dans le voisinage du Pont-Euxin. Denys d'Halicarnasse, en l'an 8 avant J.-C., ne connaît pas les Celtes de la péninsule ibérique, il donne pour limites à la Celtique, *Κελτικὴ*, les Pyrénées, les Alpes, le Danube, l'océan Atlantique, la Thrace et la Scythie. La Celtique est, dit-il, de forme carrée, elle comprend presque le quart de l'Europe, le Rhin la coupe en deux par le milieu ⁶. Cette Celtique n'a aucun rap-

1. Strabon, l. II, c. IV, § 6 ; édition Didot, p. 88, l. 23-27 ; p. 165, l. 37-40.

2. Strabon, l. III, c. II, § 2, 15 ; p. 117, l. 30 ; p. 125, l. 24, 32.

3. Strabon, l. III, c. III, § 5 ; p. 127, l. 30, 32.

4. Strabon, l. III, c. II, § 11, 15 ; c. III, § 3, 4 ; c. IV, § 12, 13, 14 ; p. 122, l. 49-51 ; p. 125, l. 34 ; p. 126, l. 44, 45 ; p. 127, l. 12, 16 ; p. 134, l. 31-34 ; p. 135, l. 1-37.

5. Strabon, l. I, c. II, § 27 ; l. XI, c. VI, § 2 ; p. 27, l. 38 ; p. 435, l. 18.

6. Denys d'Halicarnasse, l. XIV, c. I, § 1-2 ; édition Didot, p. 700-701.

port avec le territoire des Celtes resserré entre la Seine, la Marne et la Loire, suivant Jules César.

Si Tite-Live et Pline ont eu la faiblesse de reproduire la définition de la Celtique telle qu'elle résulte du *De bello gallico*, Auguste, moins dominé qu'eux par la mémoire du grand dictateur, n'a pas maintenu cette Celtique dans la nomenclature des provinces de l'Empire romain.

Au moment où a été écrit et publié le *De bello gallico*, Jules César a pensé qu'il y avait pour lui intérêt politique à faire croire aux ignorants plébéiens de Rome qu'il avait conquis toute la Celtique, autrement dit toute la Gaule. C'était un des moyens qui devaient le conduire à la dictature. Auguste, arrivé, a pensé qu'il était inutile de mentir aussi effrontément, et alors apparut le nom de *provincia Lugdunensis*¹. Ce nom fut porté sous l'empire romain

1. L'expression géographique *Lugdunensis* a dû d'abord apparaître soit dans le *Breviarium totius imperii*, composé par l'empereur Auguste, soit dans un mémoire d'Agrippa sur la géographie de l'Empire romain (Teuffel-Schwabe; *Geschichte der römischen Literatur*, 5^e édition, p. 469; Martin Schanz, *Geschichte der römischen Literatur*,

par la région qui, comprise dans la *Gallia comata*, aurait été suivant Jules César la totalité du territoire occupé par les Celtes au milieu du 1^{er} siècle avant notre ère¹. Ainsi cette thèse mensongère n'apparut pas dans la carte de l'empire romain où *Gallia*, la Gaule, est une circonscription administrative connue, mais indépendante de l'ethnographie et des faits historiques antérieurs à la conquête romaine. On peut la comparer aux départements français, qui, datant de la Révolution, ne correspondent ni aux divisions territoriales de la France ancienne ni aux faits historiques que les noms de ces vieilles divisions rappelaient.

seconde partie, 1^{re} section, 2^e édition, p. 40-41, 290-291). C'est de là qu'elle est passée chez Pline, l. IV, § 405-407 ; l. IX, § 10 (Martin Schanz, 2^e partie, 2^e section, p. 379) ; cf. Strabon, l. IV, c. I, § 4 ; p. 147, l. 15-21 ; c. IV, § 4, p. 139, l. 19-26.

1. Nous ne parlons pas de la portion méridionale réunie à l'Aquitaine.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

LES DRUIDES

CHAPITRE I. — Les Druides comparés aux <i>Gutuatri</i> et aux <i>Uatīs</i>	1
CHAPITRE II. — Les Druides ont été à l'origine une institution gôidélîque.....	12
CHAPITRE III. — Quelle différence y a-t-il entre les Gôidels et les Gaulois?.....	15
CHAPITRE IV. — Conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois et introduction du druidisme en Gaule.....	22
CHAPITRE V. — Preuves linguistiques de la con- quête de la Grande-Bretagne par les Gaulois. Première partie. Les noms de peuples de Grande-Bretagne qui se retrouvent sur le con- tinent.....	27
CHAPITRE VI. — Preuves linguistiques de la con- quête de la Grande-Bretagne par les Gaulois. Deuxième partie. Le <i>p</i> en Grande-Bretagne dans les noms de peuples autres que celui des <i>Parisii</i> et dans les noms de personnes et de lieux.....	33

CHAPITRE VII. — Preuves linguistiques de la conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois. Troisième partie. Noms de villes, de stations romaines et de cours d'eau qu'on trouve à la fois en Grande-Bretagne et sur le continent gaulois.....	43
CHAPITRE VIII. — Preuves linguistiques de la conquête de la Grande-Bretagne par les Gaulois. Quatrième partie. Le roi belge et gaulois <i>Commios</i> en Grande-Bretagne.....	51
CHAPITRE IX. — Les Druides dans la Gaule indépendante et pendant la guerre faite par Jules César.....	57
CHAPITRE X. — Les Druides sous l'empire romain.	60
CHAPITRE XI. — Les Druides en Grande-Bretagne hors de l'empire romain et quand l'empire romain eut pris fin.....	80
CHAPITRE XII. — Les Druides en Irlande.....	91
CHAPITRE XIII. — Les Druides d'Irlande étaient-ils moines?.....	109
CHAPITRE XIV. — L'enseignement des Druides. L'immortalité de l'âme.....	118
CHAPITRE XV. — La métempsychose en Irlande..	136

SECONDE PARTIE

LES DIEUX CELTIQUES A FORME D'ANIMAUX

CHAPITRE I. — Notions générales.....	
CHAPITRE II. — Les dieux prenant forme d'animaux dans la littérature épique de l'Irlande. —	133
I. Enlèvement des vaches de Regamain...	164
II. Génération des deux porchers.....	171

APPENDICE

Jules César et la géographie.....	191
-----------------------------------	-----